

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. DECEMBRE

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & A-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. DECEMBRE

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'authenticité des Livres tant du nouveau que de l'ancien Testament, démontrée, & leur véridicité défendue. Ou réfutation de la Bible enfin expliquée de V... A Paris chez Moutard, à Liege chez Orval-Demazeau. 1 vol. grand-8°. de 508 pag. Prix 4 liv. broch.

ON se tromperoit beaucoup si après la *réfutation* que nous avons du libelle infâme : *la Bible enfin expliquée* *, on croïoit celle-ci inutile ; on se tromperoit même

* 15. Jan.
1778. p. 94.
15 A-
vril 1778.
pag. 563.
15 Mai
1780. p. 101.

me si à raison de l'identité de l'objet on croioit pouvoir comparer l'une avec l'autre. En reconnoissant dans celui de M^r. Contant de la Molette un grand nombre de bonnes observations, il faut convenir qu'un étalage souvent inutile de science hébraïque, & des discussions purement grammaticales, semblent y prendre la place des raisonnemens les plus victorieux que la matière fait naître comme d'elle-même; & qu'en général sa manière n'a ni la précision, ni la dignité, ni la logique pressée & nerveuse qui distinguent l'ouvrage de M^r. Clemence (a). Le début annonce la sagesse & l'importance de sa critique, qui soutient jusqu'à la fin l'idée qu'on en conçoit à la première lecture. "C'est
 „ au sein d'un Empire chrétien dès sa nais-
 „ sance, qu'après une possession de dix-sept
 „ siècles, nous nous voyons encore obligés
 „ d'écrire pour la défense de nos Livres saints.
 „ Ni les preuves lumineuses de leur divinité
 „ développées dans tant d'ouvrages, ni le
 „ zèle des pasteurs, ni la vigilance des ma-
 „ gistrats, n'ont pu réprimer l'audace d'un
 „ écrivain familiarisé avec l'imposture & le

(a) Mr. Joseph-Guillaume Clemence, né au Havre, chanoine de Rouen, ci-devant grand-vicaire de Poitiers, connu par la *Défense des Livres saints de l'ancien Testament, contre la Philosophie de l'histoire, & Les caractères du Messie, vérifiés en Jesus de Nazareth. Voyez le Journ. du 1 Mars 1777. p. 346.*

37 blasphème. Au lieu de répondre aux écrits
 38 qui, en réfutant ses erreurs, ont dévoilé
 39 sa mauvaise foi, & mis son ignorance
 40 au grand jour, l'auteur de la *Philosophie*
 41 *de l'histoire*, n'a point rougi de renouvel-
 42 ler, après dix ans de silence, ses para-
 43 doxes & son pyrrhonisme, & d'entasser
 44 dans une production monstrueuse, les
 45 malheureux débris de ses écrits pulvérisés. „
 46 “ Je ne remuerois pas les cendres de cet
 47 incrédule qui est maintenant sous la main
 48 de Dieu, si ses impiétés, réduites aux
 49 ténèbres par la juste sévérité des loix,
 50 n'avoient pas toujours des partisans, &
 51 ne faisoient plus de profélytes; mais dans
 52 ce déclin des siècles, il n'est que trop
 53 de personnes inconstantes dans la foi,
 54 auxquelles leur présomption persuade qu'el-
 55 les peuvent tout lire, & qu'elles sont ca-
 56 pables de tout entendre, qu'une curiosité
 57 dangereuse porte à rechercher tout ce qui
 58 paroît singulier, quelque dépravé qu'il
 59 puisse être; dont le goût pour l'indépen-
 60 dance, est piqué par tout écrit audacieux;
 61 auxquelles une plaisanterie, tient lieu de
 62 preuves, & pour qui le sarcasme soutenu
 63 du ton décisif, est une démonstration.
 64 C'est à ces personnes que je me propose
 65 de montrer que les libelles contre la re-
 66 ligion qu'elles vantent, qu'elles recher-
 67 chent, qu'elles doivent, sont dépourvus
 68 de solidité, de savoir, de droiture, de
 69 bonne foi, de décence même; que le sens
 70 commun est blessé par ces productions

„ dont le coloris les féduit & que les
 „ systêmes qu'on cherche à y établir, ne
 „ peuvent être adoptés que par des hommes
 „ sans principes & qui ne réfléchissent
 „ point. „

Je n'entrerai point dans le détail des excellentes réponses que M^r. Clemence fait à des bévues de tous les genres, qui distinguent la méprisable compilation de feu le Savant de Ferney. Il y a une infinité de ces bévues qui ne peuvent prêter matière à une réfutation sérieuse. Elles sont d'un ridicule si extraordinaire & si propre à caractériser le savoir de cet homme universel, qu'on ne peut se défendre d'un sentiment mêlé d'étonnement & de pitié, qui ramène naturellement la réflexion sur les vengeances de ce grand Dieu, auteur de toute lumière, vengeur terrible de l'orgueil & du blasphème, par l'opprobre qu'il répand dès ce monde sur les ennemis de sa doctrine & de son culte. Ceux qui voudront voir des exemples multipliés de la plus crasse & la plus humiliante ignorance, n'ont qu'à lire les pages 19, 48, 58, 123, 163, 283, 431 &c. &c. Si le savant réfuteur ne profite pas toujours de ses avantages (a), c'est qu'il s'en présente

(a) Par ex. en détruisant les erreurs de V. sur les géans, rien n'obligeoit Mr. C. à le laisser dire que Goliath avoit 12½ pieds (il n'en avoit vraisemblablement que 9) ; ni d'en donner

sente trop, & qu'il n'est pas possible de faire observer tout ce qu'il y a de faux dans un ouvrage où l'on ne trouve pas une vérité pure. S'il répète quelques fois ce que d'autres ont dit avant lui, c'est que le prétendu *explicateur* de la Bible, n'est lui-même que le répéteur infatigable des contes qui avoient été déjà refaits dans vingt libelles divers, & qui n'étoient eux-mêmes qu'un réchauffé d'autres rapsodies plus anciennes. Qu'on y eût répondu de la manière la plus victorieuse, la plus propre à rendre impossible toute réplique sensée; peu importoit au grand Papa des

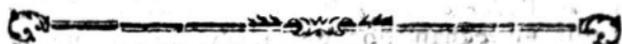
donner au moins 12 à 09, dont le lit (comme je l'ai fait voir ailleurs) ne supposoit pas une grandeur proportionnelle; moins encore d'appeler au secours de l'existence des géans celle des Patagons que l'on fait aujourd'hui être une fable. — L'auteur est encore trop indulgent en accordant (p. 192) qu'Ezechias avoit tort de regarder la rétrogradation de l'ombre solaire, comme un plus grand prodige que sa progression subite. 1°. Il n'est pas parlé dans l'Écriture de progression ni de rétrogradation *subite*; & quoiqu'on puisse croire que ce fut l'intention du Prophète, la réponse du Roi prouve assez qu'il ne le comprenoit point ainsi. 2°. La progression ne pouvoit être miraculeuse que par sa célérité, & la rétrogradation l'étoit en elle-même. Or des deux merveilles, dont l'une est telle par sa nature, & l'autre seulement dans une circonstance, la première est certainement la plus frappante. 3°. Les notions les plus simples de la mécanique nous apprennent qu'il est plus aisé d'imprimer à une machine une célérité extraordinaire qu'un mouvement rétrograde.

Incrédules : à la première occasion, il ramè-
 noit ses sottises avec autant de confiance
 que s'il n'avoit jamais été hué. " Il y avoit
 lieu de croire, dit notre auteur, que la
 manière tout-à-fait spirituelle avec laquelle
 l'auteur des *Lettres de quelques Juifs à Mr.*
de V. a relevé ses écarts & les grossièretés
 auxquelles il s'étoit livré à l'occasion de ce
 pain qui devoit être cuit à un feu fait
 d'excrémens desséchés, auroit rempli leur
 auteur d'une confusion salutaire qui le
 préserveroit de pareilles indécences à l'a-
 venir; cependant il n'a pas eu honte de
 répéter dans sa prétendue explication de
 la Bible, une partie des impertinences
 dont les honnêtes gens ont rougi pour
 lui; je renvoie au déjeuner qu'il s'est
 préparé lui-même*, quiconque peut le
 goûter. "

* r. Janv.
 1742. p. 78.

L'ordre que M^r. C. a mis dans ses ob-
 servations paroît mériter un éloge particulier,
 & ne servira pas peu à dissiper une petite
 illusion que les incrédules emploient d'ordi-
 naire, comme un moyen favori d'égarer les
 lecteurs. " Au lieu qu'ils aiment à transpor-
 ter l'imagination de leurs lecteurs dans les
 premiers âges pour lui offrir à leur gré
 des systèmes de chronologie, d'histoire
 de culte & de législation, bâtis en l'air
 & pleins de paradoxes, je partirai de no-
 tre siècle, de ce que nous voyons, de ce
 que nous expérimentons, pour m'élever
 par degrés jusqu'à ces tems si distants des
 nôtres, en voyant les derniers siècles servir

„ de base aux premiers . & tous les siècles
 „ intermédiaires liés ensemble ces deux ex-
 „ trêmes par leur concert ; en remontant
 „ depuis nous jusqu'aux Apôtres , jusqu'aux
 „ Prophetes , jusqu'à Moïse , l'imagination
 „ ne sera plus effrayée par un si long es-
 „ pace , l'attention moins distraite par la
 „ distance & la multiplicité des objets , &
 „ l'esprit fixé sur un point unique , où tout
 „ aboutit , ne pourra se refuser à des rap-
 „ ports dont il appercevra tout l'ensemble.
 „ C'est par cette raison , qu'au lieu de trai-
 „ ter d'abord des Livres de l'ancien Testa-
 „ ment , je me suis décidé à commen-
 „ cer par le nouveau , en parcourant
 „ la tradition depuis les derniers tems jus-
 „ qu'aux premiers âges. Cette marche est
 „ moins hardie , mais elle est plus sûre ,
 „ elle ne fait point illusion , puisqu'elle
 „ part des vérités les plus connues pour
 „ arriver à celles qui le sont moins.



*Histoire de la Maison de Bourbon , par Mr.
 Deformeaux &c. à Paris , de l'imprimerie
 royale 1782. T. 1 , 2 & 3^e. in-4^o.*

Quoique cet ouvrage ne semble promettre
 que des faits plusieurs fois répétés dans
 les diverses *histoires* de la France , il est
 intéressant par quelques anecdotes , trop per-
 sonnelles , si je puis m'exprimer ainsi , aux

Princes de la Maison de Bourbon pour avoir trouvé place dans l'histoire générale. Il le seroit bien davantage, si l'auteur n'avoit pris un style d'enthousiaste qui semble approcher quelquefois du délire (a), & si, écrivant dans un tems où les notions historiques sont en butte à une subversion générale, il n'avoit pris ses couleurs dans les préventions dominantes, & ajusté les faits au goût du siècle pour en faire l'objet des déclamations favorites aux grands hommes du jour, qui distribuent la célébrité & font la fortune des livres. On découvre sur-tout dans la description des troubles où les nouvelles sectes ont jetté la France, une prédilection bien marquée pour les Protestans. Non-seulement il peint d'après les écrivains de la secte les héros du parti catholique,

(a) Qui diroit que c'est le même homme qui a écrit paisiblement, & en général assez sagement l'*Abregé de l'Histoire d'Espagne*? Pour avoir un échantillon de la révolution que le philosophisme produit en très-peu de tems dans l'esprit d'un même homme, il suffit d'entendre l'auteur dire d'un ton aussi énerguménique que bassement trivial, en parlant de deux cardinaux qui défendoient les prérogatives de leur dignité: *que ces prelates superbes auroient bien mal accueilli l'Homme-Dieu*. Le même auteur nous apprend, que les *hommes sensibles* (tous, sans doute; car tel est le sens grammatical de cette expression) embrassent les opinions des Protestans. Observation assez plaisante. Si on est bon Catholique, c'est faute de sensibilité.

& les chefs de la rébellion ; mais si on l'en croit , ce sont les Catholiques (a) , les Guises sur-tout , qui ont allumé l'incendie des guerres civiles. " C'est , dit-il , à l'ambition & à l'indolérance qu'il faut attribuer ces mouvements convulsifs , ces conspirations , ces guerres horribles que l'intérêt prétendu de la religion a prolongées en France &c. Il avoit dit auparavant. " Les Guises osent se flatter d'anéantir une secte qui avoit échappé à la main puissante des deux derniers Rois ,. Voilà qui est précis. Le huguenotisme avoit déjà menacé le trône des deux derniers Rois ; il avoit bravé leur puissance & leur autorité ; François I & Henri II n'avoient cru pouvoir affermir la monarchie que par la proscription des sectaires. Comment donc attribuer les mouvements convulsifs de l'Etat , les conspirations & les guerres horribles à des gens qui n'ont paru sur la scène que deux regnes plus tard ? Comment accuser les Guises d'avoir fait ce qu'avant eux deux Rois n'avoient pu empêcher qu'il ne se fit?... & sous Louis XIII quel mal avoit-on fait aux Huguenots , quand

(a) Réflexions sur la haine que la philosophie & toutes les sectes portent à la religion catholique. 15 Fév. 1782. p. 297, 300. — 15 Octob. p. 310. — Le nom de *fanatique* n'est employé qu'à l'égard des Catholiques qui défendent leur foi contre les novateurs. 1 Déc. 1777. p. 483.

Le Prince de Condé les engagea à venger ses querelles avec la cour, en portant les dégats de la rébellion dans tout le royaume ? (a) ... Mais il y a ici quelque chose de plus simple, quelque chose qui porte sur des faits plus généraux, plus sensibles & plus évidens. Dans toute l'Europe il n'y a pas une province (la seule Espagne, & l'Italie exceptées), que les sectateurs des nouvelles doctrines n'aient mise à feu & à sang. La Suede, le Dannemarck, la Pologne, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Suisse, la Hongrie ont été le théâtre où ces scènes de meurtres & d'horreurs se sont succédées durant plus d'un siècle. Y avoit-il plus d'intolérance & d'ambition dans ces pays qu'en Espagne & en Italie ? Et quand tout récemment (en 1780) mylord Gordon a mis sa patrie à deux doigts de sa perte, y avoit-il plus

(a) Quel témoin, en comparaison de Mr. Desormeaux, que le naïf & contemporain Brantome ! *Monsieur l'Admiral* (dit-il, en parlant de Coligni qui avoit demandé à Charles IX la permission de mener une armée huguenote contre les Espagnols aux Païs-bas) *voit bien le naturel de ses Huguenots ; que s'il ne les occupoit & amusoit au dehors, que pour leur ils recommenceroient à brouiller au dedans ; tant il les cognoissoit brouillons, remuans, frétilans & amateurs de la picorée. Je sçay ce qu'il m'en diët, une fois à la Rochelle, que je l'étois allé voir . . . ? Qui connoit mieux les sectaires de ce tems-là ? Leur chef, leur historien, ou un philosophe de l'an 1782 ?*

1. Décembre 1782. 481

d'ambition & d'intolérance en Angleterre que dans le reste de l'Europe ? Y en avoit-il plus alors dans cette même Angleterre que les années précédentes ? . . . Je demande à M^r. Desormeau un moment de réflexion, & je me dispense d'en faire aucune. (a)

(a) Sage observation du Roi Stanislas le Bien-faisant, 1 Mai 1782, p. 33. — Autres réflexions. 1 Nov. 1781, p. 344. — 15 Déc. 1781, p. 559 & autres journ. cités *ibid*.

Principes de morale, de politique & de droit public ; puisés dans l'histoire de notre monarchie ; ou discours sur l'histoire de France, dédiés au Roi ; par Mr. Moreau. A Paris de l'imprimerie royale ; à Liège chez Demazeau & Lemarié 1781.

C E douzieme volume d'un ouvrage déjà très-connu & généralement estimé, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois *, comprend deux parties très-intéressantes. La première est un discours sur le germe & sur la naissance de la féodalité. La seconde, est le précis des événemens de notre histoire ; depuis Louis-le-Begue, jusqu'à Louis d'Outremer inclusivement. La féodalité, autrefois si puissante &

* 15. Oct.
1781. p. 253.

si redoutable, est aujourd'hui anéantie & livrée au mépris public ; nos écrivains à l'envi, insultent à ce monstre terrassé : c'est le sort du lion qui a longtems répandu la terreur. Il faut convenir que la féodalité a causé de grands désordres. Mais n'a-t-elle produit aucun bien ? N'a-t-elle pas vivifié plusieurs parties de l'Etat ? C'est ce qui mériteroit un examen impartial, & d'où il résulteroit de nouvelles lumières pour l'histoire. Mais adoucie & modifiée par des loix sages ne pourroit-elle pas devenir une forme raisonnable de gouvernement ? Nous vivons dans un siècle étrangement porté à l'exagération, qui loue ou condamne tout avec une espece de fureur, sans goûter aucun de ces milieux où la douce vérité se trouve. Cette manie se passera ; & quand les esprits seront plus calmes, on examinera avec plus d'équité les divers effets de la féodalité. Les gens sensés n'en diront sans doute pas autant de bien que le paradoxal Boulainvilliers (a), mais ils ne disconvient pas que son abolition a fait cesser certains avantages, qu'une constitution plus heureuse à d'autres égards n'a point remplacés.

Le récit historique de ce qui s'est passé depuis Louis-le-Begue jusqu'à la fin de la

(a) *Hist. de l'ancien gouvernement de la France.* La Haye 1727. 3 vol. in-8°.

Seconde race, appuie & confirme les principes que M^r. Moreau a établis dans son discours sur la féodalité. Il termine ce récit par d'excellentes réflexions sur la nécessité de conserver toutes les loix, sans jamais en rompre la chaîne, parce qu'elles sont l'appui des Etats. Charles le-Chauve leur avoit donné atteinte; & dans les 77 ans qui suivirent sa mort, on vit passer en France sept regnes, & périr plusieurs Rois. La foiblesse & l'incapacité furent assises sur le trône; & ce qu'il y eut de génie, de force & de talens combattit contre la roiauté. " Tant que les loix subsistent, dit le
 „ judicieux historien, un Monarque même
 „ foible est en sûreté, à l'abri du rempart
 „ qu'elles élèvent devant lui; après leur
 „ chute, il sera seul contre tous; loin de
 „ pouvoir vaincre, il est impossible qu'il
 „ résiste. On ne fait pas assez de réflexions
 „ sur cette chaîne précieuse qui les lie en-
 „ tr'elles; tout se tient dans la constitution
 „ d'un Etat; en abandonner une partie,
 „ c'est hâter sa destruction totale. C'est sur-
 „ tout à l'administration politique des Etats
 „ que l'on peut appliquer ce vers célèbre:
 Une chute toujours entraîne une autre chute.

Que de sagesse, que de profondeur de politique & de lumière expérimentale dans cette observation! Génies tutélaires des empires & des royaumes, veillez pour que les maîtres des nations ne la perdent jamais de vue. Un des grands écueils des réformateurs,

est de ne pas faire attention ; qu'un inconvénient quelconque n'est pas une raison de changer ou d'abolir ce qui est bien & utile à beaucoup d'égards : il faut pour se déterminer à une réforme sage, qu'on puisse se promettre d'anéantir tous les inconvénients. Or cela n'est pas dans la nature des loix & des dispositions humaines. Souvent en voulant prévenir un mal possible, ou très-rare, on en fait naître de très-réels & de très-multipliés. Telles sont les bornes de nos lumières ; de ne pouvoir remédier aux abus que par des moyens qui en occasionnent souvent des plus considérables. Il

Essais 1.
 T. p. 162.
 — Dern.
 Journ. p.
 449.

y a grand doute, disoit Montagne, s'il peut se trouver aussi évident profit au changement d'une loi reçue telle qu'elle soit, qu'il y a de mal à remuer. Les loix consacrées par l'usage, par l'exercice constant & uniforme de plusieurs siècles, sont dans l'Etat, ce qu'est un fleuve vaste & profond dans une plaine agréable & fertile. Dans des tems orageux ses eaux peuvent s'élever au-dessus du niveau des rives, causer quelques alarmes & quelques dégats, mais son cours régulier porte dans le pais les avantages de la navigation & les richesses du commerce. Lui prescrire un autre cours, c'est anéantir ses avantages & renforcer les maux qu'on prétend d'éloigner. Les digues avoient pris une élévation proportionnelle aux crues ordinaires, les limites des inondations étoient connues, un cours fixe & immuable servoit de règle

à la crainte ou à la sécurité des habitans; le nivellement des terres plus sûr par une longue expérience que par toutes les spéculations des géometres, seroit à apprécier la possibilité du mal, & à assurer la réalité du bien. Détourné, il rompt la chaîne du commerce & les rapports d'une communication établie, présente aux navigateurs un lit inconnu & dangereux, devient en élevant ses eaux l'objet d'une inquiétude générale, cause des maux imprévus, dévaste des régions constamment florissantes, envoie l'effroi dans l'ame des citoyens auparavant tranquilles, & joint à ses ravages la triste incertitude du point où ses fureurs trouveront un terme.



*Treſor de règles très-claires & très-méthodiques par demandes & par réponses pour composer correctement en latin après les connoiſſances des premiers principes. Par l'abbé B** P. R. A Liege chez Perard 1782. 1 vol. in-12 de 225 pag.*

Quoiqu'une grande variété de livres élémentaires ſoit en général préjudiciable aux progrès des ſciences, par l'eſpece d'inconſiſtance qu'elle donne aux règles diſſerſement énoncées ou conſidérées ſous des points de vue différens *; on ne peut que ſavoir gré à ceux qui ſans altérer le fonds des rudimens, les reproduiſent dans de nou-

I. Part.

I i velleſ

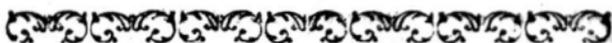
* 15 Déc.
1778. p. 565.
— 1.
Mars. 1779.
p. 337. —
1 Déc. 1779.
P. 429.

1. Décembre. 1782.

487

en général font bien choisis, quelques-uns cependant pourroient l'être mieux. L'édition seroit fans doute plus correcte, s'il avoit pris lui-même la peine de revoir les épreuves, ou s'il étoit plus au fait de cette triste besogne typographique. Car il faut pour y réussir un certain je ne fais quoi, qui tient plus de la routine & de la patience que de toute autre chose. (a)

(a) Ces fautes de peu de conséquence dans tout autre ouvrage, font un inconvénient essentiel dans un livre élémentaire, & passent dans l'esprit des élèves avec l'impression des règles. Il faut donc donner plus d'étendue à l'errata, qui en corrige plusieurs. Par ex. p. 102 *nihil sit* pour *nihil scit*. P. 103 *si peut se tourner par tam*, minùs; *il faut tam*, non minùs. P. 151 *quilibet alius a um*, le mot *quilibet* doit changer de genre comme le mot *alius*. P. 55 *Dolabellum pro Dolabellam* &c.



Eclaircissens sur la Tolérance, ou entretiens d'une Dame & de son Curé. A Rouen. Au dépens de la compagnie des libraires 1782; se trouve à Liege chez Tutot & chez Lemarié. 1 vol in-12.

TOut ce que la charité, la modération, la prudence, l'amour de l'humanité joint à celui de la religion, peuvent inspirer de plus sensé sur la tolérance, se trouve en quelque sorte réuni dans ce petit ou-

vrage. Aussi dès le moment qu'il a paru, s'est-on empressé à en faire de nouvelles impressions, une en Hollande, une dans l'Empire, deux dans les Etats autrichiens &c. L'auteur y réfute particulièrement le reproche d'intolérance fait à l'Eglise catholique, & démontre qu'elle ne le mérita jamais dans le sens que ses adversaires ont attaché à ce mot. Quoique ce sujet ait été traité souvent & par des mains habiles, il ne l'a peut-être jamais été avec l'ordre, la justesse & la clarté que ces entretiens présentent. L'auteur qui n'est rien moins qu'un homme à prétention, a des vues droites, & ne cherche qu'à être utile. Il a embrassé tous les genres de tolérance & les a classés sous différens titres qui font la matière d'autant d'entretiens. L'art du dialogue y est parfaitement observé. La Dame, sans faire la savante, montre assez qu'elle n'a pas puisé son éducation dans la frivolité de nos jours, elle interroge plutôt qu'elle n'objecte, & l'on sent qu'elle est assez instruite, pour saisir au juste les résolutions modestes & sensées de son Curé. Le style de ce petit ouvrage est pur & correct. Tout y est appuyé sur des principes vrais & incontestables. Le ton, qui y regne d'un bout à l'autre, est celui de la décence & de la discrétion. Les philosophes & les sectaires y sont réfutés d'une manière triomphante & toujours honnête. On y venge contre les Rousseau & les Voltaire les droits du Trône & ceux de l'Autel; on y prêche par-tout

1. Décembre 1782.

489

la fidélité, l'obéissance, le respect dûs aux Souverains, & on y apprend aux Sujets à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, & à César, ce qui est à César. Les fideles se sentiront affermis par cette lecture dans la vraie religion, & les gens de lettres, amis du vrai, se sauront bon gré de s'être procuré à peu de frais un ouvrage, qui dans un si petit volume répand la lumière sur un objet tant agité, & pour l'ordinaire étrangement défigurés. Ils y trouveront d'excellentes vues sur les croisades & autres matieres qui font l'objet favori des discussions & des entretiens des savans de ce siecle. On pourra juger de la maniere de l'auteur, par un passage détaché & pris au hazard.

La Dame. Dites-moi, je vous prie; dans un pais où la tolérance civile est établie, quel est le devoir des Catholiques?

Le Curé. Il vaudroit bien mieux de demander, Madame, quel est celui des A catholiques, que l'histoire des siècles chrétiens nous représente comme toujours inquiets, turbulens, rebelles & persécuteurs? Au reste, pour répondre à votre question, je dis que le devoir des Catholiques est de se conformer ponctuellement aux loix de l'Etat & aux maximes de l'Evangile.

La Dame. Et ces loix de l'Etat, quelles sont-elles?

Le Curé Vous l'avez dû suffisamment comprendre par tout ce que nous avons dit, & je vais le répéter en gros.

1°. Des Catholiques, dans les Etats d'un Souverain de leur communion, quand même ils croiroient avoir sujet d'être mécontents de la protection qu'il accorde aux hérétiques, ne doivent jamais manquer en rien au tribut d'une fidélité inviolable.

2°. Les Catholiques, dans les Etats d'un Prince hérétique, qui les tolere, en jouissant du bienfait de ses loix, lui doivent avec la reconnoissance une soumission parfaite & une fidélité à toute épreuve.

3°. Des Catholiques, dans les Etats d'un Prince persécuteur, ne doivent jamais abandonner la vraie religion, mais à cela près, ils doivent souffrir en paix & obéir dans tout le reste.

4°. Enfin, les Catholiques, dans le commerce de la vie civile, doivent avoir tous les égards, tous les ménagemens, toute l'honnêteté & la douceur, que dictent la raison, la bonne foi & la charité. (a)

La Dame. Voilà qui est bien, Monsieur, pour ce qui concerne les loix de l'Etat. Mais je prévois ce que peuvent répliquer les ennemis de l'Eglise. Ils allégueront qu'étant intolérante, elle prête aux maximes de l'Evangile une intolérance sans bornes.

Le Curé. Oh! Madame! vous ne devez plus vous laisser prendre aux faux sens, qu'ils se plaisent à donner à ce terme. L'Eglise commande l'intolérance, c'est-à-dire, qu'elle nous oblige de proscrire l'erreur & de nous tenir en garde contre la séduction. C'est exactement ce que prescrit l'Evangile: mais ce même Evangile, dont l'Eglise est le fidele interprete, commande aussi la charité en nous ordonnant de compatir à l'aveuglement des errans, & d'employer tous nos soins à les ramener au centre de l'unité.

La Dame. Voudriez-vous bien me dire au juste, Monsieur, jusqu'où doit aller cette charité?

Le Curé. L'Evangile le dit assez clairement. Elle doit s'étendre jusques sur ceux qui nous veulent du mal, & qui nous en font, & par conséquent jusques sur les païens & les hérétiques.

15 Nov.
1775. p. 711.

(a) *Réflexions diverses sur cette matiere, 15 Fév. 1782. p. 297.*

ques. La parabole du Samaritain en est le modele. Souvenez-vous d'ailleurs, Madame, des ordres que donne le Sauveur à ses Apôtres de se conduire *comme des brebis au milieu des loups*. Voilà notre règle.

La Dame C'est-à-dire, Monsieur, que tout convaincus que nous sommes de la vérité de notre religion & de la fausseté de toutes les autres, nous ne croions pas qu'il nous soit permis de haïr ceux, qui par leur naissance ou par un choix volontaire, en professent une autre, ni de recourir à la violence pour les faire abjurer.

Le Curé. Non, Madame. L'Évangile ne nous défend point de vivre en société civile & paisible avec eux, ni de leur rendre les devoirs de l'humanité. Il l'ordonne au contraire dans les termes les plus précis: *Faire aux autres, ce que nous voulons qu'ils nous fassent. Faire du bien à ceux qui nous haïssent*, sont des préceptes généraux & sans exception.

La Dame. Il résulte de tout cela, Monsieur, que le Catholicisme, à qui on prête une intolérance si inflexible, est dans ce sens la plus tolérante de toutes les religions. Cependant les hérétiques ne cessent de reprocher aux Catholiques, leur haine & leur zèle persécuteur.

Le Curé C'est bien à tort, Madame.

La Dame. Ils regardent les prêtres comme des gens qui veulent tout subjuguier.

Le Curé. Ils veulent tout subjuguier dans le goût de St. Paul, qui se disoit, *envoie pour faire rendre obéissance à la foi chez toutes les nations*. On sent assez que c'est par l'instruction & la persuasion, & non autrement. Cela ne détruit pas ce que disoit le même Apôtre, lorsqu'il exhortoit les fideles à conserver autant qu'ils le pourroient *la paix avec tous les hommes*.

La Dame. Mais il nous dit ailleurs: *Évitez après une première & seconde correction, l'homme hérétique, sachant qu'il est perverti, & qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.*

gement. Cela paroît tenir de l'intolérance que nos ennemis nous prêchent.

Le Curé. Que vous en semble, Madame, en pouvoit-il moins dire? Voyez St. Jean, cet Apôtre, qui ne prêchoit què la paix & la charité, renchérir encorè sur les expressions de St. Paul. Quelle force dans ses termes! Il défend de recevoir chez soi les hérétiques, de les saluer & d'entretenir avec eux des liaisons qui pourroient faire soupçonner, qu'on participe à la malignité de leurs œuvres. Il témoigne encore plus vivement par la conduite, l'aversion qu'il avoit pour les erreurs & le commerce des hérétiques. Vous savez sans doute, Madame, ce trait de son histoire. Etant entré à Ephèse dans un bain, & y ayant appercu l'hérétique Cérinthe, il en sortit précipitamment, pour n'être pas, dit-il, écrasé sous ses ruines avec cet ennemi de la vérité. St. Polycarpe, évêque de Smyrne, fidele imitateur de ce grand maître, ayant rencontré Marcion, qui lui demanda s'il ne le connoissoit pas, lui répondit: Oui, je vous connois pour le fils aîné de Satan. Que repliquez-vous à tout cela, Madame?

La Dame. Certes cela me paroît bien brusque, & peu conforme à la délicatesse de nos mœurs.

Le Curé. Mais alors, Madame, une sagesse divine dicta ces expressions à l'Apôtre bien-aimé, & à son disciple; la Providence les a transmises jusqu'à nous, moins comme un exemple qu'il faille toujours suivre, que comme une leçon, qui ne peut être trop méditée. (a)

La Dame. Il semble, Monsieur, qu'il y a

(a) Il y a ici une observation à faire, & qu'il est bon de ne pas perdre de vue; je veux dire, la distinction des hérétiques formels & sur-tout des hérétiques dogmatifans, d'avec des gens nés dans l'erreur, & qui peut-être cherchent plutôt d'en sortir que d'y entraîner les autres. I Mai 1782. p. 59.

de la contradiction dans les textes que vous venez de citer, & dans ces différentes conduites.

Le Curé. Pourquoi cela, Madame ?

La Dame. C'est qu'à partir de-là, on ne devoit avoir que de l'indignation & que de l'horreur à l'égard des Acatholiques ; & que ce n'est point là le langage de la charité prescrite dans l'Evangile.

Le Curé. Pardonnez-moi, Madame, l'horreur & l'indignation doit se tourner toute entière contre les erreurs. La charité, bien ordonnée, qui commence par soi-même, veut qu'on évite ceux dont le commerce est contagieux, & dont les discours gagnent comme la gangrene ; de même qu'elle prescrit des précautions pour ne pas approcher témérairement des pestiférés. La charité du prochain si ardente contre les erreurs, est dépouillée de toute animosité contre les errans. *Nous souhaitons tous avec une égale ardeur, dit St. Jérôme *, & la condamnation de l'hérésie & la conversion des hérétiques.* L'Eglise nous invite de prier pour le retour de ceux-ci, & pour l'extirpation de celle-là.



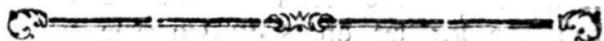
Responsum catholicum ad quæstionem, quid est summus Pontifex ? Quod feriis paschilibus adversum anonymum & pseudo-catholicum adversarium dedit Aloysius Merz, SS. Theol. doctor, & ecclesiæ cathedralis augustanæ concionator ordinarius. Augustæ Vindel. Typis Jos. Wolff. 1 vol. in 8^o.
Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

J'Ai eu plus d'une fois occasion de parler de la diatribe du docteur ** contre l'autorité du Pontife romain, diatribe odieuse

* 1 Sept.
p. 51. — I
Mai p. 60.

à la puissance même temporelle que le lâche sophiste avoit prétendu flatter * ; on en voit ici la réfutation détaillée , mais on peut douter qu'elle ait mérité cette espece de réclamation de la part de la vérité , trop grossièrement outragée pour pouvoir être lésée. Ce qu'il y a d'admirable , & ce qui seroit réellement incroyable , si dans une subversion générale de toutes les idées , il ne falloit s'attendre à tout ; c'est que l'auteur réfuté prétend ridiculiser les bons Catholiques par le consentement qu'ils donnent aux assertions les plus incontestables & les plus formellement exprimées dans l'Ecriture ; comme l'on peut s'en convaincre par le passage suivant rapporté en ces termes par le savant & zélé réfuteur de ces paradoxes scandaleux. *Quis a risu temperare sibi poterit*, exclamat primis statim foliis effrons cavillator (non ita loquerer, nisi catholicus haberi vellet), *si homines spiritu fanatico agitados & præjudiciis occupatos vociferari audiamus. Nonne hic est, cui in orbe terrarum nullus comparari poterit? — Nonne hic est, cui Deus claves Regni cælorum, ac potestatem ligandi atque solvendi tradidit? Cui nullus Episcoporum dignitate par est. — Nonne hic est Vicarius Jesu Christi, visibile Caput Ecclesiæ, ac supremus judex omnium fidelium?* Je n'examine pas si le D. E. a trouvé des commentateurs qui aient donné la torture aux passages qui établissent l'autorité de Pierre, pour en tirer des sens étrangers & destructifs des prérogatives pontificales. Sans doute qu'il

n'y a rien que l'hétérodoxie, la méchanceté & la mauvaise foi ne puissent défigurer. Je dirai seulement, que les Protestans mêmes n'y peuvent rien opposer dans leurs principes, eux qui prétendent s'en tenir au sens de la lettre. Mais si les passages en question ont besoin d'éclaircissement & de commentaire, M^r. Merz en trouve l'explication la plus précise, & la plus décisive en faveur de la puissance des Successeurs de Pierre, dans tous les Peres grecs & latins, dans les Conciles généraux & particuliers, dans la tradition la plus constante & la plus suivie, dans la doctrine générale & uniforme de l'Eglise catholique.



*Noch einmal: Was ist der Papst; ou
Second examen de la question qu'est-ce
que le Pape? A Strashourg chez Levrault
1782, avec approb. & permiff. broch. de
62 p. Se trouve chez l'imprimeur du
Journal.*

Cette petite brochure a, comme l'on voit par le titre, le même objet que la précédente. Quoique très-bien faite, écrite avec beaucoup de sagesse & imprimée avec la sanction de l'autorité, elle paroît peut-être superflue depuis la suppression du livre de M^r. E*, & le silence qu'il a gardé à l'égard des réfutations qui en ont été faites; mais

* 1 Mai
1782. p. 60.

il faut observer que les Protestans, & les gens d'un certain parti ont reproduit la petite diatribe anti-papale par des éditions multipliées. Un pédant François l'a même jugé digne d'une traduction (a). Il est donc raisonnable de ne pas cesser de combattre une erreur, qu'on ne cesse de vouloir accréditer. On voit à la p. 54^e. combien se trompent ou prétendent tromper ceux qui regardent l'Eglise de France comme opposée à la légitime autorité du Pontife romain. En 1683, l'année qui suivit la fameuse déclaration du clergé, la faculté de théologie, répondant à diverses questions proposées par le parlement, exprime de la manière suivante le sentiment de l'Eglise gallicane sur les droits du Chef de l'Eglise: " Son autorité a toujours non-seulement été

(a) Pour donner une idée juste de l'ouvrage, du goût & de la sagesse de l'auteur, ainsi que des petits maîtres-françois ses traducteurs, il suffit de dire que dès l'entrée du libelle on y réfute avec beaucoup d'ardeur & d'humeur les *imbécilles qui croient que la tête du Pape est environnée d'une gloriole ou cercle lumineux, que c'est un demi-dieu &c. &c.* Je ne qualifierai pas une telle manière d'écrire; l'auteur étant mort peu de tems après la publication de sa brochure (si on en croit la plupart des gazettes, contredites par celle de Francfort), il ne convient pas de s'arrêter sur des torts qu'il n'est plus en son pouvoir de corriger.

„ reconnue en France, mais solennellement
 „ respectée dans toutes les occasions ; &
 „ nous nous faisons un devoir d'affirmer
 „ encore une fois d'une manière formelle &
 „ précise, ce que nous avons souvent pu-
 „ bliquement déclaré, savoir : Que l'Evêque
 „ de Rome est de droit divin le Chef su-
 „ prême de l'Eglise, auquel tous les Chré-
 „ tiens doivent l'obéissance, qu'il a reçue
 „ immédiatement de Jesus-Christ, non-seu-
 „ lement une primatie d'honneur, mais de
 „ puissance & de juridiction dans toute
 „ l'Eglise. „



Joannis Nepomuceni Bartholotti exercitatio
 politico-theologica de libertate conscientiarum
 & de receptarum in imperio religionum
 tolerantia &c. 1782. 1 vol. in-8°.

MR. B. ne paroît pas trop content de
 l'édit de Tolérance, quoiqu'il en fasse
 l'éloge ; il le trouve trop timide, si j'ose
 parler ainsi, & trop circonscrit. Il ne com-
 prend pas pourquoi S. M. I. exclut les So-
 ciniens, & qu'elle ne parle que de trois
 religions reçues dans l'Empire. Il croit que
 pour le moins ces pauvres disciples du vieux
 Arius doivent être *tolérés par grace* (a); &

(a) *Tolérés par grace*, quelle langage ! to-
 lérer quelqu'un n'est pas le laisser exister
 pas

insinue que les Athées seuls doivent être privés du bienfait de la tolérance. Mais quand les Encyclopédistes lui auront prouvé que du Socinianisme au Dérisme, & de celui-ci à l'Athéisme, *il n'y a qu'une nuance imperceptible* (a), sa logique politico-théologique éprouvera peut-être quelque embarras. Cependant il n'est pas aisé de lui en donner, car la confiance est à l'épreuve de bien des choses. Comme l'article VII de la paix de Westphalie paroît exclure toute autre religion, que les trois que S. M. Imp. vient de déclarer légales, M^r. B. assure que cette interprétation du dit article n'est qu'une invention de ceux qui desireroient introduire l'inquisition en Allemagne. Accusation aussi creusée que ridicule, & qui compromet des personnages qui avoient droit de s'attendre à des égards plus marqués. (b)

Je ne contesterai pas à M^r. B. le principe

par grace. Les expressions comme les notions humaines sont arrivées à un point de confusion d'où il n'est plus possible de les ramener à la vérité.

(a) Voyez ce passage remarquable, d'une vérité expérimentale & irrésistible dans le *Dict. Encyclop.* Art. *Unitaires*, t. 17. p. 200. édit. de Neuchatel, 1765.

(b) Ce que c'est que l'homme, que l'inquiétude & l'infatigabilité de ses desirs ! On accorde la liberté aux Luthériens ; & voilà aussitôt les Hussites en fermentation (15 Avril 1782. p. 607) ; à peine les a-t-on rappelés à l'ordre, que des Chrétiens méfaves ont réclamé la liberté de judaïser (15 Oct. 1782. p. 283).

Aujourd'hui

pe que la liberté de conscience ne peut affoiblir l'obéissance due au Souverain; je me contenterai de le déférer au tribunal philosophique de l'abbé Raynal, qui assure que la révolte contre l'Eglise a toujours été le signal de la révolte contre les Rois (1 Nov. 1781. p. 344). Je ne releverai non plus son ennuyeux verbiage touchant la définition de la tolérance théologique, qui dans la plus exacte signification de ce mot, n'est autre chose que l'indifférence pour toutes les religions; qui anéantit non-seulement le vrai culte, mais l'idée même d'un Dieu, comme je l'ai démontré plus d'une fois (a). Rien de plus vain que les efforts que fait l'auteur pour répandre des ombres sur des notions claires, & pour confondre l'intolérance théologique avec l'intolérance civile ou politique. La première est une vérité à laquelle rien ne peut donner atteinte; la seconde est une affaire de gouvernement, dans laquelle les théologiens, en cela comme dans le reste beaucoup plus sages que M^r. Bartholotti, ne s'ingèrent point du tout.

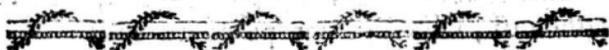
Aujourd'hui l'avocat des Ariens proteste contre la préférence & l'exception. En vérité, les bons Souverains devroient presque craindre leur bienfaisance!

(a) Voyez le Cat. philos. p. 256 & suiv.

— 15. Decemb. 1781. p. 607. — 15 Nov. 1775. p. 708.



Les instituteurs ont souvent de la peine à bien faire concevoir à leurs enfans ou à leurs élèves un plan de fortifications, par l'embaras & presque l'impossibilité de se procurer des modeles en nature, propres à montrer l'ensemble du plan, le profil & l'élévation. En conséquence Mr. Dupuy prévient le public qu'il trouvera à l'avenir chez lui à Paris, rue des Lions, la 3e. porte cochere à gauche, en entrant par la rue St. Paul, des fronts de fortification complets en relief, soit en bois, soit en carton, avec & sans souterrains, grands & petits, suivant le goût des personnes. Il y en a qui peuvent servir d'ornement dans un salon, sur deux pieds & demi de largeur, un pied & demi de profondeur & sept pouces de haut, y compris les glaces pour répéter les objets. On y ajoutera un livret qui en très-petit de tems mettra la jeunesse à même d'entendre parfaitement les fortifications. Il y en a à tout prix depuis 36 liv. jusqu'à 120 liv. Mr. Dupuy entend aussi la construction en relief, soit en bois soit en carton, de châteaux, parcs & seigneuries entieres, si on lui remet les plans & élévations desdits objets.



Le mot du dernier Logogriphe est *Passion*, où l'on trouve pas, Sion.

L A décence & la propreté
Sont cause de mon origine,
Pourquoi faut-il qu'on me destine
Si souvent à la saleté ?
Pour m'approprier au service
L'on me fait volontiers quarré,
Et je suis tenu très-serré
Même pendant mon exercice.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 12 Octobre.*)
 Le divan est tous les jours assemblé, & on n'y est point encore décidé pour la guerre, quoique le peuple la demande avec des cris qu'inspire l'esprit de révolte; mais la présence du grand-amiral & la garde du ferrail, qu'on redouble tous les jours, doivent lui en imposer. Les mutins sont néanmoins parvenus à mettre pour la 2^e. fois le feu aux casernes des Janissaires, où il y avoit plusieurs dépôts de grains pour la nombreuse garnison de cette ville. Comme il y a peu de semaines où l'on ne trouve des mégères allumées, on a promis une pension à vie, à quiconque dénoncera quelques-uns de ceux qui en font les distributeurs.

SCHIRAS en Perse (*le 10 Août.*) Ali-Murad Kan, après un long siège qu'a soutenu Saduc-Kan dans cette capitale du Fardistan, & après l'avoir affamée, s'en est enfin rendu maître. Pour se venger des fatigues qu'il a lui-même éprouvées devant cette place, il a fait mettre à mort toute la famille de son ennemi auquel il a ordonné qu'on crevât les yeux; cependant il a traité le pays avec plus d'humanité, & en considération

des ravages de toute espece qu'a soufferts cette province , il a accordé aux habitans l'exemption de tributs pécuniaires quelconques pendant dix ans , il s'est borné , pour l'entretien de son armée , à exiger que chaque famille lui fournisse deux hommes effectifs , ou la solde de deux soldats. C'est ainsi que ce prince se met en état d'affermir son pouvoir & de s'assurer le trône de la Perse ; mais on craint que la jalousie d'un de ses freres qui voit avec peine son agrandissement , n'excite de nouveaux troubles.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 25 Octobre.) Nos troupes continuent à s'avancer vers la Crimée ; & le dénouement de cette affaire à laquelle une grande Puissance alliée paroît vouloir prendre part , semble devoir devenir très-sérieux.

Lorsque les navigateurs anglois ; les capitaines Cooke & Clarke , relâcherent deux fois en 1779 dans un port de Kamtschatka , ils y furent accueillis avec tous les égards possibles par le major Behm , commandant russe dans ce coin reculé de la terre. L'amirauté britannique , voulant lui témoigner combien elle a été sensible à son procédé humain & bienfaisant , vient de lui envoyer un vase d'argent sur un plat du même métal , pesant ensemble 60 liv. angloises , avec une inscription , où il est fait mention du motif de ce témoignage de reconnoissance. Cette piece

1. Décembre 1782.

503

précieuse est arrivée ici, pour être expédiée à sa destination ultérieure.

P O L O G N E

VARSOVIE (le 25 Octobre.) Le maréchal de la diète, le comte Krasinski, ayant ouvert, le 12 de ce mois, la session, le secrétaire ecclésiastique de la couronne fit lecture des *Paçta conventa* ; après quoi, le grand-chancelier de la couronne lut les propositions suivantes.

I. " S. M. insiste de la manière la plus pressante à ce que la fixation des limites entre la Pologne & la Nouvelle-Servie, soit enfin réglée décisivement : vu qu'au défaut de cela & manque de la ratification par la diète, l'Impératrice de Toutes-les-Russies annulleroit tout ce qui à cet égard auroit été fait jusqu'à présent. "

II. " S. M. présente aux Etats assemblés un projet relatif à l'exploitation des mines de sel, dans lequel il est évidemment prouvé que sans recourir à aucune nouvelle imposition, la direction bien réglée des revenus publics suffira pour cette opération. "

III. " S. M. ayant été chargée depuis 18 ans de la direction des monnoies, demande à cet égard un soulagement & propose aux Etats qu'à l'avenir la commission du trésor puisse en prendre la direction. "

IV. " Quant à ce qui concerne l'armée de la république, S. M. se réfère à ce qui, sur cet objet, sera exposé aux Etats assemblés par le département de la guerre. "

V. " S. M. recommande aux mêmes Etats une attention scrupuleuse sur un projet que le maréchal de la diète leur remettra au sujet de la disposition actuelle de plusieurs juridictions en Lithuanie, où les sénateurs sont en trop petit nombre. "

VI. « Puisque S. M. regarde le projet fait par le conseil-permanent sous le titre : *De creta executionis*, tendant au maintien de la justice & de la tranquillité publique, comme d'une nécessité indispensable, elle recommande ce projet fortement aux délibérations des Etats.

VII. « S. M. leur réitère la proposition antérieurement faite sur la nécessité de régler enfin un traitement pécuniaire honorable pour les députés, une pension assez forte pour les maréchaux de la diète, comme aussi d'assigner les sommes nécessaires à l'entretien des gardes des Itarottes, des prisonniers & des prisons publiques. »

VIII. « Puisque parmi les personnes qui sollicitent l'indigenat, quelques-unes descendent de Maisons souveraines, que d'autres se sont déjà liées avec la nation par les nœuds du mariage, que d'autres contribueront à la splendeur, à l'utilité polonoise, que d'autres enfin ont déjà rendu des services très-essenciels à la république, S. M. souhaite que leurs sollicitations & sa recommandation puissent être favorablement accueillies par les Etats assemblés. »

Dans la session du 17, avant midi, les députés firent leur rapport sur les comptes des commissions du trésor, & l'après-midi, ceux qui avoient été délégués pour la commission d'éducation. Voici les noms des membres qui composent le nouveau conseil-permanent.

Du sénat : le prince Poniatowski, évêque de Plocko; Garnysz, évêque de Chelm; Kofakowski, évêque de Livonie; Potocki, palatin de Russie; Mokronoski, de Masovie; Wasicki, de Rawa; Ozarowski, castellan de Woynicz; Ostrowski, de Czersk.

Du ministère : Okencki, grand-chancelier de la couronne, évêque de Posnanie; Brzostowski,

fowski, trésorier de la couronne de Lithuanie; Tyfskiewicz, sous-général de Lithuanie.

De l'Ordre équestre: Malachowski, grand-secrétaire de la couronne; Cieciszowski, grand-notaire de la couronne; Potocki, sous-échançon de la couronne; Zabiello, grand-veneur de Lithuanie; Rzewuski, greffier de la couronne; Zielonka, chambellan de Léopol; Miaskowski, staroste de Geswn; Jablonski, nonce de Siradie; Szezyt, nonce de Plocko; Chrapowicki, major-général de l'armée de Lithuanie; Sokolowski, staroste de Niefzwaws; Sulitrowski, chambellan de S. M.

Il se confirme que les projets formés contre le clergé n'auront pas lieu, que tout restera sur le même pied, & qu'une Puissance voisine a beaucoup contribué à maintenir l'ancien état des choses. Il étoit à craindre que cette opération ne devînt funeste à la religion catholique dans ce royaume, où, faute d'une solide & persévérante instruction, le peuple tient à sa croiance par habitude & par des liens extérieurs plus que par un attachement réfléchi (a). Les secouffes que

(a) Dans toutes nations, même celles où il y a le plus de lumière religieuse, on trouve aujourd'hui bien peu de gens qui tiennent sincèrement à leur religion; & l'on seroit bien étonné du petit nombre de vrais Chrétiens, si, comme disoit le Prophete, on voioit faire le triage de ceux qui mettent la loi du Seigneur avant les observances extérieures de son culte. *Congregate illi Sanctos ejus qui ordinant testamentum ejus super sacrificia.*

tout genre d'innovation en matière religieuse, produit dans la masse des idées, est presque toujours fatale à la multitude.

E S P A G N E.

MADRID (le 30 Octobre.) La belle situation de la ville d'Ivica, capitale de l'île de ce nom, dans la Méditerranée, entre le royaume de Valence & l'île de Majorque, a déterminé le Roi à lui donner plus de lustre, en y érigeant un évêché, avec le consentement du Saint-Siège. Le nouveau prélat sera nommé évêque d'Ivica & Formentara, îles qui avoient été jusqu'ici soumises au métropolitain de Tarragone.

La semaine dernière notre ministère a reçu plusieurs exprès, dépêchés par le général duc de Crillon, par lesquels ce général & le directeur-général de l'armée navale, Don Louis de Cordova, informoient la cour de ce qui s'étoit passé au camp & dans la baie

ficia. Ces Saints sont devenus plus rares que jamais. On a encore les dehors du christianisme, on fréquente les églises, on reçoit les Sacramens, on assiste au Sacrifice de la Messe: mais le Testament de J. C, mais la pure & invariable doctrine de l'Evangile, mais l'attachement de cœur & d'esprit à la vérité & à la divinité de la foi, voilà ce que nous ignorons. Déjà on parle, sans s'en appercevoir soi-même, comme les ennemis de Dieu, tandis qu'on porte encore la livrée du Seigneur, & que sans amour réel pour la religion, on prétend en respecter le simulacre public. — 15 Sept. 1781. p. 94.

depuis le 8 du courant. Depuis quelque tems l'escadre combinée se tenoit prête à recevoir l'ennemi, qu'elle savoit s'approcher avec un gros convoi au secours de Gibraltar & se trouver déjà dans nos mers. Le directeur-général avoit pris les mesures les plus certaines, en plaçant les vaisseaux de l'escadre & tous les autres bâtimens plus petits de divers rangs, pour que, sans la moindre confusion, ils pussent remplir les deux objets principaux d'intercepter le convoi & d'attaquer l'ennemi. Dans le même dessein, dès que ce général recut le 10 des avis réitérés par les vigies de la côte & par les bâtimens légers, envoyés à la découverte dans les mers de Cadix & de Galice, que les Anglois étoient déjà fort près, il fit avancer ses vaisseaux en les étendant dans la baie jusqu'à la Pointe-Carnero à une distance convenable: ils restèrent tous affourchés sur une seule ancre, après avoir retiré à bord chacun ses chaloupes & ses esquifs, pour être d'autant mieux prêts à sortir. Dans cette disposition la nuit survint & avec elle une très-forte tourmente, qui dura jusqu'au lendemain à 7 heures du matin & mit tous les vaisseaux dans le plus grand danger d'être jettés sur la côte ou de s'aborder l'un l'autre. Comme ils avoient retiré toutes leurs chaloupes & leurs esquifs à bord, ainsi que nous venons de le dire, il ne leur étoit pas facile de mettre quelques autres ancres dehors: cependant l'on travailla avec tant d'ardeur & de succès, qu'on évita la plus grande partie

des malheurs, dont on étoit menacé. Le seul vaisseau le St. Miguel de 70 canons, par la position où il étoit, fut forcé de s'échouer sur la côte ennemie, à l'endroit nommé Arenas-gordas; & il sortit un détachement de la garnison pour en recueillir l'équipage. Le St. Pablo & deux frégates, pour éviter un sort pareil, se laissèrent aller au vent & au courant, qui les entraînaient dans la Méditerranée, où ils pouvoient gagner quelqu'un de nos ports. Le Triomphant & la frégate la Ste. Madelaine, exposés au même danger de périr & travaillant avec la plus grande fatigue aux moïens de se sauver, essuierent dans cette position une forte canonnade de la place, qui tira sur eux à boulets-rouges: mais ils échapperent heureusement sans perte notable. D'autres bâtimens de moindre rang périrent ou souffrirent du dommage.

A peine se fut-on aperçu le matin suivant de tous ces défaites, que malgré la fatigue, que les équipages avoient essuïée dans cette nuit, l'on continua en diligence les dispositions pour remettre les vaisseaux en état avec la plus grande célérité: le général duc de Crillon offrit même & accorda pour cet effet tous les secours, qui pouvoient dépendre de lui. Le soir du même jour les vigies signalèrent la flotte ennemie qui s'approchoit avec un vent fort frais & favorable. Comme l'on ignoroit alors, dans quelle disposition elle naviguoit, &

qu'il paroîssoit impossible pour la flotte combinée de mettre à la voile dans l'état où elle avoit été mise, Don Louis de Cordova fit assembler tous les autres généraux, pour entendre leur avis sur le parti à prendre dans cette circonstance : ils opinèrent unanimement, qu'il n'étoit point question de mettre à la voile sur le champ, quand même on feroit en état de le faire; & que l'unique objet, auquel l'attention devoit se borner dans ce moment, étoit de remettre en état les vaisseaux, qui avoient souffert, pour chercher ensuite l'ennemi & l'attaquer. L'escadre angloise, de son côté, ne pût gagner son mouillage; car, outre que les chaloupes-canonnières y mirent obstacle, autant que la grosse mer le leur permit, & que les différens mouvemens, qu'elle vit faire hors la Pointe-Carnero, pour l'attaquer, l'empêchèrent de s'approcher trop de notre côte, la force du vent & les courants contribuèrent aussi à l'entraîner dans la Méditerranée avec la plus grande partie du convoi : il n'en resta que deux frégates & quatre transports sous la protection du canon de la place.

Les choses se trouvant dans cette disposition, l'on ne perdit pas un instant à réparer les vaisseaux de l'armée, pour qu'ils fussent en état d'aller à la rencontre de l'ennemi. La nuit suivante, il survint de nouveau une tempête assez forte, qui, moiennant les précautions déjà prises alors,

ne causa aucun dommage à notre escadre, mais qui au contraire, pour autant qu'on put le découvrir, dispersa l'escadre ennemie dans la Méditerranée. Cependant elle empêcha Don Louis de Cordova de mettre à la voile avant le 13 à 10 heures & demie du matin, lorsque les circonstances lui permirent enfin l'exécution de ce dessein; de sorte qu'à 4 heures après-midi toute l'escadre combinée se trouvoit déjà dans la Méditerranée, à 4 ou 5 lieues de distance de l'escadre ennemie. Au commencement, toutes les apparences sembloient promettre, qu'elles se joindroient; mais suivant des lettres du 14, les Anglois s'enfonçoient dans la Méditerranée; nos vigies les plus élevées les avoient déjà perdus de vue; & l'escadre combinée les suivoit à force de voiles. Il est entré au mouillage ennemi 2 ou 3 transports de plus; & l'on voioit l'ennemi occupé à décharger plusieurs tonneaux: de notre côté, l'on prenoit des mesures pour inquiéter les bâtimens anglois au mouillage.

L'escadre ennemie se divisa le 16, courant à l'Est jusqu'au Détroit, & le lendemain, elle étoit déjà réunie & composée de 34 vaisseaux de ligne, dont 8 à trois ponts, 8 frégates & 4 cuttres; on a remarqué que de ce parage elle envoioit fréquemment les plus petits bâtimens dans le mouillage de la place. Jusqu'au 17 l'escadre combinée n'avoit point paru, on n'avoit pas même eu de nouvelles directes du général D. Louis de Cordova; mais on étoit informé par les avisos

de la côté, qu'il y avoit fait un tems des plus orageux; de sorte que les plus gros vaisseaux étoient fort éloignés les uns des autres, & grand nombre des plus petits avoient pris le parti de se rendre à Malaga pour réparer leurs avaries; pour ces raisons il ne fut pas possible de réunir l'escadre pour se rendre maître de l'embouchure du Détroit avant les ennemis, comme on fait que c'étoit l'intention du général, il résolut de revenir dans un parage convenable, s'il ne pouvoit atteindre les Anglois, quand on les vit entrer à pleines voiles dans la Méditerranée.

Nous n'avons point de journal postérieur à celui-ci; mais par des lettres particulières, on apprend que le 18 & le 19 il s'éleva un bon vent d'Est, dont l'escadre angloise profita pour rentrer dans l'Océan: la nôtre s'en étant aperçue, & se trouvant bien réunie, a fait la même manœuvre, sans perdre un instant pour poursuivre l'angloise, se trouvant toutes deux à la distance d'une lieue ou deux l'une de l'autre.

Dans une de ces nuits, un des bâtimens ennemis fut en l'air; mais nous ne savons pas si ce fut par l'effet de nos bombes, ou par quel autre accident, ni si c'est un transport ou une frégate; il est certain qu'il doit avoir causé un grand dommage, à en juger par son explosion & sa proximité à un nombre d'autres.

Mgr. le Comte d'Artois a fait prendre l'avance

vance à ses équipages, parce que son retour seroit des plus pénibles, s'il étoit retardé par la suite nombreuse avec laquelle il est venu; ayant fait toutes les dispositions à ce sujet, S. A. R. partit du camp le 15 au matin, l'armée lui ayant rendu les honneurs qui lui étoient dûs, & se rendit à Cadix où elle fut reçue & traitée avec la haute distinction qu'elle mérite, pendant les 24 heures qu'elle y séjourna. De là S. A. R. continua son voyage régulièrement. M^r. le Comte de Dammartin se mit aussi en route après avoir pris les mêmes précautions que Mgr. le Comte d'Artois, & allant à une journée l'un de l'autre, pour leur plus grande commodité & celle de leur suite.

Les journaux du camp de St. Roch, parlent des difficultés que le gouverneur de Gibraltar a fait naître au sujet de l'échange des prisonniers: il avoit envoyé à différentes reprises le commandant de sa marine à Puente-Majorca; & M^r. Massaredo, major-général de la flotte espagnole, avoit été à Gibraltar, pour conférer avec lui. M^r. Elliot vouloit d'abord envoyer à San-Lucar un commissaire pour examiner, si l'on pouvoit renvoyer en Angleterre le même nombre de prisonniers qu'il alloit remettre aux Espagnols: il prétendoit les faire embarquer sous les yeux de ce commissaire: cette défiance fit refuser toutes les propositions; & M^r. Elliot fut obligé de se contenter de la parole qu'on donna, de suivre les règles éta-

blies

1. Décembre 1782. 513

blies par le cartel convenu entre les deux cours : il renvoia tous les prisonniers le 8, excepté 46 soldats wallons, suisses, &c, qui ont pris parti dans ses troupes. Ceux qui sont revenus au camp ne peuvent comprendre par quel motif ils se sont engagés au service de la place, les travaux y étant excessifs, & les troupes y étant réduites alors à la dernière ration, n'ayant pas même la quantité d'eau nécessaire pour les besoins les plus ordinaires.

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (le 30 Octobre.) La princesse Charlotte-Amélie, grande-tante du Roi, est morte ici le 28 entre 4 & 5 heures du matin, après une longue maladie. Son Alt. Royale, sœur du Roi Christian VI, étoit née le 6 Octobre 1706. La princesse Elisabeth, fille puînée du duc Antoine-Ulric de Brunswick, est morte le 20 au soir, au château-royal de Horsens en Jutlande, après une maladie de quinze jours, à l'âge de 38 ans, étant née le 16 Novembre 1743. La cour prendra le 3 du mois prochain un deuil de 12 semaines à l'occasion du premier de ces décès.

Il a paru un placard, en date du 25, lequel défend d'acheter des vivres avant que le bourgeois n'en soit fourni. Les vivres renchérissant tous les jours, il est survenu un autre édit, qui défend jusqu'au 1 Juillet 1783, l'exportation des cochons, ainsi que de tou-

tes sortes de viandes , tant fumées que salées. On en excepte pourtant les provisions des vaisseaux qui sont occupés à s'en charger , ou qui les ont déjà achetées pour les duchés de Schleswig & Holstein. — Le général-major baron von Haxthausen est parti d'ici pour Stockholm , chargé de complimenter, au nom de cette cour, L. M. le Roi & la Reine de Suede sur la naissance du duc de Smoland.

I T A L I E.

ROME (le 30 Octobre.) Le 20 dans la matinée, S. S. sortit de son palais de la Quirinale, & s'étant donné le divertissement de voir jouer au mail dans le jardin des Pères Dominicains, hors de la porte Salara, alla prendre celui de la chasse aux oiseaux avec les filets volans. Le 20 au matin S. S. alla au conservatoire de Pie au bas du Gianicolo, où elle fut reçue par l'éminentissime protecteur Cafali; ensuite, S. S. accompagnée du même seigneur, remarqua le mur neuf qui encoint la campagne achetée pour agrandir la prairie destinée au blanchissage des toiles que l'on fabrique ici, & donna le reite des deniers nécessaires, tant pour l'acquisition du terrain que pour la fabrique. Elle entra ensuite dans l'intérieur du conservatoire, & observa tous les ouvrages qui s'y font, tant en toile qu'en dentelle, & témoigna une grande satisfaction de la perfection à laquelle tous ces ouvrages étoient

1. Décembre 1782.

515

portés. Elle n'eut pas moins de plaisir en visitant les boutiques de la manufacture, où elle trouva ainsi que sa noble suite, une augmentation de beauté & de bonté dans les draps de toutes especes qui s'y fabriquent pareillement.

CIVITA-VECCHIA (le 15 Octobre.) Les navires vénitiens qu'on ne voïoit que très-rarement ici pendant la paix, deviennent aujourd'hui très-fréquens. On les y préfere à tout autre pavillon neutre, pour transporter d'Amsterdam en cette rade toutes les épiceries hollandoïses. — Le Pape a renvoïé au jugement de son auditeur, la décision du procès qu'a fait ici le capitaine d'un navire suédois naufragé à l'embouchure de ce port, au pilote lamaneur & aux consuls de mer de cette ville. — On écrit de Naples, que l'ambassadeur de Maroc, après y avoir racheté les esclaves de sa nation, comme il avoit déjà fait à Malte, doit venir dans notre rade pour le même objet; mais jusqu'à présent il n'a point paru, quoique le cour de Rome ait déjà envoïé des ordres pour que cet ambassadeur trouve ici l'hospitalité la plus gracieuse, à l'exception néanmoins de tout honneur ministériel.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 31 Octobre.) L'Empereur a été de retour le 24, à 5 heures après-midi, du voiage que Sa Majesté avoit fait pour accompagner M^r. le Comte & Mad.

la Comtesse du Nord. Une légère indisposition de Mad. la Comtesse n'a eu heureusement aucune fâcheuse suite ; se trouvant parfaitement rétablie , ces augustes Voiageurs purent poursuivre leur route le même jour, 24. Pendant leur séjour à Brunn, où ils arriverent le 20, M^r. le Comte assista le 21 au matin, à l'assemblée des Etats, & fut l'après-midi avec Sa Majesté Impériale examiner tout ce que cette ville offre de remarquable, entre autres le séminaire des Prêtres réguliers. — Depuis son retour S. M. a été incommodée d'une érépèle avec des accès de fièvre, mais elle est presqu'entièrement rétablie.

Une ordonnance impériale du 5 de ce mois, renouvelle la défense faite à toutes communautés ecclésiastiques de vendre leurs biens meubles ou immeubles, & leur enjoint de reprendre au plutôt ceux qui auroient été aliénés. Les contrats de vente faits sur de pareils objets, sans le consentement du Souverain, sont déclarés nuls & de nulle valeur. Ainsi il est défendu à tous & à chacun de vendre, de troquer, donner ou aliéner sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun bien appartenant à l'église. Cette défense s'étend sur les biens fonds, sur les capitaux, ornemens de l'église & autres effets précieux, sur tous les meubles, revenus, usufruits annuels, sous quelque dénomination que ce soit. Ceux qui auroient acheté de pareils biens, seront obligés de les restituer, & punis selon l'exigence du cas.

Les

Les communautés, qui les auroient vendus, seront tenues de les représenter : en attendant qu'elles en fassent la remise, on ordonnera la saisie de toutes leurs autres possessions. Le nom de celui, qui dénoncera de pareilles aliénations, restera inconnu, & il en touchera pendant trois ans les intérêts à 4 pour cent sur la valeur du bien, dont il auroit dénoncé la vente clandestine, à moins qu'il ne fût lui-même le possesseur, ou supérieur de quelque communauté; car dès-lors il est tenu *ex officio* à déclarer de pareilles aliénations. — Il a été publié une autre ordonnance, en date du 11 du mois de Septembre, & dont voici la substance.

« Notre Souverain y déclare que, comme les corps religieux n'ont été admis dans les Etats, qu'à condition qu'ils fussent à la main & à l'ordre de l'évêque diocésain pour devenir utiles au peuple, & que comme il est impossible de parvenir à ce but salutaire, sans qu'ils ne soient soumis à leurs évêques respectifs, faisant partie des ouailles soumises à la direction épiscopale, quant au spirituel, il se croit obligé à détruire les abus qui se sont introduits sur ce point & dont les suites nuisent au bien de l'Etat. Ayant donc jugé que les exemptions de l'Ordinaire, *exemptiones a potestate & jurisdictione episcopi*, accordées par quelques Papes à des couvens entiers, communautés &c, étoient un de ces premiers abus, Sa Majesté a statué, que de ce moment toute exemption, concession &c, soit en forme de bulles, ou de brefs n'aient plus la moindre validité, à l'égard des corps religieux; sur-tout la bulle qui les exempteroit de la juridiction de l'évêque, ou archevêque: voulant que tous les couvens &c, soient désormais soumis à l'Ordinaire sans

aucune exception, & que cette déclaration de nullité s'étende à toutes les exemptions obtenues jusqu'ici, ou que l'on obtiendrait : voulant en outre annuler par la présente, tout pacte, ou concordat passé, ou qui pourroit être passé, pour une pareille exemption, entre l'Ordinaire même & quelques couvens. Surquoi tout évêque sera tenu de révoquer de pareils actes. En conséquence il sera permis à l'Ordinaire de faire la visite des couvens, d'en réformer la discipline & d'en employer les sujets au soin des âmes. Les supérieurs qui contreviendroient à leur ordre, seroient punis selon l'exigence du cas & leurs couvens supprimés. Enfin S. M. I. enjoint à tout couvent, communauté & autres personnes, se croiant exemptes & aiant en main tel acte qui y seroit relatif, d'en remettre l'original & une copie authentique à la régence du pais qu'ils habitent, tout au plûtard au 1 Novembre de cette année, & cela sous des peines très-sévères pour les contrevenans à un pareil réglemant.

Il sera envoyé, dit-on, à l'Impératrice de Russie en présent, du moût des grappes de raisin que le Comte & la Comtesse du Nord avoient pressé dans leurs mains, lors de la vendange qui se fit le 8 de ce mois à Schœnbrunn. Ces illustres Voïageurs ne pourront prendre leur route par Lemberg & la Pologne-autrichienne, le courier, qui en étoit arrivé, aiant rapporté qu'on y avoit trouvé les chemins presque impraticables.

On se promet beaucoup à Vienne de la foire de la Toussaint, d'autant qu'on y attend de la Pologne, ainsi que de la Russie un grand nombre de marchands, qui doivent y venir acheter des productions du pais. Les vignes n'ont pas réussi cette année

1. Décembre 1782. 519

dans toute l'Autriche : en bien des vignobles on n'a pas eu la dixième partie de ce qu'on en avoit recueilli l'année dernière ; on se trouveroit fort heureux , si on en tiroit la moitié.

En mémoire des tendres adieux que se firent le Pape & S. M. I, le 22 Avril à Marie-Brunn , on a placé le 30 du mois passé au dit endroit , au-dessus de l'entrée principale de l'église une inscription , gravée sur un marbre blanc en caractères d'or , tant en latin qu'en allemand , & à cette occasion il fut chanté une Messe solennelle au son des timbales & trompettes. Voici cette inscription.

Pius VI Pontifex Maximus
&

Josephus II Roman. Imperator , semper Augustus
cum Maximiliano Aultriae Archiduce ,
Taumatürgâ Fontanenfi devotè salutatâ ,
tenerrimos inter amplexus ,
excitis adstantium lacrymis
sibi invicem valedixerunt

X cal. Majas. Anno CIJ. D. CC. LXXXII.

(Pie VI souverain Pontife , & Joseph II Emp. des Romains toujours Auguste , accompagné de Maximilien Archiduc d'Autriche , après avoir dévotement salué l'image miraculeuse de Notre-Dame de Brunn , se sont séparés dans cet endroit , après les adieux & les embrassemens les plus tendres qui arracherent les larmes des assistans. Le 22 Avril 1782). (a)

(a) Ce monument ne réfute-t-il pas mieux que tous les raisonnemens les diatribes d'E. & de l'E. de L. * ? Quel est le simple évêque dont l'entrevue avec le Souverain seroit , p. 49. * 1 Sept. par

BUDE (le 18 Octobre) On ne fait pas encore si l'édit qui réduit toutes les universités de la Hongrie à une seule, sera exécuté à la rigueur. On croit que les Etats feront des représentations à ce sujet, & que Sa Majesté y aura égard. Les villes de Cassau, Tyrnau, Erlau, Clausenbourg, Agram &c, avoient chacune une université, ce qui facilitoit extrêmement aux jeunes gens les moïens de développer leurs talens; & contribuoit à conserver leurs mœurs en les tenant sous les yeux, ou du moins à portée de leurs parens, & en les éloignant des grandes villes où la corruption est presque toujours en raison directe de la multitude, mais sur tout de la multitude de jeunes gens abandonnés à eux-mêmes, sans frein & sans observateur dans un âge où les passions déploient tous leurs ressorts. (a)

par ordre exprès de celui-ci consacré par un monument? Quel est le *simple évêque* dont le nom seroit placé dans une inscription solennelle avant celui du Souverain? Quel est le *simple évêque* envers lequel le Souverain exprimeroit ses sentimens d'une manière aussi vive & aussi distinguée?... Tant il est vrai que la divine vérité est inaccessible aux petites entreprises du barbouillage humain! Quand on la défigure sur le papier, elle porte son empreinte sur les pierres.

(a) Nous voïons cette observation se vérifier parmi nous d'une manière bien inquiétante pour des parens chrétiens. Ceux qui ne peuvent se dispenser de placer leurs enfans dans les universités, sont obligés de recourir à quelque ville isolée & presque déserte, où la

1. Décembre 1782 521

MANHEIM (le 3 Novembre.) L'Electeur notre Souverain a tenu, ce matin, un chapitre de l'Ordre de St. Hubert, & y a reçu chevaliers : le prince E. Charles de Leining; le prince Constantin de Lœvenstein-Wertheim; le prince de Menchicoff; le prince Charles Théodore de Hesse-Rheinfels; le landgrave de Hesse; le prince Constantin de Salm-Salm; le prince Maurice de Salm-Kyrbourg; le prince Antoine de Radzivil; le prince Ernst de Hesse-Rheinfels; le comte Auguste de Kœnigsfeld; le comte Joseph Ferdinand de Tattenbach, & le comte Sigismund de Haimhausen.

COBLENCE, (le 6 Novembre.) Les avis, reçus d'Elwangen, nous avoient plongés depuis quelque tems dans la plus profonde tristesse: S. A. R. l'Electeur notre Souverain, y avoit été attaqué d'une maladie, dont on avoit tout lieu de craindre les suites les plus fâcheuses; mais à la satisfaction de ses fideles sujets, ce Prince respecté & chéri, est entierement rétabli. C'est en conséquence

la corruption à raison de la paucité ou de la religion des habitans paroît avoir fait moins de progrès; où les écoliers sont en petit nombre, dispersés & peu liés les uns avec les autres. Faute de cette précaution ils ne tardent pas à s'appercevoir au retour de leurs enfans d'une étrange révolution dans leur esprit & dans leur cœur. Révolution, que les plus brillantes études (fussent-elles concilia- bles avec le désordre des mœurs) ne peuvent en aucune manière compenser.

que, dimanche 3 de ce mois, il a été chanté dans l'église de Notre-Dame en action de grâces à Dieu, pour son heureux rétablissement, une Messe solennelle, qui fut suivie d'un *Te Deum* en musique, & où les chefs & membres des tribunaux & départemens de la cour assistèrent en habit de *gala*. Dimanche prochain, il y aura une pareille fête à Ehrenbreitstein, & ainsi successivement dans tout l'électorat.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Novembre.) La cour a publié dans sa gazette du 26 Octobre un extrait de quelques lettres du général Elliot, gouverneur de Gibraltar, reçues le 24 au bureau de M^r. Thomas Townshend, secrétaire d'état pour le département des affaires intérieures. Comme ces lettres étoient en date du 11 & 12 Septembre, les nouvelles, qu'elles contiennent, sont même antérieures à la journée du 13 Septembre, fameuse par la destruction des batteries flottantes. En général il paroît par les rapports de M^r. Elliot, que les assiégeans ont fait de tems en tems un feu terrible, mais sans beaucoup de perte pour la garnison & sans dommage considérable de la place. Le 28, un exprès envoyé par M^r. Fitzherbert, notre ministre à Paris, nous apporta des nouvelles plus fraîches, qui furent confirmées le lendemain par des lettres de Bruxelles : elles nous ont appris l'heureux ravitaillement de Gibraltar,

1. Décembre 1782.

323

favorisé par une violente tempête, que la flotte combinée essuia le 10 Octobre dans la baie d'Algésires, & qui, forçant un vaisseau espagnol, de 74 canons, à s'échouer sous la place, en endommagea plusieurs autres.

Le paquebot, le Halifax, parti d'Antigua le 2 Octobre, est arrivé à Falmouth. Tout étoit tranquille aux Antilles durant la saison des ouragans, qui ont de nouveau causé beaucoup de dommages à la Barbade, à St. Christophe, mais sur-tout à Antigua : l'on y avoit aussi éprouvé une très-grande sécheresse. Le Prudent de 74 canons, est le seul vaisseau de ligne, que nous ayons actuellement dans ces parages. — Le 30 Octobre l'amirauté reçut l'avis, que la frégate, la Winchelsea de 32 canons, partie de Terre-Neuve au commencement de ce mois, étoit arrivée à Portsmouth. Suivant les rapports, qu'elle a apportés du continent de l'Amérique septentrionale, l'objet de la sortie de l'amiral Samuel Hood avec une partie de l'escadre de New-York, n'étoit point de tenter quelque expédition, mais d'aller prendre à Halifax les deux convois avec environ 3 mille hommes de troupes britanniques & allemandes, que l'apparition de l'escadre française avoit forcés de relâcher à Halifax. Le Caton de 74 canons, & la frégate la Pallas de 32, qui quitterent la flotte de la Jamaïque au moment de la tempête, par laquelle elle a été dispersée, sont heureusement arrivés dans le même port; mais l'on n'y avoit rien ap-
pris

pris de la Ville-de-Paris, du Centaure, du Glorieux, ni de l'Hector. Ainsi l'inquiétude sur le sort de ces navires est toujours la même — Les vaisseaux le Pégase de 74 & l'Europe de 64 canons, qui avoient été envoyés en croisière à l'embouchure de la Manche, pour recueillir les vaisseaux de guerre & navires marchands, qui manquent encore de ce malheureux convoi de la Jamaïque, sont rentrés à Portsmouth, sans en avoir ramené aucun. L'on compte 13 bâtimens de cette flotte, pris & conduits dans le seul port de l'Orient : ces captures ont été faites en grande partie par un nombre de corsaires américains, qui ont établi leur croisière sur la côte d'Irlande : les principaux sont le Congrès & l'Intrépide de 26, le Garnet de 24, l'Alliance, la Révolution & le Ciceron de 22, le Conquérant & le Dragon de 20 & le Boucanier de 18 canons. Pour y protéger le commerce contre leurs entreprises, le commodore Elliot a appareillé de Portsmouth avec une petite escadre, composée des vaisseaux le Pégase & le Bombay-Castle de 74, le Romney de 50, le Médiateur & la Résistance de 44, le Profélyte de 32 & la chaloupe le Pélican de 16 canons.

Le gouvernement vient de passer des contrats avec différens particuliers pour les livraisons nécessaires pendant l'année prochaine, pour le service naval & de terre, à des conditions beaucoup moins onéreuses que dans les années précédentes. Le ministère

s'occupe actuellement de l'examen de différens plans relatifs à la levée des subides pour l'année prochaine : le premier de ces plans, propose une taxation générale à raison de 12 pour cent : le deuxième, une négociation en rentes viagères, avec survivances : le dernier, enfin, se borne à une négociation à quatre pour cent, avec de certains avantages pour les souscripteurs. Il paroît qu'on est décidé à donner la préférence au dernier de ces projets. — On s'attend à ce que le Roi dans son discours au parlement demandera son avis & son concours touchant la reconnoissance ou le refus de l'indépendance américaine, abandonnant l'entière décision de cette affaire délicate à l'assemblée de la nation.

F R A N C E.

PARIS (*le 15 Novembre.*) Le 13 du mois dernier, le marquis de Sainte-Croix, ministre-plénipotentiaire du Roi près le prince-évêque de Liege, eut l'honneur de prendre congé de S. M., pour se rendre à sa destination. Le même jour, le marquis de Clermont-d'Amboise, ambassadeur de cette cour à celle de Naples, de retour par congé, eut aussi l'honneur d'être présenté à S. M. par le comte de Vergennes, secrétaire d'état au département des affaires étrangères. — Il s'est tenu ces jours-ci avant le lever du Roi, un conseil extraordinaire, auquel Sa Maj. assista avec Mrs. les comtes de Vergennes

& d'Offun. M^r. le duc de Choiseul a eu depuis peu l'honneur de s'entretenir pendant une heure avec Leurs Majestés. On renouvelle le bruit de l'année passée, à l'égard d'une promotion de 4 maréchaux de France, qui seroient, dit-on, M^r. le comte d'Estaing, Mrs. les marquis de Castries, les comtes d'Arfy & de Vaux. — Mde. la princesse de Guémené, ayant été obligée par les circonstances de donner la démission de sa place, & de s'éloigner de la cour, Mde. la comtesse de Polignac a été nommée gouvernante des enfans de France; mais on dit publiquement que la Reine s'est réservée à elle-même le soin d'élever son auguste fille — Le conseil de guerre tenu à Brest sur la prise du Sagittaire & celle du Pégase, a terminé ses séances. Le jugement a été envoyé à la cour; & quelque secret qu'il soit encore, bien des gens qui pensent l'avoir pénétré, annoncent que le capitaine du Pégase a été condamné à vingt ans de prison. On prétend que M^r. Mitton & le baron d'Arros, capitaines des deux vaisseaux-matelots de M^r. de Grasse, en ont un encore plus sévère à attendre. — M^r. de la Touche, commandant la frégate l'Aigle, & M^r. de Vallongue, commandant la frégate la Gloire, ont écrit une lettre au ministre de la marine, où ils donnent les détails d'un combat qu'ils ont soutenu contre un vaisseau anglois de 74 canons. Ce combat leur fait ici le plus grand honneur; mais les suites n'en ont pas été à beaucoup près aussi heureuses

reuses qu'on auroit pu le desirer. On voit par la gazette de France du 8 de ce mois, que le vent n'ayant pas permis à ces frégates, poursuivies après le combat par cinq vaisseaux de ligne ennemis, de pénétrer dans la Délaware, lieu de leur destination, la frégate l'Aigle fut obligée de se faire échouer. On a sçu par des lettres particulieres que la frégate la Gloire, quoiqu'ayant passé plus heureusement sur les premiers écueils, avoit eu le même sort, avec la différence que la première fut bientôt remise à flot par l'ennemi, & que la seconde pourra l'être par quelques-uns de nos bateaux; car les Anglois l'avoient perdue de vue, lorsqu'elle échoua. Malgré l'empressement que l'on avoit mis à soustraire à l'ennemi toute la cargaison de l'Aigle, on n'eut pas le tems d'en retirer tout l'argent qu'elle portoit; mais on en a sauvé dix-huit cent mille livres, de sorte qu'il en est resté encore 200 mille pour l'ennemi. M^r. de la Touche, ayant prévu avant le combat, que s'il venoit à être pris par le vaisseau de guerre qu'il alloit attaquer, (ce qui devoit très-naturellement arriver), les deux millions qu'il portoit aux insurgens, seroient la proie du vainqueur, avoit fait jeter cet argent dans la mer, en attachant un long cable aux caissons avec plusieurs morceaux de liège. Il devoit faire casser le cable, s'il eût été forcé de se rendre; mais en se retirant, il avoit fait retirer aussi les caissons de la mer. On est fâché que cette précaution ingénieuse n'ait pas été employée, ou n'ait pas réus-

si, lorsqu'il a été obligé de se faire échouer. Les lettres qui nous donnent ces détails, ne disent rien de particulier sur l'armée de M^r. de Rochambeau, ni sur les opérations du général Washington.

Extrait d'une lettre écrite d'Eciga dans l'Andalouzie, le 21 Octobre.

Vous avez reçu le journal de nos opérations jusqu'au 13. Le 15 au matin on avoit perdu de vue l'escadre angloise, & l'escadre combinée: on savoit celle-ci dans les eaux de Malaga. Mr. le Comte d'Artois n'espérant plus pouvoir être témoin d'un combat naval, partit pour Cadix le 15. Nous y avons appris le 18 par une lettre de Mr. de Crillon à Mr. O'Reilly que le reste du convoi étoit entré dans Gibraltar & qu'on comptoit 23 vaisseaux de guerre ennemis à 2 lieues de la place, les autres étant restés dans la Méditerranée. Les vents ont été constamment à l'Est depuis, & l'amiral Howe n'aura pas manqué d'en profiter pour repasser le Détroit & se rallier au reste de son armée. Sa marche bien supérieure à celle de l'armée combinée l'aura tiré du mauvais pas où il s'étoit mis. Voilà les seules nouvelles que nous aïons eues depuis notre départ. Il ne nous sera guere possible d'arriver à Madrid avant le 29. Nous avons trouvé à Cadix le vaisseau le Sceptre & la frégate l'Engagement qui reviennent de leur heureuse expédition à la baie d'Hudson. L'Astrée a dû arriver en France & vous en donner les détails.

Comme il est impossible de concilier toutes les nouvelles relatives aux flottes angloise & combinée, nous transcrivons les trois lettres suivantes sans en garantir toutes les circonstances; quoiqu'elles ne s'accordent pas en tout avec d'autres lettres d'Espagne, il paroît qu'on ne peut douter du combat dont il est fait mention dans la première & la troisième.

« *A bord de l'Invincible, le 21 Octobre.*
Hier matin par un vent de Sud-Est toutes nos voiles déployées, nous sommes parvenus à rejoindre l'arrière-garde ennemie, longeant la côte d'Andalousie, entre Cadix & le Cap Lagos. Nous avons commencé par prendre cinq transports chargés de vivres & de munitions. Les autres ont été dispersés. L'ennemi a mis en panne, pour attendre ses vaisseaux de guerre traîneurs; former sa ligne & marcher en cet état. Pendant cette manœuvre, le corps de notre armée nous a rejoint & nous avons canonné les Anglois, qui nous ont riposté en fuyant, & que nous n'avons pas cessé de harceler durant toute la journée que nous les avons poursuivis. La flotte combinée n'avoit que 32 vaisseaux, les 14 autres étant demeurés en arrière. Nous continuons aujourd'hui 21 de poursuivre l'amiral Howe, qui quoique à 4 lieues de nous pourra être encore une fois joint, & qui paroît prendre la route de Madere, par l'obliquité de sa marche dans l'Océan atlantique. La journée d'hier ne doit pas s'appeller un combat & cependant nous avons perdu sur toute la flotte 50 hommes, & il nous reste plus de 210 blessés. On avoit dit que la flotte angloise portoit des caronades (*), mais nous ne nous

(*) *L'inventeur de ces machines infernales avoit présenté à Mr. de Gribeauval sa découverte;*

en sommes pas apperçus. Avant d'entrer le 17 dans la Méditerranée, nous avons pris un transport, aiant les habits de deux régimens & 120 femmes, embarquées avec leurs enfans pour se rendre à Gibraltar. Cette prise a été conduite à Malaga. Le ravitaillement consiste à peine dans le tiers des transports qui se sont glissés dans la place (*cela est contraire à ce que porte la lettre de Mr. de Crillon à Mr. Orelly*); & c'est trop compter que de prétendre qu'il y ait 16 ravitailleurs actuellement mouillés dans le port. Don Louis de Cordova nous a fait faire des manœuvres si admirables que si nous étions tous doublés en cuivre nous eussions pu faire des prodiges. »

Extrait d'une lettre de Mançanares, dans la Castille, le 28 Octobre.

« Mr le Comte d'Artois a eu le bonheur de trouver du beau tems & de beaux chemins, malgré la saison : il n'a eu d'autres nouvelles de St. Roch que celles qu'il reçut à Cordoue il y a trois jours. Mr. le duc de Crillon écrit au Prince en date du 19 Octobre, « que » ce jour-là même, l'escadre angloise est entrée dans le Détroit par un bon vent d'Est ». Au moment où il ferme sa lettre, « les frégates d'avant-garde (ajoute-t-il) débouquent dans l'Océan ; & l'arrière-garde, dans le meilleur ordre possible, double la Pointe- »
» Carnero

car le Sr. Caron est un François & non un Irlandois, comme on l'a dit. Son invention n'aient pas été approuvée, quoiqu'il eût prouvé que ses caronades ne devoient pas plus peser que des canons de 48, celles sur-tout de 132 liv. de balles, & qu'elles portotent à 1800 toises, il prit le parti d'aller chercher en Angleterre la récompense de ses talens. Caron a le secret de diminuer la compacité du fer, pour le rendre plus léger, avec l'avantage de lui conserver sa force.

« **Carnero**. L'escadre légère, commandée par
 « **Mr. de la Motte-Piquet**, suit de très près
 « l'armée ennemie & double la Pointe-d'Eu-
 « rope; mais le gros de l'armée combinée en
 « est encore à deux lieues ». Telle étoit la
 position respective des deux armées navales
 au départ de la lettre. Au reste, toutes les
 vigies comptoient un vaisseau de plus à l'a-
 miral Howe. Comme l'on n'a point de nou-
 velles du **St. Pablo**, vaisseau de 70 canons,
 qui dériva dans la Méditerranée lors du coup
 de vent du 10 au 11 Octobre, on craint qu'il
 n'ait été pris. Le **St. Miguel**, échoué devant
 Gibraltar, a été relevé par l'ennemi & mouil-
 loit le 21 à la Pointe-d'Europe. Tout le mal
 que l'amiral Howe ait souffert, de son côté,
 dans la Méditerranée, se réduit à la prise
 d'un transport, conduit à Malaga.

*Extrait d'une lettre de Paris, du 12 No-
 vembre.* Nous avons perdu tout espoir d'en-
 tendre encore parler de Gibraltar & de la
 flotte combinée, lorsqu'il nous arriva un
 courrier d'Espagne pour nous apporter la nou-
 velle d'un combat, dont certainement l'issue
 n'a pas fait une grande impression à la cour
 d'Espagne, puisque le courrier n'est parti que
 le 30, quoique les dépêches de **D. Cordova**,
 fussent arrivées le 24. Ces dépêches portent
 en substance: « Que la flotte combinée étant
 » à la poursuite du lord Howe, l'avoit at-
 » teint le 20 au débouquement du Détroit,
 » entre Cadix & le Cap Lagos. Elle n'avoit
 » que 32 vaisseaux, en ayant laissé 14 derrière
 » elle, qui ne pouvoient suivre la rapidité
 » de sa marche. Le lord Howe, se sentant
 » supérieur de deux navires, n'évita pas le
 » combat; & **Don Cordova** donna sans hésiter
 » les ordres de l'engager; **Mr. de la Motte-**
 » **Piquet** à la tête de 16 vaisseaux François
 » qui formoient l'avant-garde, commença le
 » premier le combat: on se canonna jusqu'à
 » neuf heures, & les Anglois se battirent
 » toujours en retraite; mais lorsque l'obscurité
 » de la nuit eut suspendu l'action, les An-
 » glois

„ glois firent éteindre tous leurs feux , pour
 „ dérober leur marche ; & le lendemain que
 „ la flotte combinée avoit obtenu le renfort
 „ des 14 vaisseaux traineurs , on ne vit plus
 „ la flotte angloise. Les combinés ont peu
 „ souffert dans leurs mâts , leurs voiles &
 „ leurs agrêts ; ils ont perdu 58 hommes tués
 „ & 212 blessés ; du nombre de ces derniers
 „ font 24 officiers. On pense qu'ils seront
 „ rentrés à Cadix ; mais on croit que la flotte
 „ angloise se fera beaucoup élevée , en pre-
 „ nant la route de Madere.

P A Y S - B A S .

ANVERS (le 15 Novembre) Notre académie militaire est abolie. Les fils de soldats , qui en faisoient partie , ont été transportés sur des charriots , le 28 Octobre , aux garnisons de Gand , de Bruges , d'Ostende , de Tournai & de Luxembourg ; mais l'ordre de passer dans une autre ville n'a point encore été signifié aux fils d'officiers & aux cadets. On évalue à 30,000 florins les dépenses annuelles que pouvoit faire cette académie dans notre ville.

L'on vient de voir dans une des principales villes des Pays-bas un nouvel exemple des excès où porte les esprits serviles & foibles la fureur dogmatifante de ce siecle. Un ecclésiastique renégat y a osé pendant quelque tems afficher dans les cercles & caffés une espece de prône contre la religion & le gouvernement (a). Les imbécilles & les
 hommes

(a) L'ancien axiome physico-chymico-moral,
Corruptio

hommes corrompus s'y rendoient en foule ; sa conversation verbiageuse & pédantesque , langage naturel d'un esprit inquiet & égaré , commençoit à démonter plus d'une cervelle , lorsque des personnes sages ont songé à provoquer la vigilance de notre gouvernement , trop éloigné de tout genre de fanatisme pour tolérer un enthousiaste de cette nature. Il peut paroître étonnant que presque tous les apostats que la France vomit , viennent établir leur apostolat dans nos bonnes provinces belgiques ; mais cet étonnement cesse dès qu'on réfléchit que le voisinage des deux Etats rend ce mal inévitable , & que l'accueil fait à ces hommes lâches & pervers n'est point de nature à les y fixer. Celui au reste qui vient d'y établir la prédication de l'impieété , ne paroît point un homme fort séduisant , quoique quelques chanoines d'une certaine cathédrale aient assidûment assisté à ses sermons. Il est à la vérité aussi riche en anecdotes que R ** (a) , mais bien plus obstiné

Corruptio optimi pessima , est d'une vérité & d'une justesse admirables. Si l'état d'ecclésiastique est par son institution , sa nature & son objet , le plus saint & le plus respectable ; il n'en est pas non plus dont il sorte , quand une fois la corruption le gagne , des monstres plus hideux & plus infects.

(a) On voit par cette succession & cette espece de perpétuité de l'apostolat philosophique , combien quelques simples Chrétiens de notre bonne patrie ont eu tort de regarder comme une prospérité publique le départ de R. J'ai déjà

né dans ses extravagances, moins honnête, moins circonspect, en un mot, plus impudent. Avidé sans doute de s'affurer le mépris même du monde, ennemi de la contradiction & de l'inconséquence, il se pare de l'habit propre de l'état qu'il déshonore, & prétend fonder sa considération sur un caractère qu'il a en horreur & dont le contraste avec ses maximes & ses mœurs fait de lui-même un objet d'horreur.

LA HAYE (le 17 Novembre.) On attendoit avec la plus vive impatience l'apologie que le Prince d'Orange avoit remise aux Etats-généraux le 7 Octobre passé, pour

eu occasion de montrer la sottise cruelle de ceux qui se congratuloient de sa prétendue mort; j'ai prouvé au contraire que sa vie étoit un bien incontestable *. La multitude des mauvais livres & des *grands hommes* dogmatifans contre Dieu, est parvenue à un point qu'on ne peut espérer d'y voir quelque diminution sensible. Il y a de quoi satisfaire les desirs & les goûts de toute la génération actuelle. C'est suivant l'expression de St. Paul; *un tas, un monceau* de précepteurs occupés à flatter les oreilles du corps & les délirés de l'esprit (*ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus*). On ne gagne rien à la mort, ni à la fuite de quelques-uns de ces hommes sublimes; ils se remplacent avec une rapidité qui rend le vuide parfaitement imperceptible. *Uno avulso non deficit alter*... Malheureuse fécondité de l'impiété & de la scélératesse!... Quand des nuées d'insectes dévastent nos moissons & nos vignes, la destruction de quelques individus n'affaiblit pas la calamité générale.

* 1 Sept.
p. 69.

justifier la conduite qu'il a tenue pendant cette guerre. On l'attendoit avec d'autant plus d'impatience, que les plaintes deviennent tous les jours plus vives & plus pressantes. Enfin, cette piece intéressante vient d'être livrée au public, & exposée ainsi aux yeux de tous les citoyens & de l'univers, par la voie de l'impression, sous ce titre: *Missive & Mémoire remis par S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, à L. H. P. le 7 Octobre 1782*: contenant une exposition détaillée de la direction qu'il a suivie en qualité d'amiral-général. On lit aussi avec beaucoup d'intérêt la *Réponse de S. A. S. Mgr. le Prince-Statthouder, capitaine & amiral-général de la république des Provinces-unies &c, à la lettre de L. N. P. les Seigneurs Etats de Frise, en date de Leuwaarde, le 11 Octobre 1782*. (Nous donnerons cette piece l'ordinaire prochain, si la place le permet).

La perte du vaisseau de guerre l'Union de 64 canons & la prise d'un paquebot anglois, sont l'objet de la plupart des conversations. Quant au premier accident, on raconte: qu'il arriva le 19 Octobre, à une heure après-midi, à la hauteur de 57 degrés & cinq minutes, en présence du contre-amiral Kinsbergen, qui, luttant lui-même contre la tempête, se trouva hors d'état de donner aucun secours. Ce malheur a d'autant plus affecté, que l'équipage étoit un des meilleurs, n'étant guere composé que de gens qui s'étoient signalés au combat de

Doggersbank , & que le capitaine M^r. le comte de Welderen , jeune encore , donnoit les plus brillantes espérances. S. A. S. qui faisoit le plus grand cas de cet officier , a tellement été frappée de cette nouvelle , qu'elle n'a pu retenir ses larmes. Quant au paquebot anglois , sa prise a d'autant plus étonné que , sortant d'un port de la république , il paroissoit couvert de la protection du pais. Aussi dit-on que l'armateur Sextroh étoit autorisé par les Etats de Zélande , que des motifs secrets d'intérêt d'état ont engagés à cette démarche. Le capitaine anglois Flynn , se voiant ferré de près par l'armateur , voulut jeter la malle de lettres dans la mer ; mais l'armateur l'aïant menacé dans ce cas de le couler à fond avec tout son équipage , & lui aïant dit qu'il en vouloit aux lettres & non aux effets , il se rendit aussitôt ; & les lettres ont été portées dans la secretaire de Zieric-zée.

AMSTERDAM (le 14 Novembre.) Le vaisseau de guerre , la Rhinlande , de 50 canons , cap. Mulder , & la frégate t'Hof-Soubourg de 36 , cap. van Pelt , qui appareillerent il y a quelque tems pour les Indes-occidentales , ont enfin fait voile le 10 du Texel. Les vaisseaux de l'escadre du contre-amiral van Kinsbergen & du convoi de Bergen reviennent successivement dans nos ports : l'Amiral Tromp de 54 canons , cap. van Gennep , le Medenblik de 36 , cap. van Reyneveld , & le Triton , navire de la

1. *Décembre 1782.*

537

compagnie des Indes, sont rentrés avant-hier au Texel. La frégate la Pallas de 44, cap. van der Beets & la Venus de 24 cap. Willinek arrivèrent le même jour au Vlie avec 4 bâtimens du convoi du Sund: enfin le Loo, le dernier des trois navires de la compagnie des Indes, qui ont passé plusieurs mois à Drontheim, parut hier à l'ouvert du Texel: mais, par le retour de ces vaisseaux, l'on a eu le déplaisir d'apprendre, que la république vient encore de perdre un vaisseau de 64 canons: le Ziericzée, cap. Jean Schroder Haringman, un de ceux de l'escadre du contre-amiral van Kinsbergen, aiant fait une voie d'eau, étoit entré à Helsingor avec 6 à 7 pieds d'eau à fond de cale; & l'on croïoit, qu'il se rendroit à Coppenhague pour se réparer: mais le capitaine ne put se résoudre à hiverner en Dannemarck: aiant fait passer une voile sous le navire, & bouché la voie d'eau autant que possible, il partit le 31 Octobre du Sund avec les frégates le Medenblik, la Pallas, la Venus, & 9 navires marchands: aiant débouqué le Détroit ils furent accueillis de coups de vent violents de la partie de l'Est, qui les forcerent à longer la côte orientale de Jutlande: & la nuit du 1 au 2 Novembre le Ziericzée eut le malheur d'y échouer près d'Asdahl, à 10 milles d'Ahlbourg, ainsi qu'une prise angloïse, qui avoit été faite par la Venus: le lieutenant Haringman & une centaine d'hommes de l'équipage furent retirés le 2 par les habitans:

mais son frere, le capitaine, & le reste des officiers & matelots se trouvoient alors encore à bord dans le danger le plus imminent. Le bâtiment américain, la Grace, allant de Philadelphie à Amsterdam, a échoué dans ces parages le même jour. Douze hommes, qui se sont sauvés du vaisseau l'Union avec un petit esquif, ont pris terre à la petite île de Hoge sur la côte occidentale de Jutlande.

Suite du traité avec les Américains.

VII. Il sera juste & permis aux sujets de chaque partie d'employer tels avocats, procureurs, notaires, sollicitateurs ou facteurs; qu'ils jugeront à propos.

VIII. Les marchands, patrons & propriétaires des navires, matelots, gens de toute sorte, vaisseaux & bâtimens, & en général aucunes marchandises ni aucuns effets de chacun des alliés ou de leurs sujets ne pourront être assujettis à un *embargo* ni retenus dans aucun des pays, territoires, îles, villes, places, ports, rivages ou domaines queleonques de l'autre allié, pour quelque expédition militaire, usage public ou particulier de qui que ce soit, par saisie, par force, ou de quelque maniere semblable. D'autant moins sera-t-il permis aux sujets de chacune des parties de prendre ou enlever par force quelque chose aux sujets de l'autre partie, sans le consentement du propriétaire: ce qui néanmoins ne doit pas s'entendre des saisies, détentions, & arrêts; qui se feront par ordre & autorité de la justice, & selon les voies ordinaires, pour dettes ou délits; au sujet desquels il devra être procédé par voie de droit selon les formes de justice.

IX. De plus, il a été convenu & conclu, qu'il sera parfaitement loisible à tous marchands, commandans de navires & autres

ſujets ou habitans des parties contractantes, en tous lieux ſoumis reſpectivement à la juridiction des deux Puiffances, de gérer eux-mêmes leurs propres affaires; & qu'en outre, quant à l'usage des interpretes ou courtiers, comme auſſi à l'égard du chargement ou déchargement de leurs navires & de tout ce qui y a rapport, ils feront, de part & d'autre, conſidérés & traités ſur le pied des ſujets propres &, pour le moins, en égalité avec la nation la plus favorifée.

X. Les vaiſſeaux marchands de chacune des parties, venant ſoit d'un port ennemi, ſoit d'un port propre ou neutre, pourront naviguer librement vers quelque port ennemi de l'autre allié: ils feront néanmoins tenus, toutes les fois qu'on l'exigera, d'exhiber, tant en pleine mer, que dans les ports, leurs lettres de mer & autres documens décrits dans l'article XXIV, conſtatant expreſſément, que leurs effets ne ſont pas du nombre de ceux qui ſont prohibés comme contrebande: & n'ayant point chargé de contrebande pour un port ennemi, ils pourront librement, & ſans empêchement, pourſuivre leur voiage vers un port ennemi. Cependant, on ne demandera point de viſiter les papiers des vaiſſeaux convoiés par des vaiſſeaux de guerre; mais on ajoutera foi à la parole de l'officier, qui conduira le convoi.

XI. Si, à l'exhibition des lettres de mer & des autres documens, décrits plus particulièrement dans l'article XXIV. de ce traité, l'autre partie découvre, qu'il y a quelques-uns de ces effets, qui ſont déclarés prohibés & de contrebande, & qu'ils ſont conſignés pour un port ſous l'obéiſſance de l'ennemi, il ne ſera pas permis de forcer les écoutes du vaiſſeau, ni d'ouvrir quelque caiffe, coffre, ballot, barril ou autre futaille, qui ſ'y trouveront, ni d'y déplacer le moindre effet, ſoit que le vaiſſeau appartienne à L. H. P. les Etats-généraux des Pais-bas-unis ou à des ſujets & habitans des dits Etats-unis de l'Amérique, juſqu'à ce que la cargaiſon ſoit portée

à terre en présence des officiers de la cour d'amirauté, & qu'il en soit fait un inventaire. Encore ne sera-t-il pas permis de les vendre, échanger, ou aliéner, que lorsque les procédures requises & légales auront été observées contre de tels effets prohibés & de contrebande, & que la cour d'amirauté les aura confisqués par sentence prononcée; en exceptant toujours, non-seulement le navire même, mais aussi tous autres effets qui s'y trouveront, tenus pour libres, lesquels ne pourront point être arrêtés sous le prétexte d'avoir été entachés par les effets prohibés, encore moins confisqués, comme pris légitimement: mais au contraire, lorsque par la vifitation à terre il se trouvera, qu'il n'y a point de contrebande dans les vaisseaux, & qu'il ne paroitra point par les papiers, que celui qui a pris & emmené les navires, n'a pas pu l'y découvrir, celui-ci devra être condamné à tous les fraix, dommages & intérêts d'iceux, qu'il aura causés, tant aux propriétaires des vaisseaux qu'aux propriétaires & chargeurs des cargaisons, dont ils seront chargés, par sa témérité à les prendre & emmener: déclarant très-expressément, qu'un vaisseau libre assurera la liberté des effets, dont il sera chargé; & que cette liberté s'étendra pareillement sur les personnes, qui se trouveront dans un vaisseau libre; lesquelles ne pourront en être enlevées, à moins que ce ne soit des militaires, actuellement au service de l'ennemi.

XII. Par contre on est convenu, que tout ce qui se trouvera chargé par les sujets & habitans de l'une des deux parties, dans quelque vaisseau appartenant aux ennemis de l'autre ou à leurs sujets, quoique non compris sous l'espece des effets prohibés, pourra être confisqué en son entier, de la même maniere que s'il appartenoit à l'ennemi; excepté pourtant les effets & marchandises, mis à bord d'un tel vaisseau avant la déclaration de guerre, ou dans l'intervalle de six mois après icelle; lesquels effets ne feront aucunement sujets à confiscation, mais seront fidèlement

& sans délai restitués en nature aux propriétaires, qui les réclameront ou feront réclamer avant la confiscation & vente, comme aussi leur provenu, si la réclame ne pouvoit se faire que dans l'intervalle de huit mois après la vente, laquelle doit être publique; bien entendu néanmoins, que, si les dites marchandises sont de contrebande, il ne sera nullement permis de les transporter ensuite à aucun port appartenant aux ennemis.

XIII. Et, afin de pourvoir le mieux possible à la sûreté des sujets & gens de l'une des deux parties, pour qu'ils ne soient point molestés de la part des vaisseaux de guerre ou corsaires de l'autre partie, il sera défendu à tous les commandans des vaisseaux de guerre & autres bâtimens armés des susdits Etats-généraux des Pais-bas-unis & des dits Etats-unis de l'Amérique, ainsi qu'à tous leurs officiers, sujets & gens, de donner quelque offense ou dommage à ceux de l'autre partie: &, s'ils en agissoient d'une manière contraire, ils seront, sur les premières plaintes qu'on en fera, étant trouvés coupables après un juste examen, punis par leurs propres juges, & en outre obligés de donner satisfaction de tous dommages & intérêts, & de les bonifier, sous peine & obligation de leurs personnes & biens.

XIV. Pour déterminer ultérieurement ce qui vient d'être dit, tous les capitaines de corsaires ou armateurs de vaisseaux, armés en guerre sous commission & pour compte de particuliers, seront tenus, avant leur départ, de donner caution suffisante devant les juges compétens, ou d'être entièrement responsables des malversations, qu'ils pourroient commettre dans leurs courses ou voyages, ainsi que des contraventions de leurs capitaines & officiers contre le présent traité & contre les ordonnances & édits qui seront publiés conséquemment & conformément à icelui, sous peine de forfaiture & nullité des susdites commissions.

XV. Tous les vaisseaux & marchandises, de quelque nature qu'elles puissent être, que l'on reprendra sur des Pirates & écumeurs de

mer, naviguant en pleine mer sans commission requise, seront amenés dans quelque port de l'un des deux Etats & déposés entre les mains des officiers du port, afin que le tout soit restitué au vrai propriétaire, sitôt qu'il aura été donné des preuves juites & suffisantes pour en constater la propriété.

XVI Si quelques vaisseaux ou bâtimens, appartenans à l'une des deux parties, à leurs sujets ou habitans venoient à échouer sur les côtes ou territoires de l'autre, à périr ou à souffrir quelque autre perte maritime, il sera donné toute sorte de secours & d'assistance amicale aux personnes naufragées ou en danger de faire naufrage : & les vaisseaux, effets, & marchandises ou ce qui en aura été sauvé, ou bien le provénu d'iceux, si ces effets, sujets à se gâter ont été vendus, étant réclamés dans l'an & jour par les patrons, ou par les propriétaires, ou par leurs agents ou fondés de procuration, seront restitués ; moyennant seulement qu'ils paient les fraix raisonnables, & ce qui doit se paier dans le même cas, pour le sauvage, par les propres sujets du país : il leur sera aussi délivré des sauf-conduits ou passeports, pour leur passage libre & sûr de-là, & pour le retour de chacun dans son país.

XVII. Au cas que les sujets ou habitans de l'une des deux parties avec leurs vaisseaux, soit publics & équipés en guerre, soit particuliers & marchands, soient forcés par la tempête, ou par la poursuite de pirates ou d'ennemis, ou par quelque autre nécessité urgente, à se retirer & à entrer dans quelque riviere, crique, baie, port, rade, ou rivage, appartenant à l'autre partie, ils seront reçus avec toute humanité & bonne volonté, & jouiront de la protection & aide la plus amicale : & il leur sera permis de se rafraichir & de s'approvisionner à des prix raisonnables de toute sorte de vivres & de toutes les choses requises pour l'entretien de leurs personnes ou pour la réparation de leurs vaisseaux ; & ils ne seront en aucune façon rete-

mus ou empêchés de partir des dits ports ou rades, mais pourront faire voile & aller, quand & où il leur plaira, sans opposition ou empêchement quelconque.

XVIII. Pour d'autant mieux exercer le commerce réciproque, il a été convenu, que, s'il s'élevoit une guerre entre L. H. P. les Etats-généraux des Pais bas-unis & les Etats-unis de l'Amérique, il sera toujours accordé aux sujets de part & d'autre le tems de neuf mois après la date de la rupture ou de la proclamation de guerre, afin de pouvoir se retirer avec leurs effets, & les transporter où il leur plaira; ce qu'il leur sera permis de faire, comme aussi de vendre ou transporter leurs effets & meubles en toute liberté, sans qu'on y mette quelque obstacle, & sans que l'on puisse, durant le tems des dits neuf mois, procéder à quelque saisie de leurs effets, beaucoup moins de leurs personnes. Au contraire, il leur sera donné, pour leurs vaisseaux & pour les effets qu'ils voudront emporter, des passeports de sauf conduit, pour les ports les plus proches dans les pais respectifs, & pour le tems nécessaire au voyage. Et aucune prise faite sur mer ne pourra être réputée pour légitimement prise, à moins que la déclaration de guerre ait été connue ou ait pu l'être, dans le dernier port que le vaisseau pris a quitté: mais, pour tout ce qui pourroit avoir été pris aux sujets & habitans de part & d'autre, & pour les offenses, qui pourroient leur avoir été faites, dans l'intervalle des susdits termes, il sera donné satisfaction complete.

La suite ou la fin l'ordinaire prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

Les langes magnifiques que le souverain Pontife doit envoyer à Mgr. le Dauphin de France, ainsi qu'à l'Infant Charles-Dominique

que, fils du Prince des Asturies, étant achevés, Sa Sainteté en fera la bénédiction dans les premiers jours du mois prochain : puis après avoir été exposés quelques jours à la vue du public, on les fera passer aux nonces respectifs avec commission de les présenter à ces augustes enfans. — L'Empereur vient de voir avec autant d'étonnement que d'indignation à quels excès se porte, quand elle se croit appuyée, l'audace philosophe. Un jeune écrivain aiant fait une satyre affreuse contre le Pape & le clergé, osa la dédier au Monarque, & publier que c'étoient là les vrais sentimens de S. M. Dès que le Prince en fut informé, il écrivit au chef de la police ce peu de mots : “ Vous signifie-
 ,, rez à un certain Waschke, auteur d'un
 ,, poëme infâme, qui m'a été dédié, ma
 ,, juste indignation sur le contenu de cet
 ,, ouvrage, & sur la hardiesse qu'il a eu de
 ,, me le dédier : je lui défends de rien pu-
 ,, blier de ses ouvrages, & j'ordonne que
 ,, l'imprimeur de cette piece soit puni selon
 ,, toute la rigueur des loix „. — On a
 parlé d'un édit en vertu duquel toutes les
 ordonnances impériales devoient être publiées
 dans les églises durant le Service divin, après
 le sermon ; mais l'on affirme aujourd'hui que
 cet édit n'aura pas lieu ou du moins que
 l'exécution en sera suspendue en conséquen-
 ce des remontrances qui ont été faites à Sa
 Majesté & qu'elle a écoutées avec bonté :
 1^o *Sur l'impression nécessairement contras-*
tante que feroient des réglemens purement

1. Décembre 1782.

545

temporels, publiés immédiatement après la morale évangélique; 2°. Sur l'affoiblissement que ce contraste produiroit infalliblement dans les réflexions & les sentimens que l'explication énergique & pathétique des dogmes chrétiens auroit fait naître dans les auditeurs: vu sur-tout que les vues & intérêts temporels ont toujours dans l'esprit de la multitude une préférence & une prépondérance bien marquées; 3°. Sur la multitude de ces ordonnances, dont la lecture prolongeroit trop le tems destiné au Service divin; sur-tout pour les gens qui viennent de loin (ce qui à la campagne est inévitable), & qui doivent être de retour chez eux pour prendre leur réfection; 4°. Sur l'ancienne coutume, selon laquelle les augustes Prédécesseurs de S. M. ont voulu que dans les villages les édits impériaux fussent lus après les vêpres, lorsque le peuple s'étoit pleinement acquitté de ses devoirs envers le Roi des Rois, devoirs qui sont la sanction & la sûreté des devoirs civils &c. &c. On assure que le sage Monarque a approuvé ces raisons. — Il va être publié une ordonnance en vertu de laquelle il ne sera permis qu'aux cavaliers & dames, faisant partie du corps de la noblesse, de porter des bijoux, étoffes d'or, d'argent & de soie. — Suivant les lettres de Pologne, la diète s'est principalement occupée de la démarcation des frontieres, selon le vœu de l'Impératrice de Russie; mais rien n'a occasionné tant de débats que l'élection des commissaires pour la chambre du trésor. Il fut

fait plusieurs propositions contre le chapitre de Cracovie, en faveur de l'évêque. — *Extrait d'une lettre de Rome*., De toutes les religieuses & religieux supprimés, ce sont les Carmélites qui ont donné les plus grandes marques d'attachement à leur état; l'esprit de Ste. Thérèse anime ces bonnes filles, elles ont fait ce qu'elles pouvoient pour être fideles à leurs engagements. Les six monasteres d'Allemagne, Vienne, Prague, Gratz, St. Hippolyte, Neustadt, Lintz & celui de Léopol dans la Pologne autrichienne, ont été les premiers à être supprimés; les religieuses de Léopol, aiant eu la ressource de nos monasteres de Pologne, sont passées toutes, exceptée une, dans ces monasteres; les autres six ne trouvant point de ressource par le petit nombre des maisons de leur Ordre dans les autres provinces d'Allemagne, ont été obligées de se retirer dans des monasteres d'autres Ordres qui subsistent; celles de Prague & de Gratz se sont déterminées à rester toutes ensemble dans une maison, & y continuer tout ce qu'elles pourront de leurs obligations. En Italie il n'y a eu que trois monasteres sujets à la suppression, Milan, Crémone & Mantoue; le Pape aiant consenti à recevoir toutes celles qui voudroient persévérer dans leur vocation; celui de Mantoue a donné l'exemple aux autres; toutes ont voulu persévérer, & ont été transférées à Parme, Plaisance, Reggio, Bologne. Celles de Milan & de Crémone n'ont point été absolument uniformes; plusieurs ont passé

dans les maisons de leur Ordre, situées dans l'Etat ecclésiastique ; mais quelques vieilles & infirmes n'ayant point osé s'exposer aux fatigues du voiage, se sont retirées dans des monasteres d'autres Ordres ; quelques jeunes, pressées par leurs parens, qui ne vouloient point les voir s'expatrier, ont suivi l'exemple des vieilles ; aujourd'hui elles s'en repentent, & demandent à entrer dans des monasteres de leur institut, *.

— La cour de Londres a fait publier trois lettres : une du capitaine Curtis, contenant la destruction des batteries flottantes ; les deux autres de l'amiral Howe qui annonce le ravitaillement de Gibraltar avec perte de la Minerve, vaisseau de transport, & la canonnade du 20 Octobre, dont il est fait mention à l'article de Paris. Mylord Howe prétend que les combinés ont évité le combat, mais on voit assez par sa relation que cela n'est point exactement vrai. Nous donnerons cette relation l'ordinaire prochain, à moins qu'il n'en paroisse une meilleure de la part de Don Cordova.

Dans le dern. journ. p. 402 l. dern. 1777, lisez 1779. — P. 403 l. dern. *ans*, lisez *ans*.

T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	501
		<i>Schiras en Perse.</i>	501
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	502
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	503
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	506
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	513
ITALIE.	{	<i>Rome.</i>	514
		<i>Civita-Vecchia.</i>	515
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	515
		<i>Bude.</i>	520
		<i>Manheim.</i>	521
		<i>Coblence.</i>	521
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	522
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	525
PAYS-BAS.	{	<i>Anvers.</i>	532
		<i>La Haye.</i>	534
		<i>Amsterdam.</i>	536
		<i>Nouvelles diverses.</i>	543

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. DECEMBRE

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. DECEMBRE

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Voyageur françois, ou la connoissance de l'ancien & du nouveau monde, tomes 27 & 28. A Paris, chez Cellot, 1781. 2 vol. in-12. Prix 6 liv. reliés.

Ces deux volumes n'appartiennent en rien à feu M^r. l'abbé de la Porte, ils sont entierement de la façon de son continuateur (M^r. l'abbé de Fontenay). Ils terminent la description de l'Italie, & traitent de la ville & du royaume de Naples, de la Sicile, de la Toscane, de la Sardaigne,

N 2 2

de la Corse & de la république de Gènes. Il reste au continuateur à donner la description de la France. Le public ne peut que s'applaudir de voir cet ouvrage entre les mains d'un homme aussi connu par des connoissances vastes & variées que par son attachement aux bons principes. Mais je suis fâché de voir une aussi belle fin d'un si mauvais ouvrage. Il n'est guere possible de lire une rapsodie plus bigarrée, plus inconscquente que celle de l'abbé de la Porte.

*. S'il m'étoit permis de donner un avis au public & au continuateur, je dirois à celui-ci, dans le cas que le tems & la santé (qui chez lui n'est pas des meilleures) le lui permettent, de continuer son propre ouvrage, de reprendre les matieres de toute la collection & de les traiter avec plus de vérité & de sagesse; de façon que le 27^e. volume soit le premier de ce nouveau *Voyageur françois*. Et le public, s'il veut se prêter à mon conseil, fera figurer en cornets ou en papillotes les 26 volumes qu'il a eu le malheur d'acquérir, & les remplacera par l'ouvrage du continuateur.

Si en proposant ce double arrangement, j'osois aussi proposer quelques moyens de perfectionner les écrits divers du savant continuateur, un des meilleurs périodistes que nous aïons; je réduirois ces moyens à deux. 1^o. moins de facilité à adopter des préjugés reçus (a), 2^o. une

(a) Comment, par exemple, est-il possible que

* 15 Mars
1780. p. 511
& autres
ibid.

résistance plus soutenue contre ce torrent de la philosophie qui entraîne & emporte tout ce qui ne lui oppose pas une courageuse & persévérante fermeté. (a)

que Mr. de Fontenay croïe de bonne foi aux douze cent mille habitans de Syracuse? Il ne fait donc point ce qu'il faut penser des dénombremens des anciens? Il ne lui reste plus qu'à nous parler de la ville de Thebes qui avoit cent portes, par chacune desquelles on faisoit sortir cent mille hommes, sans que le nombre des habitans parût diminué.

(a) En parlant de Grégoire VII, il suffisoit de le plaindre d'avoir agi avec trop d'ardeur suivant les principes d'une jurisprudence fausse, mais alors généralement crue très-vraie (15 Août 1782. p. 564). Il n'étoit pas nécessaire de donner à un Pontife que l'Eglise a placé sur ses autels, des épithetes odieuses, qui sous la plume d'un prêtre & d'un religieux ont quelque chose de plus que d'étonnant.

Notice pour servir à l'histoire de la vie & des écrits de S. N. H. Linguet, nouvelle édition corrigée & augmentée. A Liege 1781. 1 vol. in-8°. de 136 pages.

IL n'y avoit certainement pas de générosité à publier cette notice dans le tems que le célèbre avocat étoit privé de sa liberté, & il n'y en a en aucun tems à publier des aventures qui compromettent la réputation

tion du prochain. L'auteur a beau dire qu'il ne garde dans son cœur aucun motif pour être méchant. Pourquoi donc entasser sur le compte d'un littérateur estimable, quoique point exempt de foiblesse & d'inconscience, des anecdotes qui ne peuvent que contraster avec le ton de sagesse qu'il a su prendre toutes les fois qu'il a voulu. Il y a entr'autres une lettre adressée à une comédienne fameuse, dictée par la lubricité la plus raffinée, & que certainement on n'attribuera pas sans répugnance à un homme qui a dit tant de belles choses en faveur des mœurs. Si l'éloquent annaliste s'est oublié jusqu'à perorer pour le divorce contre une des loix fondamentales de la morale chrétienne, s'il a écrit un *Essai sur le monachisme* où l'irrégion paroît à découvert (a), si dans sa tragédie de *Socrate*, il a paru faire des digressions allégoriques contre les ministres des autels, &c, ce sont-là des endroits chers à l'auteur de la notice. Il prétend même, sans doute contre le gré de M^r. Linguet lui-même, en faire honneur à cet homme célèbre. L'équité eût voulu qu'il eût recherché avec un soin égal les écrits

* 1 Déc. 1778. p. 497. Exam. de cet ouvr. 15 Avril 1776. p. 649. (a) Mr. Linguet a désavoué cet ouvrage, que l'auteur s'obstine à lui attribuer. Son désaveu renfermât-il un mensonge, il faudroit l'accueillir comme vrai. C'est condamner le mal que de protester ne l'avoir pas fait. Et ne sommes-nous pas dans un tems où c'est beaucoup de ne pas en faire une matière de triomphe & de gloire ?

les plus propres à faire connoître ce que l'auteur des *Annales* pensoit de la religion dans des momens où la réflexion & le sang-froid guidoient sa plume; mais c'est de quoi il s'est mis peu en peine. Il y a cependant quelques citations qui peuvent avoir cet effet. Par exemple. " Quoi! le dernier des *encyclopé-*
 „ *distes*, des *économistes* &c, toute la philo-
 „ sophaille du siècle s'abandonne sans dan-
 „ ger au délire le plus absurde! Il est per-
 „ mis à ces fous enrégimentés sous la ma-
 „ rotte de l'esprit, de débiter les plus ridi-
 „ cules, les plus impertinentes, les plus fu-
 „ nestes rêveries qui soient jamais tombées
 „ dans des têtes humaines? Bien loin qu'ils
 „ se fassent des ennemis par ces sottises,
 „ presque toujours aussi ennuyeuses que
 „ puérides, leur attachement pour telle &
 „ telle secte est païé par des éloges, par
 „ des encouragemens de toute espece? Je
 „ ne demande pas la récompense de cette
 „ docilité que je n'ai point; mais il seroit
 „ bien étrange que je n'eusse pas le droit
 „ d'user du privilege que s'attribue toute la
 „ populace qui en est capable. „

" Il est vrai que je n'ai point attaqué
 „ la révélation. Je n'ai point donné à mes
 „ nouveautés le vernis *encyclopédique*, ce
 „ passeport de toutes les ferrailles reblanchies,
 „ avec lesquelles tant de crieurs de vieux
 „ chapeaux philosophiques nous étourdis-
 „ sent. Mais ce n'est pas-là un grand
 „ forfait. Entre nous, n'est-ce pas une char-
 „ latanerie révoltante que cet acharnement

„ théorique contre des dogmes qui gênent
 „ aussi peu dans la pratique ? Est-il permis à
 „ un homme raisonnable qui a passé trente
 „ ans, de mettre seulement en question
 „ s'il croira à son catéchisme ? Fait-on des
 „ traités contre les ordonnances de police,
 „ qui enjoignent de balayer les rues ? Des
 „ gens sensés devroient-ils donc en faire
 „ contre celles qui prescrivent, avec la plus
 „ grande sagesse, de vénérer des dogmes,
 „ des objets consacrés d'abord par la religion,
 „ & ensuite incorporés à la politique. „

L'on voit à la fin de l'ouvrage une note
 où l'historien de M^r. L. paroît plus équitable
 & où il prend son parti contre ses détracteurs. „ Une partie de la *Théorie du para-*
 „ *doxe* & de la *Réponse sérieuse* est em-
 „ ploïée à prouver qu'il est un mauvais
 „ écrivain. On le compare au gladiateur mal-
 „ adroit de Quintilien, à un rhéteur em-
 „ porté, & l'on accuse le public d'admirer
 „ en lui des tours de force, plutôt que des
 „ efforts nobles & soutenus. C'est peut-être
 „ une des choses qui prouvent le mieux
 „ qu'il y a de l'originalité dans le style de
 „ cet auteur, que cette contrariété dans les
 „ opinions à ce sujet. Au reste, puissions-
 „ nous avoir communément d'aussi mauvais
 „ écrivains qui se fassent lire avec le mê-
 „ me plaisir ! „

* 1. Mars
 1781. p. 340.



Traité du pouvoir des évêques , traduit du portugais d' Antonio Pereira ; prêtre de la congrégation de l'Oratoire , par le nouvel éditeur des loix ecclésiastiques de France. Sans lieu d'impression. 1 vol in-8°. de 380 pages.

DANS le tems qu'un ministre fameux par ses malheurs & par ceux des autres *, cherchoit à détacher sa nation du centre de l'unité catholique, & de rompre tous les liens qui attachent les Chrétiens à leur Pere commun ; il crut nécessaire de répandre dans le public une justification du schisme qu'il méditoit, & de préparer les esprits à une révolution à laquelle par un long & vif attachement au Chef de l'Eglise, ils ne paroissent nullement disposés. En vain travailloit-il à engager des gens distingués dans le barreau & dans le clergé à seconder son dessein, lorsque par un de ces scandales que la Providence permet par des vues qu'il n'appartient pas à l'homme d'approfondir, il s'éleva du sein d'une congrégation respectable par la science & la piété de ses membres, un homme armé de tous les sophismes de l'erreur, pour anéantir les prérogatives du premier Siège de la chrétienté, & faire du gouvernement général

* I. Nov.
1781. p. 373.

de l'Eglise la plus déplorable anarchie. (a)

Je n'entrerai pas dans la discussion de ce que l'auteur disserte sur les droits des évêques, je ne ferai point observer l'ignorance ou la mauvaise foi qui lui fait attribuer au Pape des réservations qui sont l'ouvrage de l'Eglise universelle, vrai & incontestable

(a) Un auteur moderne a remarqué que les grands ennemis de l'Eglise & sur-tout du St. Siège, sont presque toujours sortis du couvent. Un Nestorius, moine d'Antioche, qui déchira tout l'Orient par une hérésie qui y subsista encore après 13 siècles. Un Eutychès, abbé d'un monastere de Constantinople, qui désola les mêmes provinces par une hérésie toute opposée. Un Nicolas Fabriano, Augustin, qui accuse devant Louis de Baviere, Jean XXII, qu'il appelle *le prêtre de Cahors*. Un Pierre Corbario, Frere-mineur, qui monte sur le trône pontifical de ce même Jean XXII. Un Michel de Cesene, Franciscain, qui pressé l'Empereur de déposer le Pape, & entraîne presque tout son Ordre dans le schisme. Un Luther, Augustin, auteur des fatales divisions qui en déchirant l'Eglise, inonderent l'Europe de sang. Un Ochin, Capucin, apôtre du jocinianisme en Pologne &c. &c. Mais à quoi peut servir cette triste énumération ? Dans un esprit solide elle n'affaiblira jamais le respect dû à l'état religieux ; elle ne fera qu'ôter l'étonnement que pourroit donner un nouveau scandale. C'est des états les plus saints que l'on voit sortir les hommes les plus pervers. Le divin fondateur de l'Eglise permet qu'elle soit trahie par ses ministres, comme il l'a été lui-même par un de ses plus chers disciples. La corruption des choses les plus exquises, est, comme nous l'avons observé, il n'y a pas longtemps, la plus fétide & la plus contagieuse ; *Corruptio optimi pessima*. A la lettre : *Il n'y a pas de pire corruption que celle des meilleures choses.*

supérieur des évêques (a) ; je me contenterai de remarquer que son but n'est point du tout de discuter la matière qu'il annonce, suivant les principes de l'Eglise catholique ; puisque, si on excepte quelques docteurs dont il tronque & défigure les passages, il va chercher ses garans & ses preuves chez des gens dont le témoignage ne peut être d'aucune autorité, dont la mémoire est pour le moins très-équivoque dans l'esprit des fideles, & dont les noms n'auroient peut-être pas passé jusqu'à nous sans la guerre qu'ils ont faite au Siège de Rome. Chez un Fra-
Paolo

(a) Admirons les bévues logico-théologiques de tous ces brochuraires qui pour détruire plus sûrement l'autorité pontificale, se glorifient d'élever celle des évêques. Rien ne leur paroît plus raisonnable ni plus incontestable que cette maxime de l'Eglise gallicane : *Que le Concile est au dessus du Pape ; que le Pape est soumis aux Canons &c.* Et en même tems ils mettent chaque évêque en particulier au dessus de l'Eglise universelle. Ils leur donnent des droits que les Conciles généraux, ou l'usage de toute l'Eglise aiant force de loi, ont réservés au Pape. Par quelle raison les évêques feroient-ils au dessus de l'Eglise universelle, & le Pape au dessous ? — Mais indépendamment d'une contradiction si révoltante, je leur demanderois volontiers où ils ont vu que *l'inférieur peut dispenser dans la loi du supérieur* ? Le contraire n'est il pas un axiome reçu dans tous les corps de droit possibles, civil, militaire, canonique, ecclésiastique, public &c. Et l'Eglise universelle n'est-elle pas le *supérieur* des évêques ? — Décret de S. M. l'Empereur, conforme à cette jurisprudence, 15 Sept. p. 147 art. 3. — Je viens de lire encore dans

Paolo, moine apostat, que le grand Bossuet regardoit comme un hérétique artificieux, déguisé sous le froc, que le Grand Henri IV empêcha d'introduire le luthéranisme à Venise (a). Chez un Richer, condamné par le

dans un mandement de Mr. Ricci, évêque de Pistoie en Toscane (1782), que les évêques n'ont pas le pouvoir d'abroger les loix du carême, *parce que c'est une pratique universellement reçue dans l'Eglise*. L'ennemi le plus forcé du St. Siège (*le scélérat obscur*) applaudit à cette décision. *Gaz. eccles.* 10 Juill. p. 110.

(a) Ce trait peut servir plus que tout autre, à faire connoître ce moine si cher aux détracteurs des Pontifes, & prouve de plus que la conversion de Henri à la religion catholique étoit bien sincère. Ce Prince découvrit la trame de Fra-Paolo, par une lettre qu'un ministre de Geneve écrivit à un Huguenot de Paris des plus considérables de la réforme. Cet homme mandoit à son ami que « dans peu » d'années on recueillerait les fruits des peines » que lui & Fra-Fulgentio prenoient pour in- » troduire l'évangile à Venise où plusieurs té- » nateurs & le doge même, successeur de Do- » nato, avoient ouvert les yeux à la vérité ; » qu'il ne restoit désormais qu'à prier Dieu que » le Pape fit quelque nouvelle querelle aux Vé- » niticiens pour avoir lieu d'introduire la réfor- » mation dans toutes les terres de la républi- » que ». Henri IV intercepta cette lettre, & par son ordre, Mr. de Champigny, alors son ambassadeur à Venise, en communiqua la copie d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs qu'il savoit être bien intentionnés pour la religion de leurs peres, & ensuite au sénat assemblé après en avoir retranché le nom du doge par respect pour sa dignité. Le sénat remercia le Roi de l'avis important qu'il avoit bien voulu lui donner. Fra-Fulgentio eut défense de prêcher, & Fra-Paolo plus homme d'esprit, mais aussi corrompu que lui, se tint un peu plus sur ses gardes.

Pape, les évêques de France, par son Roi, & qui enfin s'est retracté lui-même. Chez un *Petrus Aurelius* (l'abbé de St. Cyran) emprisonné pour ses opinions par ordre exprès de Louis XIII, & dont le gros livre, dit *Ladvoat*, seroit bien peu de chose, si on en retranchoit les injures contre les Jésuites. Chez un *Launoy*, moins connu par une critique quelquefois juste, que quelquefois outrée & téméraire, que par son opposition aux jugemens de l'Eglise, qui le fit exclure de la Sorbonne, & par un ouvrage qui rend non-seulement sa catholicité, mais son christianisme très-douteux (a). &c. &c. &c. Enfin, pour ne laisser subsister aucun doute sur son intention, il cite comme une preuve de ce qui peut & doit se faire, le schisme de *Frédéric Barberousse*, schisme que ce Prince revenu de ses premiers mouvemens, condamna lui-même en se réconciliant sincèrement avec le Pape, & devenant un des plus zélés défenseurs du St. Siège (b). Il cite

(a) *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote.* On y trouve tous les délires des Trithéistes & un renversement entier du dogme de la Trinité. — *Cet écrit, disent les auteurs du nouv. Dict. historique, qui auroit pu faire tort à J à mémoire, fut brûlé avant sa mort.* Ils se trompent. J'en ai un exemplaire sous les yeux. 1 vol in-8°. 1696 sans lieu d'impression.

(b) Le Pape avoit sans doute aussi ses torts dans cette querelle; mais les torts d'un homme ne justifient pas ceux d'un autre. *Frédéric*

avec la même confiance un décret surpris par le ministre dont nous avons parlé, à la religion de feu le Roi de Portugal, décret que ce Prince informé de l'état des choses, a pleinement révoqué, comme l'on fait, & détruit dans tous ses effets, en s'attachant plus étroitement que jamais au premier Pasteur des chrétiens, attachement que son auguste héritière professe de la manière la plus solennelle.

Mais pour avoir une idée du bon esprit, de la saine logique, & sur-tout de la saine théologie du révérend pere, il suffit de rapporter le raisonnement par lequel il prétend établir démonstrativement par la doctrine même des Apôtres & des Saints Peres qu'on peut se détacher du centre de l'unité catholique, dès le moment que l'autorité civile l'ordonnera. Ce raisonnement est si parfaitement original, que je n'ai point d'idée d'en avoir jamais entendu de cette espece; & je doute qu'en mettant à contribution tous les *Baralipson* & *hapesimo* du monde, on puisse en tirer un syllogisme plus curieux. "Selon la doctrine des Apôtres Pierre & Paul on doit obéir à des ordres qui ne seroient pas justes, comme d'aller en exil, quand on ne l'a pas mérité. Or il n'est pas juste de

ric reconnu les siens. Le P. Pereira prétend que ces torts sont devenus des exemples faisant loi, & des principes du droit canonique.

faire un schisme avec le Pere commun des fideles (a). Donc on est obligé de le faire quand la Puissance séculiere l'ordonne „ Ecoutons le R. P. lui-même établir sa doctrine, car on pourroit croire que je lui en impose.

“ Quel ordre plus injuste que de bannir
 „ un Chrétien pour la foi? Cependant St.
 „ Cyprien écrit à Rogatien, que si le Chré-
 „ tien banni par l'Empereur ou par le pro-
 „ consul païen revient dans son pais contre
 „ leurs ordres, il en est puni, non comme
 „ Chrétien; mais comme coupable de déso-
 „ béissance. Le peuple de Samosate voulant
 „ empêcher saint Eusebe son évêque d'aller
 „ en exil où l'Empereur Valens vouloit qu'il
 „ allât, le fit ressouvenir de la loi des Apô-
 „ tres, qui ordonne d'obéir aux Princes &
 „ aux magistrats; & tout de suite il par-
 „ tit pour le lieu de son bannissement. L'im-
 „ pie Constance aiant menacé de déposition
 „ Eleuse de Cizyque & Sylvain de Tarse,
 „ en haine de la vraie foi qu'ils défen-
 „ doient contre les Ariens, ils répondirent
 „ tous les deux qu'il avoit, comme Empe-
 „ reur,

(a) Se perdant dans son verbiage, & par une inconséquence propre à des gens de ce genre, Sa Révérence ne veut pas que le schisme soit une chose juste. Elle avoue que Pierre a reçu de J. C. & qu'il a laissé à ses successeurs la sollicitude de toutes les églises, qu'il est inspecteur & intendant général de tous les évêques &c. p. XXXIII; qu'un seul est chef, afin de prévenir le schisme &c. p. XL.

„ reur, le pouvoir de les punir; mais que
 „ comme évêques ils avoient la liberté de
 „ suivre ou de ne pas embrasser la vraie
 „ doctrine. Saint Athanase dans son apolo-
 „ gie adressée au même Constance, proteste
 „ nettement qu'il ne restera point dans
 „ Alexandrie, d'où ce Prince l'avoit banni,
 „ tant que Sa Majesté ne lui en aura
 „ point accordé l'ordre. Peu auparavant il
 „ avoit déclaré qu'il obéiroit même au ques-
 „ teur de la ville, puisqu'il étoit officier de
 „ l'Empereur. Ces saints évêques étoient bien
 „ persuadés que ces commandemens de l'Em-
 „ pereur étoient iniques, injustes & tyran-
 „ niques. Mais comme ils voioient d'une
 „ part que le sujet de ses ordres n'étoit point
 „ en opposition avec la loi de Dieu, & de
 „ l'autre qu'il ufoit de son droit, ils obéis-
 „ soient sans résistance, en protestant qu'en
 „ se soumettant à ces ordres injustes, ils exé-
 „ cutoient la loi que Jesus-Christ & ses
 „ Apôtres ont donnée à tous ceux qui font
 „ profession du Christianisme. Quand donc
 „ on voit les Athanase, les Melece, les Cy-
 „ rille, les Eusebe obéir à des princes qui
 „ comme un Constance, un Julien &c, abu-
 „ soient de leur autorité &c „ (p. 236).
 Qui ne seroit pas tenté de rire, ou plutôt
 de gémir dans le sentiment d'une vraie com-
 passion, en entendant le R. P. de l'Oratoire,
 mettre tant d'érudition & d'éloquence, pour
 prouver que *puisque il faut obéir dans les
 choses injustes*, l'Eglise catholique doit de-
 venir, quand la Puissance terrestre le vou-
 dra,

dra , un assortiment de toutes sortes de petites communautés sans union & sans chef; vu que l'exécution de ce projet seroit une chose *injuste*. Mais pourquoi la logique de Sa Révérence ne lui a-t-elle pas appris une distinction que les enfans de 7 ans connoissent parfaitement, dès qu'on a eu soin de leur apprendre les premiers élémens de la foi chrétienne? Pourquoi ne lui a-t-elle pas appris qu'il y a des choses *injustes* de la part de celui qui ordonne, & des choses *injustes* de la part de celui qui exécute? Envoyer un homme de bien en exil (tenons-nous en à cet exemple, puisque c'est celui que le R. P. propose) est une chose *injuste* de la part de celui qui l'envoie; mais de la part de celui qui s'y rend, il n'y a rien du tout d'*injuste*; de son côté tout est en ordre, il seroit *injuste* au contraire s'il ne s'y rendoit pas. Mais amenons pour un moment un autre exemple. Ordonner à un juge de condamner à la mort un innocent reconnu tel, c'est une chose *injuste*; condamner cet innocent en conséquence de cet ordre, est encore une chose *injuste*; & ni *St. Pierre*, ni *St. Paul*, ni les *Athanase*, ni les *Melèce*, ni les *Cyrille*, ni les *Eusèbe* n'eussent exécuté cet ordre. Que devient après une observation si simple, la science du R. P. Pereira? Que n'a-t-il prouvé en bonne & due forme qu'il n'y avoit pas plus de mal à faire un triste schisme dans l'Eglise catholique, que d'*aller en exil*? Que n'a-t-il prouvé que de regarder comme tel

ou tel étranger (p. 238) celui que Jesus-Christ a fait l'inspecteur des évêques, qui seul est chef pour prévenir les schismes ; de n'avoir aucun recours à lui, aucun commerce avec lui (ibid.), c'étoit exécuter la loi de Jesus-Christ & de ses Apôtres ? Que n'a-t-il prouvé que si le proconsul païen, le questeur de la ville ou l'impie Constance avoient ordonné aux Athanase, aux Melece, aux Cyrille, aux Eusebe de se séparer du successeur de Pierre, de n'avoir aucun commerce avec lui, de le regarder comme tel ou tel étranger &c, que ces grands évêques auroient cru devoir consommer une division si odieuse, si contraire à la constitution de l'Eglise, aux paroles expresses de Jesus-Christ, à la conduite constante des premiers fideles, à l'enseignement de tous les docteurs chrétiens ? (a)

Si ce n'étoit pas prodiguer le tems que de donner encore un moment d'attention au raisonnement tout-à-fait original du R. P, on lui proposeroit en toute confiance ce petit & très-intelligible dilemme. Ou l'unité de l'Eglise catholique & l'union du chef avec les membres est d'institution divine, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, la rupture de cette union est injuste, non-seulement de la

(a) Voyez le traité *des deux Puissances*. 3 vol. in-8°. 1780. Quel contraste que la froide & incohérente rapsodie de l'écrivain gâgite du M. de P, & l'immortel ouvrage du théologien français !

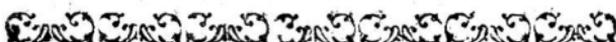
part de celui qui l'ordonne, mais encore de la part de celui qui l'exécute. Et si elle n'est que d'institution humaine, il n'y a rien d'*injuste* ni de la part de l'autorité humaine qui en ordonne la destruction, ni de la part de ceux qui l'exécutent. (a)

On fera surpris sans doute de ce que je me suis arrêté si longtems sur cette maussade & incohérente compilation, oubliée depuis 1772, date de la traduction françoise, réfutée par les faits multipliés & éclatans qui ont suivi la disgrâce & la punition du ministre qui avoit ourdi contre l'union du grand corps des fideles cette trame odieuse, que ses augustes Maîtres n'ont pas tardé de découvrir & d'anéantir. Mais on ignore peut-être qu'un pédant étranger a manqué de nous régaler d'une élégante édition qu'il prétendoit en donner dans notre Belgique; & que si au lieu de 100 sots qui ont souffert, il en avoit trouvé 1000, nous en tenions à coup sûr. Et c'est alors qu'on eût vu des E. en transcrire en toute confiance

(a) Le moyen de concevoir que les très-sacrés inquisiteurs, qui ont approuvé l'ouvrage de Sa Révérence, Révérences eux-mêmes, n'aient pas au moins donné quelque attention à sa logique, supposé qu'ils ne voulussent pas songer à sa théologie? Ce moyen est très-aisé : il suffit de se rappeler que le ministre qui fit rédiger l'ouvrage, avoit déposé tous les membres du St. office, & les avoit remplacés par des gens dont il étoit bien sûr.

des chapitres entiers, comme la plus sôlide & la plus lumineuse décision qu'on pût s'aviser de donner dans des choses difficiles. Le danger est passé, il est vrai, mais il peut renaître, & je ne me repens pas d'avoir perdu quelques momens à prévenir ceux qui ne sont pas inaccessibles à la honte d'être la dupe du barbouilleur portugais. (a)

(a) Autres ouvrages du même genre. 1 Mai p. 60. — 1 Août p. 471. — 1 Sept. p. 49. — Réflexion d'un grand archevêque touchant la haine contre le Siège de Pierre. 1 Sept. p. 4. — Aveux des plus illustres Protestans en faveur de l'autorité pontificale. *Ibid.* p. 7 & 8.



Nouveau voiage dans l'Amérique-septentrionale en l'année 1781, & campagne de l'armée de Mr. le comte de Rochambeau; par Mr. l'abbé Robin. 1782. 1 vol. in-12.

Rien de plus propre que cet ouvrage à confirmer ce que nous savions déjà des mœurs des colons américains, & des vertus établies dans cette terre franche *. M^r. l'abbé Robin a été témoin de la campagne de 1781 dans l'Amérique-septentrionale; il a suivi l'armée de M^r. le comte de Rochambeau, & dans cette relation en forme de lettres, il nous donne des notions assez détaillées sur les provinces qu'il a parcourues. Il

* 1 Nov.
1781. p. 336.
& suiv.

15. Décembre 1782.

567

TOUS apprend , “ qu'à vingt ans , les
femmes n'ont déjà plus la fraîcheur de
la jeunesse , à 30 ou 40 , elles sont ri-
dées , décrépites. Les hommes se montrent
presqu'aussi prématurés. J'ai présumé , dit-
il , que le cours de la vie humaine
(*vu ces avances , sans doute*) doit
y être moins long. J'ai parcouru tous les
cimetieres de Boston ; on y est dans l'u-
sage de mettre sur chaque sépulture les
noms & les âges ; j'y ai trouvé en effet
que la vie du plus grand nombre des
morts dans la classe de la virilité n'alloit
guere qu'à 50 ans ; j'en ai vu très-peu
de 60 , & presque pas de 70 , & je n'en
ai pas rencontré au-delà. „

Les connoissances des Anglo-américains ne
sont pas , si on en croit M^r. Robin , plus
brillantes que leurs mœurs. “ Avant le séjour
des troupes françoises dans l'Amérique-
septentrionale , les peuples de ce pais avoient ,
dit-il , de notre nation les idées les plus dé-
favorables. Ils regardoient les François comme
des hommes asservis sous le joug du des-
potisme , livrés aux préjugés , superstitieux ,
presqu'idolâtres dans leur culte (*certaine-
ment ils se trompoient beaucoup*) , & comme
des especes de machines légers , difformes ,
incapables de solidité & de consistance ,
occupés uniquement du soin de friser
leur chevelure , de se colorer le visage ;
sans délicatesse , sans foi , ne respectant pas
même les devoirs les plus sacrés. „

M^r. R. paroît avoir beaucoup admiré la

forme des maisons de Boston. " Elles sont
 „ entièrement de bois ; leur charpente est
 „ légère & les dehors sont peints en gris,
 „ ce qui contribue à l'agrément du coup-
 „ d'œil. Toutes les parties en sont tellement
 „ liées & leur poids est si peu considérable
 „ relativement à leur masse qu'on peut les
 „ changer de place. J'en ai vu de deux
 „ étages, qui avoient été transportées à un
 „ demi-quart de lieue au moins. „

On voit par ce dernier passage que M^r.
 R. ne connoit pas les maisons telles qu'on
 les bâtit dans la plupart des villages & mé-
 me des villes du Nord, & que ce voia-
 geur auroit trouvé en Europe une partie
 des objets qui ont ravi son admiration en
 Amérique. (a)

* 1^{er} Mai
 1780. p. 60.

(a) J'ai parlé ailleurs de ces maisons mo-
 biles, dont j'ai vu des transports étonnans
 & rapides *, entr'autres d'un village très-confi-
 dérable, au Nord de la Transylvanie, placé
 sur une montagne fort élevée, dont les
 habitans se plaignoient de la disette de
 l'eau, & d'autres objets de besoin. Le géné-
 ral baron d'Entzenberg, homme de tête & de
 main, qui commande dans ces contrées, prit
 des arrangemens pour faire transporter le
 village. Après trois jours de travail, il se
 trouva à une demi-lieue de son ancien em-
 placement, dans un endroit très-avantageux
 & agréable sur le bord d'une belle rivière
 (le *Samos*). J'ai vu peu d'opérations plus
 curieuses & qui du premier abord parussent
 plus paradoxales.



 Ist die Kirche in dem Staate, oder der Staat in der Kirche? überlegte Gedanken. Zweyte und verbesserte Auflage. 1782. 1 vol. in-12 de 144 pages. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

SI le pont-aux-ânes *l'Eglise est dans l'Etat*, sur lequel nous avons vu trébucher tant de petits brochuraires & de lourds compilateurs, avoit encore besoin d'être éclairé de quelques raïons de lumière, après ce que nous avons dit dans le journal du 15 Sept. p. 109; on en recueilleroit assez dans cet ouvrage pour y passer même à minuit sans le moindre danger.

Il est fâcheux qu'il n'y ait personne dans nos provinces ni en France, qui s'occupe à traduire plusieurs excellens traités qui depuis quelque tems paroissent en Allemagne contre les erreurs modernes. Une secte qui s'efforce de ne paroître qu'un *phantôme*, entretient à Paris une troupe de traducteurs qui procurent sans délai à leurs compatriotes la jouissance des sottises que produit la Germanie aujourd'hui si féconde en ce genre de fruits. Et les amis de la vérité restent dans l'insouciance & dans l'inaction! L'erreur parcourt le monde avec autant de facilité que de sécurité: la timide vérité croit avoir gagné beaucoup si on la laisse subsister dans l'endroit où elle se fait voir furtivement à quelques partisans affidés,



*La St. Hubert, fête des chasseurs, en vers ;
par M.***, avec cette épigraphe tirée
du Poëme: Qu'au bruit des cors tout ani-
mal frissonne. A Londres, & se trouve à
Paris, chez Mérigot 1782. 14 pag. in-8^o.*

Pour faire connoître ce poëme, il suffira
d'en citer quelques vers.

Vicomtes & marquis, chevaliers, ducs & prin-
ces,

Chasseurs de tous les rangs, de toutes les pro-
vinces,

Levez-vous... Rien ne doit arrêter en ce jour.

Rien... Trêve avec les jeux, les grâces &
l'amour...

A vous baron, tournez & débuchez la bête.
Oh! le bel animal!... qu'il porte bien sa
tête...

— Piqueurs, où courez-vous? ... Sur la
gauche, ourvari!

— Ramponeau, par ici! ... Haut le nez,
bien-nourri,

Maudi cerf... Ourvari... Droit à moi, fans-
cervelle.

— Qu'on lâche l'éridan!... Qu'on retire
cybelle!

— Ourvari!... biche!... faon... biche
encore!... dague!

— Ce cerf est un rouvier, & de droit &
de fait!...

— Ici mirault, taïault!... russeau, taïault
par-là!

Va de cœur, tamerlan! ... courage, quinola!

— Haut le pied, paresseux!... Prends
garde à toi! bizarre!

Billefort, brise-tout!... Il est à nous! fan-
fare,



Elémens de médecine, en forme d'aphorismes,
par M. Barbeau du Bourg, docteur &
ancien professeur de la faculté de médecine de Paris, &c. A Paris chez Didot
1780. 104 pag in-12.

CEt ouvrage divisé en 4 parties, & chaque partie en 4 sections, contient, selon le rapport des commissaires de la société royale de médecine, dont feu M. du Bourg étoit membre, plusieurs aphorismes clairs & concis, que l'on peut regarder comme autant de principes certains: quelques-uns sont tirés d'Hippocrate. Personne n'a seu, jusqu'à présent, mieux imiter le style précis & laconique du pere de la médecine. Tous les aphorismes de l'auteur sont faciles à entendre, aisés à retenir, dignes d'être retenus, & contiennent un grand sens en peu de mots. On peut en juger par les suivans.

“ Il est un genre d'exercice qui a un objet
„ purement utile; c'est le travail, qui est
„ d'autant plus salutaire, qu'il procure un
„ contentement plus durable. — Faire la
„ méridienne après le dîner, n'est point une
„ mauvaise habitude. — On ne rêve guere
„ la nuit lorsqu'on se porte fort bien, &
„ que l'on a possédé son ame en paix du
„ matin au soir. — Il ne faut jamais re-
„ courir aux remèdes pour des maux que

„ le régime seul peut guérir. — Celui
 „ qui ne sauroit supporter de petits maux,
 „ mérite de s'en attirer de grands „. Cet
 ouvrage, disent les mêmes commissaires, fera
 de la plus grande utilité aux jeunes méde-
 cins, qui y apprendront beaucoup, & aux
 gens du monde, qui sûrement le liront
 avec plaisir, & y trouveront d'excellens
 préceptes d'Hygiène.



*Paraphrase de la prose Dies iræ, ou senti-
 mens d'un pécheur qui desire travailler
 sincèrement à sa conversion. Deuxieme
 édition. A Paris chez Desprez, 1782. 1
 vol. in-12. de 200 p. Prix 24 f.*

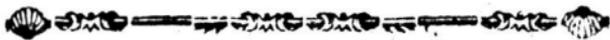
PEu de cantiques ecclésiastiques présen-
 tent un aussi riche fonds de réflexions
 & de sentimens que celui qui fait l'objet de
 cet ouvrage. Malgré la gêne de la rime le
 pieux auteur du *Dies iræ* (a) a exprimé
 d'une maniere simple & touchante la doc-
 trine chrétienne sur le jugement de Dieu,
 sa miséricorde & l'éternité future. La pre-
 miere édition de la paraphrase, que nous

(a) On n'est point d'accord sur l'auteur de
 cette *Prose*. Posserin l'attribue à Humbert 5e.
 général des Dominicains; mais on trouve
 chez Merati une multitude d'opinions diver-
 ses sur cette attribution.

15. Décembre 1782.

573

annonçons ici, aiant été distribuée en six mois, l'auteur a consenti que cette priere fût réimprimée en petit format, afin que les personnes les moins fortunées pussent facilement se la procurer. Elle est très-propre à réveiller les pécheurs, encourager les pénitens, affermir & édifier les justes.. On y a joint la paraphrase du *Pater*, celle du Pseaume XLI; & des prieres pour obtenir une bonne mort.



Extrait des *Affiches & Annonces* n^o. 45
1782, p. 179.

“ **M**R. l'abbé Bertholon, professeur de
“ physique expérimentale des Etats de
“ Languedoc, vient de nous communiquer une
“ belle expérience qu'il a répétée avec suc-
“ cès, d'après Mr. Atanagio Cavalli, pro-
“ fesseur de physique à Rome. Il a exposé
“ aux rayons de la lune, pendant plusieurs
“ nuits, deux vaisseaux ou récipients pleins
“ d'eau, & parfaitement égaux. Ensuite il
“ a placé seulement sur l'un des deux, &
“ à une certaine distance, un parasol pour
“ intercepter les rayons directs de cet astre,
“ & il a observé constamment que le se-
“ cond vaisseau qui avoit reçu les rayons
“ directs de la lune, a perdu, par évapora-
“ tion dans l'espace de neuf nuits, deux

„ lignes & un sixieme plus que l'autre (a). Le
 „ resultat de cette expérience est très-favo-
 „ rable au systéme de Mr. l'abbé Toaldo,
 „ sur le rapport des variations de la lune
 „ avec l'état de l'athmosphere. „ (b)

(a) L'action de l'air interrompue & gênée suffit pour expliquer cette différence. L'essor des particules volantes étant réprimé par le parasol doit nécessairement diminuer l'évaporation. Cette espece de couvercle se tenant à une certaine distance, n'a pas tout l'effet d'un bouchon sur la liqueur contenue dans une bouteille, mais il peut en avoir assez pour diminuer l'évaporation de deux lignes & $\frac{1}{6}$. — Cette belle expérience, comme l'appelle Mr. de Fontenay, ressemble beaucoup au miracle opéré par le B. Paris sur un boiteux dont la jambe dans l'espace de trois semaines s'étoit allongée d'une ligne. — Idées diverses de Mr. Bertholon, 1 Sept. 1779. p. 29. — De Mr. Toaldo, 15 Fév. 1780. p. 275. — On voit que ces deux savans mettent leurs idées en commun.

(b) Cela n'est pas exact. Mr. Toaldo prétend que la lune donne de la chaleur, quoique le contraire soit démontré (*Obs. phil.* p. 162). S'il prétendoit précisément qu'elle influe sur l'athmosphere, on se résoudroit aisément à être de son avis (*ibid.* p. 188). Et sous ce point de vue l'expérience de Mr. Bertholon bien constatée & bien soutenue, pourroit prouver quelque chose. Le barometre indique à coup sûr les variations de l'air, mais ces variations ne sont pas, généralement & même proprement parlant, l'effet de la froideur & de la chaleur. Si la plus grande évaporation de l'eau exposée à la lumiere de la lune est réelle, cela prouvera l'action de la lune sur l'athmosphere ou immédiatement

ment sur les substances terrestres, sans pour cela prouver sa chaleur. — La plaisante chaleur, qui est sensible dans un vase d'eau, & qui ne l'est pas dans le foyer d'un miroir ardent! — Du reste, je le répète, ces réflexions ne m'empêchent pas d'applaudir aux efforts que fait Mr. B. pour rétablir dans leurs droits les influences célestes, & sur-tout celles de la lune, reconnues par les anciens, & que les modernes n'ont contestées que parce que leur imagination n'en faisoit pas la possibilité. Principe qui seroit nier la splendeur du soleil en plein midi. Le traité de Mr. Bertholon vient de donner de l'électricité du corps humain dans l'état de santé & de maladie (Paris chez Didot 1781), est très-propre à maintenir l'action des planetes & leurs rapports physiques avec la terre; c'est dommage que ce traité soit rempli d'idées systématiques & quelques fois empiriques. « Le vent du Nord, dit Mr. Bertholon, est favorable à l'électricité; domine-t-il dans une année, les naissances sont plus nombreuses: au contraire elles le sont moins, si c'est le vent du Midi, destructeur de l'électricité, qui regne. La chose est assez prouvée par les années 1768 & 1770. Dans la 1^{re}, le vent de Midi a regné 46 jours plus que le vent du Nord; il y a eu à Lyon 5212 naissances, dont 1034 furent illégitimes. Dans l'année 1770, où le vent de Nord a soufflé 57 jours plus que le vent de Midi, il y a eu dans cette ville 5616 naissances, dont 1309 furent illégitimes ». On ne sera pas surpris après cela que l'abbé B. ait trouvé de la chaleur dans la lune; puisqu'il trouve dans le vent du Nord la naissance des hommes, & en particulier celle des illégitimes, & des enfans trouvés, marqués avec trop d'attention dans ses tables, pour croire que cet électrique Boreas n'ait pas quelque droit de paternité sur ces futures créatures.

LES *Affiches de Paris* du 16 Novembre, & les *Affiches de provinces* rapportent avec éloge un distique latin fait sur le célèbre Newton. " M^r. le marquis de Mo-
 ,, lac, lieutenant-général des armées du Roi
 ,, de France, en est l'auteur. Cet officier-gé-
 ,, néral, qui s'est toujours occupé de ma-
 ,, nœuvres militaires & de tout ce qui est
 ,, relatif à son état, & qui ne desire que de
 ,, trouver des occasions pour employer ses
 ,, connoissances & son zele pour le ser-
 ,, vice du Roi, y fait diversion dans ses
 ,, momens de loisir, en cultivant les Muses
 ,, latines qui ont fait le charme de sa jeu-
 ,, nesse: exemple rare, non-seulement parmi
 ,, les personnes de son rang, mais encore
 ,, parmi nos littérateurs modernes, qui, livrés
 ,, à des études frivoles, négligent entière-
 ,, ment les vraies sources du bon goût. "
 Voici le distique :

*Quem divum tempus, coelum, natura fatentur,
 Humanum monstrat transitus ad tumulum.*

Je joins volontiers mon foible tribut d'éloge à celui de ces deux périodistes; mais je dois ajouter, que dans un de mes petits recueils, formé dès l'an 1760, je trouve quel-
 que

15. Décembre 1782.

577

— que chose d'extrêmement semblable, pour ne rien dire de plus. Le voici mot à mot :

*Quem immortalem testantur
Tempus, natura, caelum,
Mortalem
Hoc marmor fatetur. (a)*

Je ne puis du reste me rappeler d'où j'ai tiré cette épitaphe ; je fais seulement que ce n'est pas celle qu'on lit sur le tombeau de Newton à Westminster (b). Il est écrit à la marge, *Pope* ; mais je n'ai pas le tems de vérifier si ce poëte en est effectivement auteur.

(a) J'ai lu dans un historien élégant, mais un peu empoulé & affecté : *Nihil mortale fecit, nisi dum moreretur*. Ne seroit-ce pas ici le germe de cette brillante idée cénotaphique ?

(b) Dans celle-ci l'éloge du défunt s'étend jusques sur son *commentaire apocalyptique*. L'on fait compliment au genre humain d'être frère uterin du calculateur anglois :

*Sibi gratulentur mortales,
Tale tantumque extitisse
Humani generis decus.*





Le *Mouchoir* est le mot de la dernière Enigme

L O G O G R I P H E.

Faut-il encor des vers pour me faire connoître?
 Ne vaudroit-il pas mieux me faire disparaître?
 Jamais l'homme d'esprit, l'homme sage, sensé,
 De me mettre au grand jour ne se vit dispensé.
 En dira ce qu'il veut l'homme sans conséquence;
 Je n'eus jamais d'esprit, & jamais de prudence.
 Je suis composé de deux mots,
 Qui sont d'utiles animaux.
 Voici de tous les deux quelle est la destinée:
 L'un chante le matin, l'autre brâit la journée.

L O G O G R I P H U S.

TEmpore primævo genuit me cœca propago.
 Sum ignis & argentum, marmor, aqua,
 atque cuprum.
 Primum post quartum ponas in corpore mem-
 brum,
 Contineo Bacchi munera grata tibi.
 Vana aderat mihi laus, inerat sed vera mihi fraus:
 Dele ergo membrum, comperiesque dolum.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Octobre.*)
 Il est mort le 3 de ce mois une des filles du Grand-Seigneur ; de sorte qu'il ne reste actuellement de la famille impériale que deux princesses & trois princes, dont le Sultan Soliman, le plus âgé, qui est né le 6 Mars 1779.

Ceux qui ont prévu des suites funestes de l'insurrection des Tartares de la Crimée contre Saib Gueray, ne se sont pas trompés : l'orage formé dans cette presqu'île a fondu sur notre capitale, & y a causé des ravages dont il n'est pas possible de se faire une idée. Figurez-vous une ville immense changée tout à coup en un monceau de décombres & de cendres sur lequel une soldatesque furieuse exerce le brigandage le plus effréné. En vain le gouvernement s'occupe à appliquer un nouveau remède à chaque nouveau mal : le divan se trouve bien embarrassé pour détruire le principe des malheurs sans nombre qui nous affligent. La déposition du grand-visir a été suivie de celle du muphti, qui a été remplacé par le chef des Smirs : tandis que celui-ci inspire l'esprit de

paix aux Imans, le grand-vifir de son côté déploie une sévérité, qu'il croit propre à ramener le calme. Les principaux mutins sont étranglés ou empalés sans forme de procès : on rétablit les fours qui ont été détruits par les incendies, afin que le peuple ne trouve plus dans le défaut de subsistance, un prétexte à la révolte. Mais malgré l'activité du grand-vifir, on a beaucoup de peine à contenter tous ceux qui demandent du pain, parce que la plupart des moulins ont été aussi incendiés. Dans cette cruelle extrémité, un grand nombre de familles s'expatrient & passent en Asie; elles prennent la route de Smyrne, d'Ancyre & d'autres villes, où elles espèrent trouver des ressources dans le commerce. Les factieux échauffés par les fanatiques ont fait des menaces si terribles, qu'on a jugé à propos de doubler la garde du serrail, afin de mettre au moins la Porte à l'abri de leurs fureurs. Ces insensés ne songent pas que toute révolte contre le gouvernement, fût-elle arbitraire, violente & injustement odieuse, est un nouveau moïse, d'accélérer la ruine de la patrie. (a)

Les dernières nouvelles de la Crimée nous

(a) Un poète philosophe, qui a acérédié bien de fausses maximes, a exprimé cette vérité avec beaucoup de grace & d'énergie :

Volt.
Trag. de
Léanis.

Oh ! quand il seroit vrai que l'absolu pouvoir
Eût entraîné Tarquin par delà son devoir,
Qu'il

15. Décembre 1782.

581

ont appris qu'il y a eu une affaire sanglante entre les Russes qui soutiennent Saib Gueray, & les Tartares qui l'ont chassé; les derniers ont été battus & cette action a augmenté les cris des Janissaires & du peuple, qui demandent aveuglément la guerre contre la Russie. Le divan qui voit les choses avec plus de sang-froid, ne s'est point expliqué encore sur le parti qu'il prendra, & ses lenteurs, toutes raisonnables qu'elles sont, irritent davantage une soldatesque insolente, moins occupée du salut de l'empire, que des rapines dont la guerre lui offre l'appât.

Le 5, M^r. Mickalaki, Grec de nation, dragoman de la Porte, & le prince Ypsilanti, ex-hospodar de Valachie, ont été envoyés

Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse;
Quel homme eût sans erreur? & quel Roi,
sans faiblesse?
Est-ce à vous de prétendre au droit de le
punir?
Vous, nés tous ses sujets; vous, faits pour
obéir?
Un fils ne s'arme point contre un coupable
pere;
Il détourne les yeux, le plaint, & le révere.
Les droits des Souverains font-ils moins pré-
cieux?
Nous sommes leurs enfans, leurs juges sont
les dieux.
Si le Ciel quelquefois les donne en sa colere;
N'allez pas mériter un présent plus sévere,
Trahir toutes les loix en voulant le venger,
Et renverser l'Etat en voulant le changer.

subitement en exil ; le premier , à Tenedos , & le second , avec ses deux fils , dans l'île de Rhodes ; sans que cependant ni l'un ni l'autre ait été dépouillé de ses biens. Le nouvel intèprete est un certain Alexandre Maurocordato , cousin germain du prince de Moldavie & gendre de l'hospodar de Valachie ; jeune homme recommandable , qui durant la dernière guerre séjourna quelque tems en Russie. Il parle & écrit très-bien l'allemand & le françois ; & ce qui mérite attention , c'est que le grand-visir actuel parle assez-bien la première de ces deux langues.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (*le 15 Novembre.*)

Le général en chef prince Nicolas Repnin est revenu récemment de la tournée qu'il a faite dans les provinces , dont il est gouverneur-général. — Il paroît deux ordonnances de l'Impératrice qui sont de la teneur suivante.

De par le sénat-dirigent il est notifié à tous & chacun : Dans l'ordre spécial de S. M. Imp. en date du 9 Septembre de l'année courante , adressé au directoire de la banque établi pour l'échange des assignations de l'empire , il a été ordonné : Comme nous avons établi des comptoirs de banque en plusieurs villes , situées dans l'intérieur de notre empire , pour faciliter aux particuliers l'échange des assignations de banque contre de menues espèces , nous croïons , qu'il est pareillement utile d'ériger de pareils comptoirs de banque pour

15. Décembre 1782. 583

l'échange des assignations de banque à Casan, comme aussi dans les villes maritimes d'Archangel, Cherfon, Riga, & Reval, où la réalisation des assignations de banque pourroit être principalement nécessaire, à cause du commerce qui s'y fait. Nous ordonnons en conséquence d'établir & d'ouvrir des comptoirs de banque dans les susdites villes, d'après le contenu de notre ordonnance du 22 Juin 1772, & d'y déposer jusqu'à ordre ultérieur les sommes suivantes; savoir: Dans chacun des comptoirs de Casan & de Cherfon 300,000 roubles; dans chacun de ceux d'Archangel & de Riga 200,000, & dans celui de Reval 100,000, pour lesquelles sommes l'on fournira aussi le nombre d'assignations nécessaire. Les sommes pour l'établissement des dits comptoirs seront prises des départemens de la couronne & des chambres des finances de ces villes, & particulièrement hors des sommes, destinées à être envoyées à notre résidence. Les départemens de la couronne & les chambres des finances informeront en même tems les comptoirs de banque, que les sommes étoient destinées nommément pour tel ou tel département de la couronne, afin que la banque d'assignation puisse paier en assignations les places, pour le compte desquelles les comptoirs de banque ont accepté ces sommes pour leur capital, en vertu de l'avis envoyé à la banque d'assignation. En attendant les sommes, que les comptoirs de banque auront reçues des départemens de la couronne, ne seront pas regardées comme appartenant au capital de la banque d'ici: mais, comme les revenus à percevoir dans quelques-uns des susdits gouvernemens peuvent n'être pas suffisans pour compléter le capital de la banque, à cause de l'emploi qui en est fait ailleurs, notre conseiller-privé & procureur-général prince Wæfemsky prendra, en vertu de l'administration des finances de l'empire qui lui est confiée, les arrangemens nécessaires, pour procurer les sommes requises afin de remplir le vuide hors des reve-

nus des endroits voisins. C'est ce qu'on notifie par la présente.

(L. S.) *L'original est signé par le sénat-dirigent.*

Imprimé à Pétersbourg, à l'imprimerie du sénat le 17 Septembre 1782.

La seconde ordonnance est pour accorder une entière liberté au commerce du bois.

De par le sénat-dirigent il est notifié à tous & chacun : Dans l'ordre de S. M. Impériale, adressé au sénat le 22 du courant & signé de la propre main de S. M., il a été ordonné ce qui suit. Les loix, qui ont eu lieu jusqu'à présent relativement aux bois, ont plutôt servi à gêner la propriété de nos sujets qu'à procurer à notre amirauté l'avantage, qui en étoit proprement le but. Après en avoir donc considéré l'inconvénient, & combien peu ces loix s'accordoient avec les principes fondamentaux, que nous avons suivis dès les premières années de notre regne, nous avons pensé à les changer, de façon à accorder à chacun la liberté la plus entière de jour, selon ses vues les plus avantageuses, de tous les bois, se trouvant sur les terres, qui lui appartiennent en propre. Dans ce dessein nous ordonnons ce qui suit.

I. Tout le bois, croissant sur les terres, qui appartiennent héréditairement aux gentilshommes, ou dont ils ont acquis le droit de propriété d'une autre manière légale, sera laissé à la disposition, que les propriétaires jugeront à propos d'en faire, quand même cette disposition arbitraire auroit été regardée jusqu'à présent comme défendue & le bois marqué en conséquence.

II. Nous permettons à tous & chacun, tant dans l'intérieur de l'empire que dans les ports & sur les frontières, de vendre le bois destiné à la mâture, & de l'envoyer hors de l'empire, en payant pour cet effet le droit de douane, fixé par le tarif.

III. Nous défendons de marquer à l'avenir,

sur les terres héréditaires des gentilshommes ou sur celles dont ils ont acquis le droit de propriété d'une autre manière légale, des forêts entières ou les arbres, qui y croissent; d'accorder à d'autres la permission d'y couper & d'en exporter du bois; comme aussi d'acquérir ce bois pour l'amirauté ou pour d'autres usages publics d'autre manière que par achat & accord volontaire. Il n'en peut résulter en aucune façon une disette de bois pour notre amirauté, vu que plusieurs gentilshommes trouveront la vente & la livraison de leur bois à l'amirauté plus avantageuse, attendu qu'ils s'épargnent par-là le soin de le transporter vers les ports, au risque d'un débit incertain, pour être exporté à l'étranger. D'ailleurs il croit sur les terres de notre couronne une si grande abondance de bois, qu'on peut y trouver toujours la quantité nécessaire pour notre flotte, sur-tout si nous parvenons, avec l'aide divine, à régler aussi cette partie de l'économie publique, avec les autres arrangemens que nous prendrons, à l'avantage de l'empire. Nous sommes convaincus en même tems, que des gentilshommes attentifs à leur bien-être recevront avec reconnoissance cette nouvelle marque de notre bonté impériale & de notre sollicitude pour leur prospérité, & qu'ils auront soin de préserver autant que possible leurs forêts de tous dégats inutiles, ainsi que de travailler à en augmenter le crû, non-seulement pour leur propre avantage, mais aussi pour celui de leur postérité.

A Pétersbourg, le 27 Septembre 1782.

Par ordre de notre cour, il se fait, dans tout l'empire, un dénombrement du peuple & des bestiaux, sur le plan qui a été suivi depuis peu en Allemagne. Déjà, les provinces de l'Europe ont envoyé leurs listes ou cadastres; celles de l'Asie ne tarderont pas à faire parvenir les leurs. A mesure que l'on

procède dans cette opération, il est visible que notre population, qui n'étoit qu'à peu près de 20 millions d'hommes, il y a 17 ans, est de beaucoup augmentée. (a)

Il s'est établi dans la ville de Cherfon une maison de commerce angloise sous la direction de M. J. F. Well, qui y a établi de grands magasins de chanvre, de gravelée, & sur-tout de bois de construction. Il tire ces objets de la Podolie, de l'Ukraine, & fait particulièrement sur les mâts, un profit qui égale, dit-on, vingt fois le capital. Il arrive maintenant toute sorte de grains de la petite Russie à Cherfon, ainsi que des marchandises de tout genre, tant de la Mer-noire que de la Méditerranée & du Levant. Ces objets nous étoient apportés autrefois par des vaisseaux de la Baltique & achetés primitivement par des Juifs; mais tant que nous jouirons de la navigation de la Mer-noire, nos bâimens pourront facilement entrer de Cherfon dans le Danube, & fournir la Moldavie & la Valachie des choses qui manquent à ces provinces, en important par contre les productions de ces contrées dans les nôtres.

De Polocz dans la Russie-blanche, le 19 Octobre,

(a) Nous avons déjà prouvé que cette population n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable, & que tous ces dénombremens ne signifioient rien. 15 Fév. 1779. p. 240 & autres *ibid.*

15. Décembre 1782. 587
sobre, jour de l'octave de Saint-François
de Borgia.

En conséquence d'un ordre de l'Impératrice de Russie leur Souveraine, les Jésuites, répartis dans son empire, & auxquels le bref de suppression n'a point été intimé (a), & dont l'existence jouit d'ailleurs du contentement au moins tacite du St. Siège (b), ont procédé aujourd'hui à l'élection d'un vicaire-général. Les voix se sont réunies en faveur du P. Stanislas Czerniewicz, aiant le plein-pouvoir de général, aussi longtems qu'il ne leur sera point permis de s'élire un général à Rome. Les électeurs étoient au nombre de 31; dix autres ne purent s'y trouver, étant retenus ailleurs par les fonctions du saint ministère. Le vicaire-général élu a nommé provincial le P. Carrew, recteur du college d'Orsha, & a choisi pour son secrétaire le P. Lupia, qui vivoit comme particulier dans le college de Dunabourg. Peu d'heures après cette élection, le sérénissime prince Potemkin arriva en cette ville & ordonna au nouveau vicaire-général, qu'il eût à se rendre au plutôt à Petersbourg. Ce seigneur fit de lui-même espérer qu'il seroit bientôt érigé une maison professée dans une ville plus

(a) Réflexion sur la nécessité absolue de la publication locale des loix de discipline, t. Mars 1774. page 215. Comparaison invincible avec les canons du Concile de Trente en matière de mariage, *ibid.* p. 216.

(b) *Ibid.* p. 215. — Fév. 1774. p. 137.

commode. Les ennemis de cette société ont tout tenté, mais en vain, pour empêcher que ces Jésuites ne relevassent immédiatement du St. Siège, ainsi que l'avoit permis notre Souveraine & qu'ils l'avoient eux-mêmes désiré. Il y en eut même qui poussèrent la témérité jusqu'à solliciter S. M. I. d'en agir durement en ce point avec le souverain Pontife; mais cette Princesse a écrit au contraire au Pape une lettre des plus gracieuses qui feroit honneur à tout Prince catholique, & paroît disposée à lui témoigner en toutes rencontres la plus grande considération.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Novembre.) La diète s'est terminée le 9 par le chant du *Te Deum* suivant l'usage; elle est une des moins importantes, dont on se souvient: elle n'a dressé que quatre constitutions, dont la lecture n'exigera pas une demi-heure, & la chose n'est pas étonnante, parce qu'on entassoit propositions sur propositions sans achever l'examen d'aucune. Aussi plusieurs nonces sont-ils déjà partis; de ce nombre est le prince-maréchal de la couronne pour se trouver au mariage de la princesse sa fille avec le comte Rzewuski, général de la couronne.

Le prince Stanislas Poniatowski, frère du Roi, est parti pour Markussaw, où il doit recevoir, au nom de Sa Majesté, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie,

qu'il aura ensuite l'honneur d'accompagner jusqu'à Bialystock, où ces augustes Voyageurs ne semblent devoir arriver qu'aujourd'hui, ou demain. Le comte de Mnifzeck, qui s'y est rendu avec Mde. la comtesse son épouse, donnera plusieurs fêtes en leur considération. — On apprend de Bialystock, que le Comte du Nord avec la Comtesse y sont arrivés le 9 chez Madame la castellane-douairiaire de Cracovie, sœur du Roi.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Novembre.) Mgr. le Comte d'Artois & M^r. le Comte de Dammartin sont arrivés à l'Escorial le 30 Octobre au soir : ils ont été reçus aussi bien que la première fois par le Roi & par toute la famille royale. On n'a point parlé du tout de Gibraltar, ni de l'armée à la première entrevue, & il n'en a pas été question depuis; mais S. M. C. a parlé beaucoup de l'escadre & du combat naval dont elle paroit être satisfaite. Le choc des deux armées navales a eu lieu le 20 Octobre à 20 ou 25 lieues de Cadix. Les deux escadres avoient passé la veille du Détroit dans l'Océan, la nôtre donnant toujours chasse à celle des ennemis. L'amiral Howe voyant son arriere-garde talonnée de près par notre escadre légère, forma sa ligne de bataille : sur le champ D. Louis de Cordova fit signal d'attaquer sans ordre; l'affaire s'engagea à 6 heures du soir. On se canonna avec vivacité à une encablure & demie de

distance. Nous n'avions que 32 vaisseaux d'arrivés contre 34 anglois. Après une heure de combat, Howe s'apercevant que nos 14 vaisseaux restés en arriere, paroïssent, fit la retraite dans le meilleur ordre possible en tirant toujours jusqu'à 11 heures du soir. L'escadre combinée a eu 365 hommes tant tués que blessés. Les François ont eu pour leur part 22 morts & 143 blessés. Du nombre des premiers est M^r. de Murat, garde-marine, & parmi les seconds on compte M^r. de Buor de la Chavalieré, capitaine de vaisseau, M^r. de Sarignac, enseigne, M^r. de Belleville, garde-marine, M^r. de Cotton, garde-pavillon, & Mrs. de Brouillac & de Pignol, gardes-marines. L'escadre combinée est rentrée à Cadix.

Notre ministere a reçu par un courier extraordinaire du directeur-général de l'armée royale D. Louis de Cordova, un détail en forme de journal de ce qui est arrivé à l'escadre combinée à ses ordres depuis qu'elle a mis à la voile de la baie de Gibraltar le 13 jusqu'au 22 d'Octobre, daté à 40 lieues du port de Cadix, & une lettre adressée à Son Excellence Mgr. le marquis de Gonzalez, conçue en ces termes :

« Le 14 du présent à la vue de Marbelle j'ai informé V. Exc. que la veille toute l'armée avoit fait voile de la baie d'Algésire ; & de plus y ai joint un journal des événemens les plus considérables, afin que V. Exc. puisse en faire un rapport circonstancié au Roi, ainsi que de ce qui n'a point été en mon pouvoir d'empêcher ou de prévenir, vu qu'à la faveur de l'obscurité & du mauvais tems,

15. Décembre 1782.

591

l'escadre angloise passa du Sud - Est avec son convoi de l'Est à l'Ouëst de la nôtre, qui s'étant présentée en bon ordre à l'embouchure du Détroit le 19 au matin, nous vîmes les ennemis s'enfuir dans l'Océan; nous les poursuivîmes à toutes voiles dans l'espérance de les atteindre, dans la matinée du 20; lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvoient plus nous échapper, ils formerent leur ligne, nous attendant en quelque façon, mais de manière à profiter de l'avantage de leur marche pour n'être pas attaqués par tous nos vaisseaux; ils ne le furent en effet que par 32 ou 33, contre 34 qu'ils avoient, avec tout l'avantage que leur donnoit notre position accidentelle, qui fut telle que les deuxieme & troisieme commandans ne restèrent pas seulement hors de leurs places, mais encore n'eurent point de part à l'action, ne se trouvant dans la ligne de combat que celui de l'escadre légère & moi, qui étions à chacune de ses extrémités; nous commençâmes le combat un peu avant 6 heures de l'après - midi, engageant premièrement l'avant - garde, ensuite l'arrière-garde, & enfin le centre; l'engagement ne fut pas général par continuation, mais alternativement, selon que les ennemis jugeoient à propos d'agrandir leurs distances par leurs plus grands mouvemens: & enfin à 10 heures $\frac{1}{2}$ ils cessèrent leur feu, faisant leur retraite à voiles de chasse, les uns plus les autres moins, selon qu'il convenoit pour conserver leur ordre.

Il me parut alors inutile de faire le signal de chasse, parce que je vis que leur fuite étoit si précipitée qu'elle ne nous laissoit aucune espérance de les rattraindre; j'ignoreis les avariés de ma ligne, & me serois exposé dans cette position accidentelle, à un désordre ou à un manque d'intelligence de signaux, qui ne pouvoient être faits au hazard, en attaquant 34 vaisseaux en bon ordre, & j'étois très-fondé à me flatter de les engager d'une autre manière à une nouvelle action; à cette fin, vu qu'il ne fit que très-

peu de vent toute la nuit, je les observai en conservant le chant de baille : le 21 au point du jour ils étoient à la vue, il faisoit calme, malgré les efforts qu'ils firent pour s'éloigner, nous ne les perdîmes de vue qu'au coucher du soleil, & nous pouvions alors à peine gouverner; je ne jugeai pas à propos de faire semblant de les suivre, parce que c'eût été infructueux, car ils auroient pu tenir une route qui les eût beaucoup éloignés pendant la nuit; considérant encore qu'ils nous restoient au Sud $\frac{1}{4}$ Sud-Ouést corrigé, & la route qu'ils pouvoient faire pendant la nuit pour s'en retourner vers leurs côtes, j'établis la mienne au Nord-Ouést de l'isle d'Abuye, y ayant apparence de pouvoir les y trouver le matin, & d'engager un nouveau combat. Une brise constante d'Est-Nord-Est & d'Est, favorisoit ce dessein, puisqu'elle avoit mis au pouvoir de l'ennemi de cingler vers le Nord, qui étoit son meilleur rumb de vent; mais il paroît au contraire qu'il a été au Nord-Ouést qui étoit plus sous le vent, puisque nous ne l'avons pas découvert ce matin, & que naviguant encore dans un parallèle à notre route auroit diminué la distance. Ces considérations nous aiant fait fermement espérer une nouvelle rencontre, j'ai ordonné de tenir le vent, & de profiter de la première occasion pour retourner à Cadix.

« La bravoure des deux nations alliées étant au-dessus des louanges, je crois pouvoir me dispenser de faire l'éloge de la bonne disposition & de la vivacité que j'ai remarquées dans notre feu. Ce que j'ai à dire en général s'est manifesté en particulier dans le commandant & les officiers de ce vaisseau, les volontaires de la marine de Naples, & dans toute la troupe & les marins, c'est ce que j'ai vu avec beaucoup de satisfaction, que chacun s'acquittoit si bien de ses obligations, que le succès étoit assuré si les ennemis s'étoient obstinés à soutenir l'action, comme il étoit à leur choix; c'est sur ce principe qu'on doit se former une juste idée de

se combat, en comptant 32 de nos vaisseaux contre 34 de nos ennemis qui se replierent & prirent la fuite, soit pour n'avoir pu tenir plus longtems, ou que pour répondre aux vues politiques de l'Angleterre, ils n'eussent pas voulu risquer leur escadre aux événemens d'une action opiniâtre qui nous auroit mis en état d'employer toutes nos forces, & de profiter de l'avantage de leur supériorité.

Il plaira à V. Exc. de communiquer la présente au Roi & d'affurer S. M. que je n'ai négligé aucune diligence ni moyen pour le bien de son service, comme j'espère que la pénétration royale en jugera par l'exposé sincère de mon journal ci-joint. Que Dieu conserve V. E. pendant grand nombre d'années. B. L. M. de V. E. le très-humble serviteur. Etoit signé Don Louis de Cordova. A bord du vaisseau la Très-Sainte-Trinité, par la latitude de 35d. 57m. & long. 2d. 30m. Ouest de Cadix. Le 22 Octobre 1782.

Suivant les lettres du camp de St. Roch, depuis le 19 jusqu'au 31 Octobre, nos troupes se sont principalement occupées à faire les travaux nécessaires à la conservation des ouvrages qui ont été faits ci-devant, & à revêtir de saucissons la nouvelle tranchée & autres ouvrages. — La nuit du 24 nos chaloupes canonnières se placèrent devant le Môle neuf & firent un feu très-bien soutenu & régulier pendant plusieurs heures, auquel la place ne répondit aucunement. — Quoique la place soit approvisionnée en beaucoup de choses, elle manque encore de différentes autres, sur-tout de viande & de pain frais, parce que la précipitation avec laquelle on a fait entrer les bâtimens vivriers n'a point permis de faire choix de ceux qui auroient été les plus

nécessaires. D'ailleurs il est à présumer qu'une grande partie de ces provisions aura été endommagée par l'eau de mer, ces transports ayant toujours eu de très-mauvais tems dans leur traversée. Nous avons plusieurs indices qui nous confirment dans cette opinion.

— La place a fait pendant plusieurs jours un feu très-vif, & a tiré depuis trois jusqu'à cinq cents coups par jour, sans nous causer de grands dommages, & de notre côté nous n'avons donné aucun repos à la garnison ni de nuit ni de jour.

CADIX (le 2 Novembre.) L'escadre combinée entra ici le 28 Octobre, après avoir inutilement cherché la flotte angloise, le lendemain & le jour suivant de la canonnade qui eut lieu le 20. Les vaisseaux n'ont guere souffert : celui qui a combattu de plus près & le plus longtems & qui par conséquent est le plus maltraité, c'est le Majestueux, vaisseau françois, commandé par Mr. le vicomte de Rochechouart. L'amiral Howe étant maître d'engager ou de refuser le combat, a fait mine de nous tenir tête, lorsqu'il s'est vu supérieur ; mais le combat devenant sérieux & craignant d'avoir toute l'armée sur les bras, il se retira prudemment.

Les troupes partent successivement du camp. On tire fort peu des lignes ; le plus grand feu est du côté de la Mer où nos chaloupes canonnières vont échanger de tems en tems quelques boulets. M^r. le duc de Crillon a pris à St. Roch . . . partement que
Mgr.

Mgr. le Comte d'Artois y occupoit. On dit qu'il demande son rappel ; on est aussi persuadé au camp qu'on retirera bientôt tous les canons des ouvrages avancés pour les placer dans les anciennes lignes ; en ce cas on fera bien de brûler ces nouveaux ouvrages , pour épargner à Elliot la peine d'y mettre le feu pendant une des nuits de cet hiver.

BARCELONE (le 13 Octobre.) Le 11 de ce mois , à 7 heures un quart du matin , un ouragan excité par un vent de Sud se fit sentir si inopinément & avec tant de force dans ce port , que tous les abris en furent renversés d'un côté , & que de l'autre les eaux s'y éleverent au point que les amarres de la plûpart des bâtimens ne purent les retenir en rade ; ils s'entre-choquerent & se firent beaucoup de mal ; quelques-uns furent écrasés contre les murs auxquels ils étoient attachés , d'autres furent submergés , & il y avoit peu d'espérance qu'aucun pût échapper aux dangers divers qu'ils couroient tous , lorsqu'à onze heures le vent tourna avec moins de force au Nord-Ouëst , où il resta jusqu'à la nuit , & fut suivi d'assez de calme pour qu'on se rassurât sur le sort de ces navires , & qu'on apportât du remede aux dommages qu'ils avoient soufferts ; on a sur-tout les plus grandes obligations au comte del Assalto , auquel on doit le salut de cinquante-huit navires qui étoient en rade : la perte de onze de ces navires chargés pour l'Amé-

rique, & de quelques autres du commerce, auroit entraîné celle de beaucoup de négocians & de particuliers de cette principauté. L'officier de marine de la province & le capitaine-général ne contribuèrent pas peu à les sauver par leur présence, leurs lumières & les secours qu'ils portèrent autant qu'ils le putent de tous côtés.

Par l'état qu'a fait dresser ce même général des pertes de ce jour, on estime qu'elles montent 108,500 liv. catalanes, qui font 1,545,546 réaux de vellon en y comptant les pertes de vingt bâtimens étrangers; savoir, un françois, un suédois, deux portugais, sept danois, deux hollandois, trois napolitains, un toscan, un de Sardaigne & deux génois.

Jusqu'à ce moment on n'a pu reconnoître encore la barre & le fond du port, & il est arrivé ce que dans d'autres occasions semblables on a éprouvé; c'est-à-dire, qu'il s'y est fait un amas prodigieux de fable, qui ne peut qu'en rendre l'approche beaucoup plus difficile, jusqu'à ce que d'utiles travaux y aient fait les réparations nécessaires.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 15 Novembre.) A l'occasion de la naissance du duc de Smoland, le Roi a fait frapper une médaille. On y voit d'un côté les bustes de L. M. avec l'inscription usitée, & de l'autre *Casitor & Pollux* & ces mots au-dessus: *Profpera ominantes*; dans l'exergue on lit, *Ca-*

15. Décembre 1782. 597
foto, Gustavi alteri filio, Nato XXV. Aug.
MDCCLXXXII.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 15 Novembre.) A son retour de Brunn, Sa Majesté se rendit d'abord chez la princesse Elifabeth de Wurtemberg au couvent de la Visitation & lui communiqua, qu'elle lui assignoit 18000 florins d'empire par an pour ses menus plaisirs: la princesse sensible à ce témoignage d'affection, ajouta à ses remerciemens la priere, qu'il lui fût permis de tirer de cette somme une pension annuelle de mille florins pour la comtesse de Borck, qui avoit eu soin de son éducation, en qualité de sa gouvernante: mais l'Empereur, touché de ce trait d'un cœur reconnoissant, l'assura, qu'il se chargeoit de pourvoir Madame de Borck. En effet, S. M. lui envoya dès le lendemain un brevet de 2000 florins de pension, & des bracelets avec son portrait enrichi de diamans. Elle a aussi fait présent de mille ducats & de deux très-beaux chevaux de main, ainsi que d'une voiture de campagne à 4 chevaux, au prince Ferdinand de Wurtemberg, major à son service, en lui promettant, lorsqu'il eut l'honneur de prendre congé à son départ pour son régiment, qu'elle lui feroit une pension de mille ducats, dès qu'il seroit parvenu au grade de colonel.

Sa Majesté aiant égard aux talens de M^r. le baron de Lœhr, vice-président de la cham-

bre des enquêtes, vient de le nommer conseiller intime, & lui en a fait expédier la patente. — On prépare au palais impérial de nouveaux appartemens, que doit occuper en peu de jours la princesse Elisabeth de Wurtemberg. — Pour finir l'affaire sur la satisfaction demandée au sujet des excès, commis par les Turcs sur le territoire autrichien, le major baron de Buornay a eu ordre de se rendre à Nakowiza, pour y conférer avec un Chiaus-aga que le bacha de Bosnie a nommé à cet effet.

Par ordre suprême, on a renvoyé les élèves de l'académie de Lœvenbourg, dirigée par les PP. des Écoles-Pies; mais pour en dédommager les parens, il sera accordé une certaine somme à l'avantage de ces enfans. On continue de refondre les hôpitaux. — Il a été envoyé à Klagenfurth un ordre de la cour pour la suppression de l'abbaye de Saint-Paul. M^r. le prévôt Parhammer a été nommé administrateur des biens des maisons religieuses & des pauvres. On lui a donné pour adjoint le prélat de Braunau avec deux autres. — On a incorporé l'abbaye de petit Marie-Zell à celle de Mœlck. Le prélat de Kloster-Neubourg a été nommé abbé de Sainte-Dorothée: il se trouvera ainsi pourvu de deux abbayes de chanoines réguliers, avec le droit de les transférer d'un couvent à l'autre. — Le comte Wielohorski, député des Etats provinciaux, nouvellement établis pour les royaumes de Gallicie & de Lodomerie, est arrivé ces jours derniers pour

déposer aux pieds du trône, au nom des sujets de ces deux royaumes, leurs vives & respectueuses actions de grâces pour les bienfaits multipliés de leur Souverain.

Le comte d'Erdœdi, fils du feu président de la chambre de Hongrie, & juge du comté d'Eute, a été démis de son emploi, pour n'avoir pas prévenu la cour sur des excès commis dans ces cantons par des hordes vagabondes de Zingares, qui ont, non pas mangé, comme l'a supposé la populace, mais bien enlevé beaucoup d'enfans de l'un & l'autre sexe, pour les revendre aux Turcs, sans que l'on puisse savoir ce que sont devenues ces malheureuses victimes: S. M. a jugé que ce seigneur a outrepassé ses droits, en punissant ces scélérats, sans en avoir prévenu son Souverain.

Les vers-à-foie ont dans l'Autriche le même succès que dans la Hongrie, la Croatie & l'Esclavonie. Un seul particulier dans nos cantons a fait filer cette année environ 200 livres de foie; c'est ainsi que le commerce & l'industrie s'étendent d'un jour à l'autre.

PRAGUE (le 14 Novembre.) Un pauvre maréchal, établi dans la seigneurie de Pardubitz, vient d'apprendre qu'un de ses proches parens, mort depuis peu en Hollande & qu'il avoit presque oublié, lui laisse une succession d'environ trois millions de florins hollandois: surquoi il s'est rendu aussitôt à Vienne, pour y demander toute la protection

tion qu'un si heureux hazard pourroit exiger, en cas d'opposition. (a)

BERLIN (le 16 Novembre.) Le gouvernement a fait publier l'avis suivant.

« Un nommé Chevalier, natif de Halle & se trouvant présentement à la Haye, où il a vécu d'industrie aux dépens des sujets du Roi, en entretenant avec ceux-ci une correspondance fondée sur des avis faux & controuvés, sur des hérités ou successions, sinon feintes & chimériques, du moins très-incertaines & très-mal fondées, dans la vue de s'en faire autoriser par quelque acte ou procuration de leur part à pouvoir agir en leur nom, & de leur escroquer en même tems des avances en argent, sans que jusqu'ici il ait été en état de remplir aucun de ses engagements, ni de satisfaire à ses promesses. On avertit le public & sur-tout les sujets du Roi, de se tenir en garde contre cet escroc & de ne s'en laisser point abuser, afin qu'ils n'aient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, si par une confiance mal placée ils s'exposent désormais à avoir lieu de se plaindre du susdit Chevalier ». Donné à Berlin, le 3 Novembre 1782.

De la part & par ordre du gouvernement.

FRIBOURG en Suisse (le 15 Novembre.)

On se plaint ici depuis très-longtems de ce que les abus d'autorité y sont multipliés: les baillis sous prétexte de faire des réglemens de police se sont permis à différentes reprises d'établir des impôts sur des choses de premiere nécessité, qui en étoient le moins susceptibles. Le gouvernement aiant

(a) On trouvera peut-être l'explication de cette hérédité à l'article de Berlin.

15. Décembre 1782.

601

toujours laissé ces abus impunis, il en est souvent résulté des mécontentemens & des révoltes; on vient d'en faire encore récemment la plus triste expérience (a). Dans le nombre de ceux qui avoient à se plaindre, plusieurs négocians, laboureurs & artisans ont pris le parti de s'expatrier & sont allés s'établir en France, en Italie &c. Ces émigrations occasionnées en plus grande partie par la hauteur avec laquelle l'avoüé V... a reçu les représentations qui lui avoient été faites à ce sujet, ont déterminé les communautés de la Gruiere à se rendre ici munies de titres: leurs représentations ont été infructueuses; & l'avoüé a nié avoir jamais vu ces titres. C'est alors que la bombe a éclaté; les mécontens se sont acheminés vers cette ville au nombre de 1800 hommes, dans l'espérance qu'ils seroient secondés. Ils étoient commandés par des hommes sans capacité, sans fermeté & mal-armés: le gouvernement fit demander du secours aux Bernois qui envoierent dans la même nuit la majeure partie de leur garnison avec un corps de dragons & deux régimens. M^r. de

(a) On diroit que toutes ces petites républiques ont envie de courir après le fort de Geneve, & de vérifier à l'imitation des grands Etats, que *les gouvernemens, comme disent les Encyclopédistes, peuvent se dissoudre quand les Puissances législatives ou exécutrices agissent par la force au-delà de l'autorité qui leur a été commise.* Dict. Enc. art. Gouvernement.

Froideville qui les commandoit alla fans armes au-devant de ces mécontents, les exhorta à s'en retourner, leur promettant que leurs plaintes seroient écoutées, & leur donnant la parole d'honneur qu'on ne rechercheroit aucun d'eux: ils se retirèrent tous d'après cette assurance, mais on a eu la cruauté de sévir à Fribourg contre quelques-uns des chefs: 2 ont été roués, d'autres bannis. Ce procédé a excité l'indignation des Bernois & sur-tout de M^r. de Froideville qui ne s'étoit avancé que sur l'autorisation du magistrat de Fribourg. La fermentation a augmenté, & l'Etat de Berne a envoyé ici d'autres troupes; mais la tranquillité apparente ne fera point de longue durée si le gouvernement ne met fin à tous ces désordres. Les députés de Berne ont déjà eu des conférences avec nombre de ceux du canton de Fribourg qui n'ont qu'à se louer de la douceur & de l'impartialité des Bernois: mais ceux-ci quoiqu'indignés des procédés des seigneurs de Fribourg, ne veulent se charger de rien que de concert avec les treize cantons, & cette affaire sera portée dans les diètes de la nation.

Le comte de Marmora, ministre-plénipotentiaire du Roi de Sardaigne à Geneve, y est dangereusement malade. Il s'est élevé de nouveaux troubles parmi les habitans de cette ville; ce qui rend douteux le succès du nouveau code de loix qui devoit y être publié en peu de jours.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 25 Novembre.*) La cour a publié un extrait des dépêches reçues le 14, du général Elliot, gouverneur de Gibraltar. Elles donnent le détail des opérations de l'ennemi depuis le 15 Septembre jusqu'au 17 Octobre, dont il a déjà paru diverses particularités. Par le relevé de ce général, il paroît que du 9 Août jusqu'au 17 Octobre, il y a eu 66 officiers & soldats tués & 400 blessés ; & que non-obstant la vivacité du feu des ennemis, les ouvrages & les magasins de la place n'en avoient reçu aucun dommage ; de sorte que par les secours que le lord Howe y a fait débarquer on tient maintenant la place imprenable.

Le 15, il arriva une malle de la Jamaïque avec beaucoup de dépêches pour la cour. Elles annoncent entre-autres, qu'un armement composé d'un vaisseau de 50 canons, 8 frégates & bâtimens armés & 10 transports aiant des troupes à bord, avoient fait voiles de Port-Roïal, pour tenter une entreprise secrète ; que les Espagnols avoient en vue une expédition pour achever d'extirper les Anglois du golfe d' Honduras ; que des bâtimens de transport étoient partis pour Charles-Town, afin d'y prendre les troupes royales ; que d'autres étoient déjà arrivés de la Georgie aux Antilles angloises, & que tout annonçoit des opérations vigoureuses

gouereuses dans ces quartiers là. L'amiral Rawley commandoit l'escadre du Roi à la Jamaïque, & de concert avec les armateurs, avoit fait de nombreuses captures sur les ennemis. — Le même jour il arriva une malle de New-York. Par ce canal la cour a reçu des dépêches du général Carleton & de l'amiral Digby. Elles confirment, dit-on, une négociation d'accommodement entre l'Angleterre & les Américains, entamée entre ces deux officiers & quelques Américains respectables. Des résolutions du congrès du 4 Octobre, semblent néanmoins démentir ce qu'on débite à ce sujet, & déclarant de tels négociateurs privés, coupables de trahison, contre les intérêts des Etats-unis de l'Amérique, le danger où ces particuliers s'exposeroient, paroît suffire pour anéantir jusques la moindre idée d'une pareille correspondance. — L'amiral Pigot fit voile de New-York vers la mi-October avec la majeure partie de sa flotte, pour les Indes-occidentales, laissant à ce port dix vaisseaux de ligne aux ordres des amiraux Digby & Hood. La flotte angloise sur la côte de l'Amérique s'y est emparée de la frégate françoise, l'Aigle de 40 canons, & de plusieurs autres bâtimens ennemis. — Le 14 au soir, le lord Howe arriva à St Helene avec 16 vaisseaux de ligne & quelques frégates, sans avoir eu aucune mauvaise rencontre dans son trajet. Cet amiral a détaché l'amiral Hughes avec huit vaisseaux de

ligne aux Indes-occidentales, & l'amiral Milbank avec huit autres vaisseaux aussi de ligne, est allé à Cork pour la même destination. Quand ces différentes divisions seront rendues aux Indes-occidentales, nous y aurons au-delà de 40 vaisseaux de ligne & de nombreux corps de troupes réglées. Les avis de l'Amérique-septentrionale ne confirment point le départ de M^r. de Vaudreuil de Boston avec l'escadre françoise qu'il y a amenée. Ils portent au contraire que cet officier avoit fait augmenter les fortifications de cette ville, & fait élever des batteries aux isles situées dans le havre; & ajoutent que l'amiral Pigot, avant son départ pour les Indes-occidentales, avoit détaché plusieurs vaisseaux de guerre pour observer l'escadre françoise à Boston, sur l'avis que son départ pour les Indes-occidentales, étoit prochain.

On a érigé dans l'abbaye de Westminster, un monument à la mémoire du major André. Il est exécuté en marbre & composé d'un sarcophage élevé sur un piédestal qui porte l'inscription suivante : *George III a ordonné qu'on érigeât ce monument à la mémoire du major André, élevé par son mérite, à la fleur de son âge, au rang d'adjudant-général des troupes angloises en Amérique, & employé dans une entreprise importante mais périlleuse, qui a sacrifié sa vie pour son Roi & son pays, le 20 Octobre 1780, à l'âge de 29 ans, universellement aimé & estimé par l'armée dans*

laquelle il a servi , & respecté même par l'ennemi. Sur la façade du sarcophage , le général Washington est représenté dans sa tente au moment où il reçoit le jugement rendu par le conseil de guerre contre le major André. En même tems arrive un parlementaire avec une lettre pour le général Washington , à l'effet d'obtenir la grace du major , mais la sentence étant déjà prononcée , on renvoie le parlementaire sans lui donner aucun espoir d'indulgence : le major André entend son jugement avec le courage & l'intrépidité qui l'ont toujours caractérisé : il est représenté allant à l'échafaud avec une fermeté inébranlable. Au-dessus du sarcophage , la figure de l'Angleterre inclinée , gémit sur le sort déplorable d'un si brave officier : le Lion de la Grande-Bretagne paroît pleurer cette mort violente.

On fait aujourd'hui que sous le ministère de M^r. Fox l'ordre avoit été donné d'évacuer New-York & Charles-Town , & que l'opposition des royalistes a heureusement empêché l'exécution de cet ordre. On prétend qu'il y avoit quelque arrangement semblable pour Gibraltar , auquel Elliot n'a pas voulu se prêter , & qu'enfin Mahon a été livré par des moyens de cette nature. Le conseil de guerre pour examiner la conduite du lieutenant - général Murray , est composé du général Sir George Howard , président , du général Studholm Hodgson , des lieutenans-généraux John Lambton , Tho-

mas

mas Gage , lord Frédéric Cavendish , comte de Pembroke , Cyrus Trapaud , Sir William Boothby , Benjamin Carpenter , Bigoe Armstrong , Moriscoe Fredetic , William Evelyn , Philip Sherrard , George Lane Parker , William-Alexandre Sorrell ; & des généraux-majors James Pattison , James Bramham , & Samuel Cleaveland. Pour autant qu'on peut juger jusqu'à présent par l'examen des témoins sur les premiers chefs d'accusation , la conduite de M^r. Murray n'est pas à l'abri de la critique , quoique les objets susceptibles de censure aient été peut-être grossis dans les articles exhibés à sa charge par le lieut. gouverneur Sir William Draper. En voici la traduction.

Articles de mauvaise conduite , allégués à la charge du lieutenant-général James Murray , par le lieutenant-général Sir William Draper.

Mauvaise conduite avant le siège.

I. D'avoir souffert que les troupes de la garnison au fort St. Philippe fussent sans leurs officiers , qui vivoient à Mahon ou à George-Town , au mois de Février 1780 , quoiqu'on fût alors & qu'on eût déjà été quelque tems dans l'attente d'une tentative contre cette îlle ; la forteresse de St. Philippe étant aussi alors , par défauts , en très-mauvais état pour soutenir l'attaque ennemie.

II. D'avoir souffert que les offices de la maison nommée la Tour de Stanhope , restassent debout non-démolis ; ce qui donna à l'ennemi le grand avantage d'y prendre immédiatement poste , & causa aux troupes du Roi une perte & une incommodité pas peu considérable.

III. D'avoir réparé la grande route de Mahon à St. Philippe , par laquelle l'ennemi

conduisit son artillerie à ses batteries avec la plus grande facilité, & cela après qu'il eut informé itérativement la garnison qu'elle alloit être attaquée.

IV. D'avoir négligé de retirer à tems les troupes & munitions de Ciutadella & de Fornella, quoiqu'il eût reçu des avis positifs de la part du ministre du Roi à Florence & d'autres, que la descente de l'ennemi auroit bientôt lieu ; négligence, au moien de laquelle ces troupes & ces munitions furent perdues.

V. D'avoir négligé, à la descente des Espagnols le 19 Août 1781, d'ordonner, que les munitions navales & autres à l'arsenal de la marine fussent brûlées ; au moien de quoi ces magasins importans & précieux tombèrent entre les mains de l'ennemi ; & d'avoir omis de stationner des navires, pour empêcher l'approche rapide des ennemis vers Mahon ; de sorte que même ses propres effets, ses plans, & ses papiers, furent saisis, & que les troupes se retirèrent au port avec grande confusion, perte & déshonneur.

VI. D'avoir souffert que l'ennemi poussât une sappe & érigeât des batteries derrière quelques murailles de pierre peu solides, quoiqu'il fût évident, qu'un usage convenable & vigoureux de l'artillerie auroit prévenu ou du moins retardé en grande partie les approches & les travaux de l'ennemi.

VII. D'avoir souffert que la batterie à barbette de l'ennemi à l'hôpital russe restât debout durant des semaines entières, quoiqu'elle auroit pu être renversée par le gros canon & les obusiers de la place.

VIII. D'avoir donné un ordre, daté du 15 Octobre 1781, conçu dans les termes suivans : *Il ne sera permis à l'avenir de tirer de jour ni fusil ni piece d'artillerie, sans ordre de l'officier-commandant de l'artillerie, qui peut sur le moindre avis en communiquer avec le gouverneur, lequel est toujours vigilant : ordre qui a servi en grande maniere à inviter & à faciliter l'approche de l'ennemi, & par lequel*

quel a été perdu nombre d'occasions de mettre obstacle à ses mouvemens.

IX. D'avoir ordonné de couler bas plusieurs navires & leurs cargaisons, pour une valeur considérable ; entre-autres la Minorque, frégate neuve, qui auroit pu s'échapper seulement avec 35 hommes d'équipage, & le corsaire le Général Murray avec 20 hommes ; lesquels bâtimens auroient pu être utilement employés au service du Roi.

Mauvaise conduite durant le siège.

I. D'avoir dit dans les ordres publics, le 3 Janvier dernier (troisième jour du siège) que *le train d'artillerie ennemie pour battre en brèche étoit tel, qu'il n'en avoit jamais été conduit de pareil devant une place de la première grandeur depuis l'invention de la poudre à canon ; & que la garnison pouvoit être assurée, que pour la défense du fort St. Philippe il y avoit peu ou point à compter sur son artillerie* : ordre, qui a servi à augmenter la terreur de l'attaque ennemie, & à refroidir le zèle & l'ardeur des artilleurs de la garnison ; ordre aussi, après la date duquel le feu de la place fut presque éteint de jour, & l'ennemi redoubla d'efforts.

II. D'avoir abandonné & fait sauter toutes les places-d'armes & les communications du chemin-couvert intérieur, la nuit après qu'il eut dit dans ses ordres publics, qu'en cas d'alarme l'on pourroit le trouver dans la partie du chemin-couvert intérieur, défendue par le cinquante-unième régiment, & qu'il seroit le dernier à s'en retirer ; tandis que l'ennemi ne se trouvoit alors aucune part à 300 verges du chemin-couvert extérieur, & qu'aucun ouvrage n'avoit été pris ni même entamé.

III. D'avoir ordonné aux officiers dans les postes extérieurs d'inviter l'ennemi à y entrer, dans la vue, à ce qu'il prétendit, de les faire sauter avec les ouvrages.

IV. D'avoir rendu la forteresse & la garnison, dans un tems que l'ennemi, au point d'approche

d'approche le plus près du chemin-couvert de la redoute de la Reine, étoit encore à la distance de 250 verges, & n'avoit point ouvert de batterie plus proche que 500 verges; qu'aucun ouvrage n'avoit été pris ni même assailli, sinon à coups de canon & de mortier; & qu'aucune des nombreuses mines n'avoit sauté; que les mortiers pour jeter des pierres & les fougasses étoient préparés; & qu'il n'y avoit de brèche dans aucun des ouvrages au-dessous du cordon, ni de possibilité d'en faire, à moins que les batteries de l'ennemi ne fussent avancées de plus près.

V. D'avoir voulu (dans la vue d'exagérer l'état malade de la garnison, parmi laquelle il regnoit à la vérité des maladies; & de justifier par-là sa reddition), que les officiers-commandans fissent sortir leurs corps respectifs aussi foibles que possible; & d'avoir supprimé, dans la même vue de se justifier, dans son rapport au secrétaire-d'état, la mention du corps des marins, qui consistoit seul en 430 hommes en état de faire le service, avec 125 artilleurs, outre les Grecs, les Algériens & les Corfes.

Mauvaise conduite après le siège.

D'avoir souffert que le général espagnol le fit sortir de la forteresse, avant que les articles de la capitulation fussent signés, & sans avoir pris des otages pour la sûreté de sa garnison.

Profusion honteuse & mauvais usage de l'argent public & des munitions.

I. D'avoir dépensé 900 l. st. à l'achat d'une quantité de laine, pour faire environ sept traverses au haut du château; quoiqu'avec les matériaux communs de pierres une dépense de 4 ou 5 livres pour chaque traversé eût suffi.

II. D'avoir mal employé les maçons, les artificiers, & les travailleurs, en les faisant travailler

travailler aux offices de la tour de Stanhope, pour son propre avantage.

III. D'avoir acheté plusieurs bâtimens corsaires, ou de s'être intéressé à leur achat, sous prétexte d'établir des paquebots pour la correspondance des lettres avec l'Italie : les équipages de ces corsaires étant principalement pris du service du fort, payés & avitaillés de l'argent & des provisions du public, & les munitions de la garnison étant envoyées & consommées à bord de ces corsaires.

IV. D'avoir acheté sans nécessité le corsaire *la Hannah* pour le compte public aux frais de 3 à 4 mille liv. sterl.

V. D'avoir causé sans nécessité une dépense considérable au public, en faisant deux colonels, 4 lieutenans-colonels, deux majors, & un grand nombre d'autres officiers, qui recevoient les appointemens de leurs nouveaux grades, quoique les quatre bataillons de la garnison fussent peu nombreux, & que tous leurs officiers de l'état-major fussent présens (à l'exception d'un seul), outre plusieurs majors à brevet.

Rapacité & extorsion.

I. D'avoir obligé les troupes & les habitans à recevoir une guinée pour 24 chelins, auquel taux les 50 mille liv. st. envoyées par le gouvernement pour les besoins courans, furent portées en compte, au grand mécontentement & au préjudice des troupes & des habitans.

II. D'avoir exigé une grosse somme par une imposition arbitraire sur toutes les ventes, à la grande perte de ceux qui y étoient intéressés, quoiqu'il eût consenti à recevoir une allowance fixe du gouvernement, à la place de tous émolumens.

Oppression & cruauté.

I. D'avoir témérairement aigri l'esprit des habitans les plus notables de l'île contre le

gouvernement de Sa Majesté, en les désarmant de la manière la plus violente & les déshonorant, parce qu'un déserteur n'avoit pas été découvert & livré.

II. D'avoir frappé lui-même en personne plusieurs prisonniers espagnols, qui se tenoient à la porte de leur prison, pour respirer un air plus pur.

III. D'avoir tenu en prison durant plusieurs semaines un homme de bonne réputation nommé Goya, sans cause suffisante, & sans lui faire avoir ni jugement ni examen; emprisonnement durant lequel Goya s'est défait lui-même de la vie.

(*Signé.*)

T. Townshend.

F R A N C E.

PARIS (*le 30 Novembre.*) Monseigneur le Comte d'Artois arriva ici le 20 de ce mois, vers les onze heures du soir. Le Roi qui s'étoit rendu avec Monsieur à Bernis, où il avoit attendu ce Prince, le ramena dans sa voiture. — Le lendemain matin, Sa Majesté reçut dans son cabinet chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, Monseigneur le Comte d'Artois, qui prêta en cette qualité, entre les mains du Roi, le serment, dont la lecture fut faite par le marquis de Ségur, ministre & secrétaire d'état aiant le département de la guerre. — Le 22, le Duc de Bourbon se rendit à la cour; le Roi le nomma maréchal de ses camps & armées, & le reçut chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. — Le Roi a nommé le comte de Thyard, lieutenant-général de ses armées, commandant en

été en Provence, à la place du feu marquis de Vogué.

On parle beaucoup ici d'un nouvel emprunt que la cour va faire sous une forme beaucoup plus avantageuse que les précédens. Sa Majesté s'engage à paier 15 pour cent pendant les quinze premières années, au bout desquelles les fonds ne seront perdus que pour les héritiers de ceux qui n'y auront pas survécu. Les autres pourront à la même époque jouir d'une rente perpétuelle de 5 pour cent. On assure que l'édit a déjà été envoyé au parlement, & qu'il sera enregistré la semaine prochaine.

— L'usage de travailler pendant les jours de fête, ou d'exposer en public les marchandises, devenant scandaleux, il vient d'être rendu une ordonnance très-sévère, défendant absolument à toute sorte d'ouvriers de travailler les jours de fêtes, ou dimanches; à tous les marchands d'ouvrir leurs boutiques, & aux caffetiers même d'admettre personne pendant les heures de l'Office public.

Les fermiers-généraux ont reçu ordre de laisser entrer en France les équipages de M^r. Fitz-Herbert, ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique, sans être visités. Les préliminaires de la paix, a-t-on dit, sont donc signés, puisque voilà un ministre britannique à notre cour? Les gens instruits ont répondu qu'il n'y a guère de ministres étrangers obligés de traverser la France, qui n'obtienne la même faveur: M^r. Fitz-Herbert pouvoit y prétendre comme mi-

ministre de S. M. Britannique à Bruxelles. S'il avoit eu ce caractère à notre cour, on n'auroit pas oublié de l'exprimer dans l'ordre aux fermiers-généraux par les mots usités, *ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique auprès de notre Personne*. On voit que l'édifice qu'on s'étoit plu à élever tout-à-coup a manqué par sa base & s'est écroulé. Ce n'est pas qu'on ne travaille toujours au grand ouvrage de la paix. On fait que M^r. Gérard a été passer 5 à 6 jours à Londres & que M^r. de Rayneval, son frere, y est retourné depuis peu & qu'il y est encore. Mais qu'on se souviene que les conférences pour la dernière paix commencerent en 1758, & on ne sera pas étonné que des intérêts aussi grands & aussi compliqués que ceux dont il est question cette fois, tardent à être arrangés.

Le secret, observé dans les opérations du ministère, ne nous avoit pas permis jusqu'ici de pénétrer l'objet de la mission de M^r. le comte d'Estaing, lorsque les lettres de Bordeaux sont venues nous en développer une partie bien intéressante, & qui va opérer dans la marine une révolution, depuis longtems désirée par une très-grande partie de l'Etat. M^r. le comte d'Estaing, est il dit dans ces lettres, à peine arrivé à Bordeaux, & n'ayant agréé de la réception qu'on lui avoit préparée, que ce qu'il ne lui avoit pas été possible de refuser, convoqua à la bourse le corps municipal, ainsi que celui des commerçans, & deman-

da,

da, au nom du Roi, qu'on lui nommât ceux des officiers des vaisseaux marchands qui avoient montré jusqu'alors le plus d'intelligence, de conduite & de bravoure. Sur cette demande, le corps de ville & celui du commerce en présentèrent treize, & en nommerent un quatorzième qui étoit absent. M^r. le comte distribua alors à ces braves marins des brevets d'officiers de marine royale, déclarant, au nom de Sa Majesté, que son intention étoit qu'ils eussent l'honneur de servir l'Etat avec les mêmes honneurs, & pussent parvenir aux mêmes grades, ainsi que tous ceux de la marine marchande qui se distingueroient dans leur état. Il distribua aussi à quelques-uns de ceux, dont les services avoient été plus signalés, des croix de l'Ordre militaire de St. Louis. Il seroit difficile d'exprimer la joie que cette nouvelle répandit dans toute la ville, & sur-tout le zèle qu'elle a excité dans toute cette partie de notre marine qui, exclut jusqu'ici des honneurs de son état, en étoit cependant un des plus fermes appuis. On s'attend que M^r. d'Estaing, continuant sa route, fera à Bayonne, & de-là à Marseille, la même promotion dans la marine marchande, qui jusqu'ici n'avoit été regardée que comme auxiliaire sur les vaisseaux de guerre. Ce général a dû arriver à Madrid le 20 ou le 21 de ce mois.

Nous avons douté jusqu'ici que le brave officier M^r. de la Touche, commandant la frégate l'Aigle, eût été du nombre des

prisonniers faits par les Anglois, lorsqu'ils ont remis cette frégate à flot; mais on lit ici une lettre de M^r. de Viomenil, par laquelle il envoie demander de ses nouvelles au commandant de l'escadre angloise dans la Delaware, & qui ne permet plus de douter qu'il ne fût resté sur son bâtiment, même après l'avoir fait échouer, & ne soit tombé entre les mains de l'ennemi.

On a tant varié sur le jugement de M^r. de Silars, que ce n'a été qu'avec la plus grande difficulté qu'on est parvenu à savoir au juste ce qui a été décidé à son sujet. Voici ce qu'on écrit de Versailles: M^r. de Silars a été jugé par le conseil „ de guerre & condamné à être interdit. „ M^r. de Cambis, capitaine en second hors „ de cour „. Le Roi en confirmant le jugement, a ordonné que M^r. de Silars fût rayé de l'état de sa marine, & que M^r. de Cambis fût mis en prison à l'amiral.

Nous avons vu arriver il y a trois jours deux couriers extraordinaires venant de Madrid: ils n'apportoient aucune nouvelle intéressante, si ce n'est que dans la gazette de Madrid du 12 de ce mois, on lit que les Anglois ont tiré à boulets rouges sur l'escadre combinée. Le rédacteur de cet article fait observer combien cette nation qui se pique de générosité, en manque dans les occasions les plus essentielles, puisqu'avec des forces au moins égales, elle s'est servie d'armes prohibées par une convention ta-

cite

15. Décembre 1782.

617

cite de toutes les nations policées. Dans une relation imprimée à Cadix sur le même objet, on fait aux Anglois des reproches encore plus vifs; on va même jusqu'à avancer que si le vaisseau-amiral fût tombé au pouvoir de l'armée combinée, on n'auroit pas pu s'empêcher de regarder l'amiral Howe comme un incendiaire & qu'aucune considération ne l'auroit souffrait à la peine capitale qu'il avoit encourue (a). Du reste les lettres de Cadix ne donnent pas de détails plus circonstanciés sur la rencontre des flottes que ceux contenus dans la gazette de Madrid. Elles nous apprennent seulement que la plus grande union régnoit entre les escadres des deux nations; ce qui s'est passé

(a) Comme ni la relation de Mr. Cordova, ni les autres lettres écrites au sujet de ce combat, n'ont fait mention de cette circonstance, il est raisonnable d'en douter. Car il est très-naturel de croire que le commandant-général de la flotte a mieux connu la conduite des ennemis que les rédacteurs des gazettes de Madrid. Il paroît du reste que ces prétendus boulets rouges étoient des grenades; car il est dit dans la relation de Cadix: « Ces boulets n'ont mis le feu qu'aux » voiles, au grément &c; ils ne ressemblent » pas à ceux de l'invention de Mr. de Bel- » legarde, qu'on fait confiter en deux ca- » lottes de fer unies l'une à l'autre, lan- » çant des feux de toute leur circonférence; » ceux des Anglois qu'on a ramassés, sont » bien remplis d'artifices & d'une matière in- » flammable, mais ils n'ont qu'une ouverture » comme les grenades ordinaires. »

à bord de l'Invincible suffira pour le prouver; on avoit été obligé de remplacer les malades de ce vaisseau par 200 matelots espagnols, commandés par un de leurs officiers qui fut grièvement blessé dès le commencement de l'action. M^r. de la Motte-Piquet le pressa plusieurs fois, voyant la quantité de sang qu'il perdoit, de descendre pour se faire panser: l'officier espagnol ne voulut jamais quitter son poste, parce que, disoit-il, que ses matelots pourroient ne pas comprendre les ordres qu'on leur donneroit en françois, & faire manquer la manœuvre; il resta constamment à sa place tout le tems du combat & ne voulut souffrir qu'on lui mît le premier appareil que lorsqu'il fut certain de la retraite des ennemis. On ajoute que M^r. de la Motte-Piquet a demandé la croix de St. Louis pour ce brave officier; sans doute le Roi d'Espagne ne se refusera pas à ce qu'il soit décoré de cette marque honorable. On va s'occuper tout de suite à Cadix du ravitaillement de la flotte que M^r. le comte d'Estaing va commander. Il y a apparence que tous les vaisseaux françois de cette armée passeront en Amérique. On a déjà assez de cuivre pour doubler les principaux vaisseaux espagnols. On en attend de Toulon autant qu'il en faudra pour doubler les vaisseaux françois qui ne le sont pas.

Les dépêches de l'amiral Howe, ou plutôt la manière dont il a rendu compte de l'action du 20, ne lui a pas fait ici plus

d'honneur que celle de son compatriote, qui parloit si souvent de la distance respectueuse à laquelle l'ennemi devoit s'être tenu. Un peu plus de justice rendue à la flotte qui n'a cherché que l'occasion d'un combat; un peu plus d'exactitude sur le nombre des vaisseaux qui l'ont attaqué, & qu'il porte à quarante-cinq, au lieu de trente-deux; moins de contradictions sur ce qu'il dit lui-même des dispositions de la flotte combinée & de ses manœuvres, qui sont celles d'un ennemi qui cherche à engager l'action au plus près, n'auroient rien diminué de la gloire qu'il a eue d'avoir vu constamment le ciel & le vent conspirer pour faire entrer son convoi, & tenir l'ennemi éloigné. — On a appris ici avec beaucoup de plaisir la gloire que M^r. de Rochouart, commandant un vaisseau du premier rang, s'est acquise dans cette journée. Aiant été poussé bien avant au-delà de l'avant-garde, commandée par M^r. de la Motte-Piquet, il se vit entouré par l'arrière-garde de l'ennemi, & combattit longtems seul, & faisant feu de toutes ses batteries contre cinq vaisseaux de ligne & une frégate, qui se flattoient sans doute de le forcer à se rendre, lorsque M^r. de la Motte-Piquet parut. Alors l'ennemi lâcha prise, & ce ne fut qu'à force de voiles, que 32 vaisseaux parvinrent à le forcer à une espece de combat. Cette défense de M^r. de Rochouart est la plus belle réponse qu'il ait pu faire à ceux, qui avoient attribué à d'au-

tre

tre cause qu'à celle des vents, son éloignement de la flotte lors du combat d'Ouessant. — Ceux qui savent combien l'amour du soldat pour leur général contribue à sa gloire & à ses succès, n'ont point eu sans peine les suites qu'avoient eues la rigueur du duc de Crillon. Lorsqu'ayant sçu que quelque vol avoit été commis dans l'armée, il livra les coupables aux juges espagnols. Ceux-ci refusèrent d'examiner le fait, & de prononcer; alors le général usant de son autorité pour maintenir la discipline, condamna lui-même les coupables à la bastonnade. Aucun soldat ne voulut se prêter à l'exécution de cette sentence; elle fut alors confiée au bourreau, ce que l'on prétend avoir excité dans l'armée les plus vifs murmures.

Un particulier, dit-on, s'étant présenté à Sa Majesté Catholique, dans le palais de l'Escorial, le 27 du mois dernier, y a présenté un nouveau plan, qui a pour objet le rétablissement des batteries flottantes, différemment construites que celles qui ont été brûlées, le 13 Septembre. Il a suivi dans son projet les moïens indiqués par nos papiers publics, & dont il soutient que l'exécution facile & heureuse fera tomber le Rocher de Gibraltar, prétendu inexpugnable. Le patriote qui offre ce nouvel essai, se persuade devoir si bien réussir, qu'il se soumet à la condition de ne recevoir aucun paiement, s'il vient à échouer dans son entreprise dispendieuse. Reste à savoir si cette offre sera acceptée.

Les prises angloises l'Anna & les Deux-Freres, que le corsaire le Flessinguois avoit faites le 10, & qu'il avoit expédiées pour le premier port de France, sont entrées au port de Cherbourg le 14. Ce corsaire est arrivé lui-même sur cette rade le 16, aiant à sa suite deux autres navires anglois, dont il s'étoit emparé la veille, qui sont les brics l'Endeavour, de 130 tonneaux, & la Betsy & Polly, de 120, allant sur leur lest de Guernesey à Timmouth. — Le corsaire de Dunkerque l'Infatiable, avoit conduit la veille, à Cherbourg, les brics la Prudence, de 110 tonneaux, & la Marie, de 90, allant également sur leur lest de Guernesey à Timmouth. — Le corsaire de Dunkerque le Cartouche, est entré au Havre le 17, avec la prise angloise la Charlotte, d'environ 90 tonneaux.

Le curé de l'église roiale & paroissiale de Passy-lès-Paris a renouvelé, le 21 Octobre dernier, la cérémonie des mariages du Sr. J. B. Aubert de la Montagne avec Marie-Jeanne de Lisy, & du Sr. Claude Jannotte de Charme avec Marie-Nicole de Lisy, tous deux cousins & toutes deux sœurs, lesquels mariages avoient été célébrés à Versailles à une seule & même Messe, dans l'église de St. Louis, le 13 Octobre 1732.

Copie d'une lettre d'un négociant de Nantes en date du 15 de ce mois. Les négocians de Bordeaux & de cette ville s'aperçoivent plus que jamais, combien la marine marchande des Puissances du Nord em-
porte

porte les bénéfices du commerce. L'importation dont elles se sont emparées à la faveur de la neutralité armée, leur procurent la facilité d'aller aux Antilles acheter les productions de ces îles, pour les transporter ensuite en Russie, en Suède & en Danemarck. Cette liberté d'importer & d'exporter, à l'exclusion des navires marchands françois, anglois, espagnols & hollandois, & le privilège qu'elles ont d'entrer dans les ports des nations belligérantes, sur tout, dans ceux des colonies, ont fait augmenter considérablement le prix des caffés, des sucres, des indigos, & autres productions, tant dans les îles du Vent que dans celles Sous-le-Vent, où ces marchandises devenues parmi les Européens, des denrées de première nécessité, se vendent aujourd'hui 80 à 86 liv. le cent, tandis qu'à Nantes & à Bordeaux, on ne fait que faire depuis quelques mois de ces productions, que les étrangers ne veulent acquérir qu'à très-bon marché.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 30 Novembre.) M^r. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France fut ces jours-ci en conférence avec M^r. Quintus, président à l'assemblée des Etats-généraux de la part de la province de Groningue, & prit congé de lui pour aller faire un tour en France. M^r. le président lui rendit ensuite la visite de formalité, accompagné de six messagers-d'état. M^r. l'ambassadeur

deur est parti avant-hier pour Paris avec Madame son épouse, qui y passera l'hiver. Pendant l'absence de son Excellence, qui sera de deux ou trois semaines, M^r. de Berenger sera chargé des affaires de S. M. Très-Chrétienne. M^r. Spoons, secrétaire de M^r. Brantzen, ministre-plénipotentiaire de la république près de ce Monarque, est arrivé ici le 21 avec des dépêches pour L. H. Puissances, après la réception desquelles l'on a appris, que M^r. l'ambassadeur Lestevenon de Berkenroode & M^r. Brantzen avoient été invités par le ministère de Versailles à assister aux conférences pour la paix. M^r. Gérard de Rayneval étoit parti le 18 de Paris pour exécuter une commission à Londres.

L'affaire des malles pour Londres des 22 & 25 Octobre, enlevées par le corsaire zélandois, la Bonne-Attente, est terminée; & M^r. du Croiset, secrétaire de la commission des postes, est revenu ici le 24 de Ziericzee. Les lettres, contenues dans les malles, ont été ouvertes & examinées en présence de M^r. le premier-noble de la province, d'un membre & de l'avocat-fiscal de l'amirauté, de deux députés de la régence de Ziericzee, d'un secrétaire, & d'un député venu de la Haye. Après l'ouverture de ces lettres, au nombre de quelques milliers, toutes sans aucune exception ont été remises dans les malles & envoyées à l'amirauté de la Meuse, où on les a recachetées & expédiées à Londres par un paquebot, qui a fait voile le 24 de ce mois. Quant au bâtiment même,

la validité de la prise est soumise au jugement de l'amirauté de Zélande.

Suite du traité avec les Américains.

XIX. Aucun sujet de L. H. P les Etats-généraux des Pais-bas-unis ne pourra demander ni accepter quelque commission ou lettre de marque pour armer des vaisseaux (afin de les envoyer en course contre les dits Etats-unis de l'Amérique, ou contre quelqu'un d'eux, ou contre les sujets ou habitans des dits Etats-unis ou quelqu'un d'eux, ou contre la propriété des habitans de quelqu'un d'eux), de la part de quelque Prince ou Etat que ce soit avec qui les susdits Etats-unis de l'Amérique pourroient être en guerre. Pareillement aucun sujet ou habitant des dits Etats-unis de l'Amérique ou de quelqu'un d'eux ne demandera ni n'acceptera quelque commission ou lettre de marque, pour armer un ou plusieurs vaisseaux, (afin de les employer en course contre les Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats-généraux des Pais-bas-unis, ou contre les sujets & habitans de Leurs Hautes Puissances, ou quelqu'un d'eux, ou contre la propriété de quelqu'un d'eux), de la part de quelque Prince ou Etat que ce soit, avec qui L. H. P. seront en guerre : &, si quelque personne, de l'un ou de l'autre côté, acceptoit telle commission ou lettres de marque, il sera puni comme pirate.

XX. Si les vaisseaux des sujets ou habitans de l'une des deux parties abordent à une côte appartenant à l'un ou à l'autre des dits alliés, sans avoir intention d'entrer dans un port, ou, étant entrés, sans vouloir décharger ou entamer leur cargaison, ou y ajouter, ils ne seront point obligés de paier, ni pour les vaisseaux ni pour leurs cargaisons, des droits d'entrée ou de sortie, ni de rendre aucun compte de leurs cargaisons, à moins qu'il n'y ait juste sujet de présumer, qu'ils portent à l'ennemi des marchandises de contrebande.

XXI. Les deux parties contractantes s'accor-
dent

dent de part & d'autre la liberté d'avoir, chacune dans les ports de l'autre, des consuls, vice-consuls, agents & commissaires, établis par elle-même, dont les fonctions seront réglées par convention particulière, lorsque l'une des deux parties trouvera bon de faire de tels établissemens.

XXII. Ce traité ne sera censé déroger en aucune maniere aux articles IX, X, XIV & XXIV du traité avec la France, tels qu'ils étoient numérotés au même traité conclu le 6 Février 1778, & qui font les articles IX, X, XVII & XXII du traité de commerce, subsistant présentement entre les Etats-unis de l'Amérique & la couronne de France: il n'empêchera pas non plus S. M. Catholique d'y accéder & de jouir de l'avantage des dits quatre articles.

XXIII. Si dans la suite les Etats-unis de l'Amérique jugeoient nécessaire d'entamer des négociations auprès du Roi ou Empereur de Maroc ou de Fez, ainsi qu'auprès des Régences d'Alger, de Tunis, ou Tripoli, ou auprès de quelqu'un d'eux, afin d'avoir des passeports pour la sûreté de leur navigation par la Méditerranée, L. H. P. promettent, qu'à la réquisition, qu'en feront les dits Hauts Etats-unis, elles seconderont ces négociations de la maniere la plus favorable, par l'entremise de leurs consuls résidans auprès des susdits Roi ou Empereur & Régences.

XXIV. La liberté de navigation & de commerce s'étendra sur toutes sortes de marchandises, excepté seulement celles que l'on distingue sous le nom de contrebande ou marchandises prohibées: & sous cette dénomination de contrebande & marchandises prohibées seront compris seulement les munitions de guerre ou armes, comme mortiers, artillerie, avec leurs artifices & appartenances, fusils, pistolets, bombes, grenades, poudre à tirer, salpêtre, soufre, méches, boulets & balles, piques, sabres, lances, hallebardes, casques, cuirasses & autres sortes d'armes; comme

aussi soldats, chevaux, selles, & équipages de chevaux.

La fin l'ordinaire prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Impératrice de Russie desirant de mettre des bornes au luxe qui augmente de jour en jour, a ordonné que les Dames ne parussent à la cour désormais qu'avec des habits simples, & non chargés de tous les colifichets dispendieux que l'inconstance des modes fait varier à chaque instant; les broderies des habits sont également bornées à une largeur déterminée; & comme chaque gouvernement a un uniforme distingué pour ceux qui y ont des emplois, Sa Majesté déclare qu'elle verra avec plaisir que les Dames viennent à la cour vêtues de robes de la couleur de leurs maris ou de leurs peres. La hauteur énorme des coëffures subira également une réforme, aussi nécessaire pour l'économie domestique qu'avantageuse même à la beauté & à la décence. — Si on en croit quelques lettres de Pétersbourg, les troubles de la Crimée y sont entierement apaisés par la sagesse de la cour de Russie & la fermeté du général qu'elle y avoit envoyé. L'ancien Kan a été rétabli dans son poste & son frere a été satisfait d'une autre manière. C'est-là, dit-on, la raison pour laquelle les nouvelles troupes russes qui étoient en chemin pour s'y rendre, ont eu ordre de faire halte, parce que leur présence n'y étoit plus nécessaire, d'autant que la Porte ne veut point directement se mêler de la querelle des Tartares. Il faut attendre la confirmation de cet avis. — On apprend de Milan que le comte de Wiltzeg sera dorénavant seul chargé des affaires du gouvernement & qu'il en fera le rapport toutes les semaines à S. A. R. — Selon des lettres de la même ville le duc de Chartres,

Chartres, sous le nom d'un comte de Joinville, y est arrivé le 11 Novembre, venant de France par Turin: ayant gardé le plus grand *incognito*, il continua le lendemain sa route sur Venise. — On mande de Vienne que la princesse Elisabeth a quitté le 16 Novembre après-midi, le couvent des Dames de la Visitation, pour venir occuper au palais impérial les appartemens qui lui étoient préparés. Il y a ordre, lorsqu'elle sort ou rentre, de lui rendre les honneurs militaires. — L'Empereur a nommé chevaliers de la Toison-d'or les princes & comtes suivans, savoir le landgrave regnant de Hesse-Rheinfels; le prince Jos. de Schwartzenberg; le duc Louis d'Artemberg; le comte Léopold de Colloart, grand-chancelier de Bohême & d'Autriche; le comte Wenceslas de Zinzendorf, président du tribunal des appels; le comte Eugene de Wurbna, grand-maréchal de la cour; le comte Charles de Palfy, vice-chancelier du royaume de Hongrie & de la Transilvanie; le comte Franç. Ant. de Khevenhüller, gouverneur en Stirie, Carinthie, & dans le Carniole; le comte Ant. de Schafgotsch, ci-devant grand-maître de la cour archiducal; le comte Antoine de Thurn & Valfassina, grand-maître de la cour de Florence; le prince Charles d'Albani, grand-maître de la cour de Mde. l'archiduchesse Marie-Béatrix de Milan; le prince Franç. Jos. de Gavre, grand-maréchal de la cour de Bruxelles; le comte Franç. de Hardegg-Glaz, grand-maître de la maison de Mgr. l'Archiduc Maximilien. — Le chapitre de Bâle s'étant assemblé pour se donner un nouveau prince-évêque, les voix se sont réunies en faveur du baron de Reggenbach.

Extrait d'une lettre de Paris en date du 1 Décembre. « Malgré les grands préparatifs, » qui se font pour la campagne prochaine, » les cabinets de Versailles & de Londres » s'occupent des négociations de paix. Mr. de » Raineval est, dit-on, chargé d'instructions » relatives à ce grand ouvrage. Comme ces » instructions sont mystérieusement gardées

„ sous le secret , il est impossible de rien
 „ conjecturer sur la maniere dont elles seront
 „ accueillies. — Extrait d'une lettre de
Buzelles le 4 Décembre. „ On assure que la
 „ paix est conclue ; mais quoique la nouvelle
 „ vienne de bonne part , on n'ose encore se
 „ flatter qu'elle soit absolument vraie. Le pre-
 „ mier avis en est venu de Paris ; les lettres
 „ de Londres portent que le Roi a prorogé
 „ le parlement au 5 Décembre , en annonçant
 „ qu'à cette époque , il pourroit annoncer la
 „ paix , ou la continuation de la guerre. Les
 „ fonds ont haussé considérablement & on
 „ publioit déjà des conditions de l'accommen-
 „ dement. ”

M O R T S.

Mr. le marquis de Lugeac , lieutenant-général des armées du Roi de France , est mort dans sa terre du Coudray, Il fait vaquer une Grand-Croix & le gouvernement de Toul & du pais Tulois.

La princesse Marie-Christine de Saxe , abbaïsse de Remiremont , tante du Roi de France & de l'Electeur de Saxe , sœur de l'Electeur de Trèves &c. est morte le 18 Novembre à Brumath : S. A. R. étoit née le 12 Février 1735 , & conséquemment dans la 48^e année de son âge. — Le comte François de Montoya de Cardona , lieutenant-feld-maréchal & commandant de Mantoue , est mort le 7 Novembre dans la 78^e année de son âge.

Frédéric Sophus Wartensleben , comte d'Empire , chevalier de l'Ordre de Daneborg , ci-devant envoyé de S. M. le Roi de Prusse à la cour de Dannemarck , est mort à Delitsch le 10 Novembre. Il est assez remarquable que trois Rois & une Reine ont assisté en personne à la cérémonie de son baptême l'an 1709.

Dans le dernier Journal p. 475 , l. 14 *Og* lisez *Og*. — P. 485. l. 21. *Perard* lisez *Berard*. — P. 494 l. 28. *visible* lisez *visibile*. — P. 505 l. 1 de la note. *toutes nations* lisez *toutes les nations*. — P. 534 l. 20 *dogmatifans* , lisez *dogmatifant*.

T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le mois de Septembre 1782.

A Mi (P) des enfans; par Mr. Berquin. 1.
Novembre. Page 339
*Authenticité (P) des livres tant du nouveau
que de l'ancien Testament, démontrée, &
leur véracité défendue. Ou réfutation de la
Bible enfin expliquée de V... 1. Décembre.*
471

Bartholotti (Joannis Nepomuceni) exercitatio
politico-theologica de libertate conscientiarum
& de receptarum in imperio religionum to-
lerantiâ. 1. Décembre. 497

Carmina D. Caroli le Beau, &c. Poësies de Mr.
Charles le Beau, professeur d'éloquence au col-
lege des Grassins & au college royal &c. 15.
Novembre. 416

*Considérations sur les montagnes volcaniques.
Mémoire lu dans une séance de l'académie
électorale des sciences & belles lettres de
Manheim le 5 Novembre 1781, par Mr. Col-
lini, secrétaire intime & directeur du cabinet
d'histoire naturelle de S. A. S. E. Palatine &
de Baviere &c, avec une table & une carte
qui concernent les montagnes.* 15. Septembre.
81

*Découvertes de Mr. Marat, docteur en méde-
cine, sur la lumière, constatées par une suite
d'expériences nouvelles qui ont été faites un
grand nombre de fois sous les yeux des com-
missaires de l'académie royale des sciences.
Seconde édition.* 15. Novembre. 414

*Défenseur (le) de l'usure confondu, ou réfuta-
tion de l'ouvrage intitulé: Théorie de l'in-
térêt de l'argent. On y a joint un recueil*

- chronologique des ordonnances & arrêts qui condamnent toute usure indistinctement.* 1. Septembre. Page 21
- Défense du mandement de Mr. l'évêque d'Amiens contre les Œuvres complettes de Voltaire, par l'auteur sur les sauterelles d'Egypte & de Pathmos.* 1. Septembre. 39
- De re morali christianâ, divinâ ejus origine, aliisque eò spectantibus. E fontibus sacris Scriptoribusque probatissimis excerptis & explanavit R. D. Ægidius Legipont, pastor S. Georgii Leodii.* 1. Octobre. 181
- Distique latin attribué à Mr. l'abbé Boscowich, sur la pompe à feu établie à Chaillot.* 1. Octobre. 187
- Distique latin fait sur le célèbre Newton.* 15. Décembre. 576

- Eclaircissemens sur la Tolérance, ou entretien d'une Dame & de son Curé.* 1. Décembre. 487
- Elémens de médecine, en forme d'aphorismes; par M. Barbeau du Bourg.* 15. Décembre. 571
- Extrait des Affiches & Annonces sur une expérience faite par Mr. Bertholon.* 15. Décembre. 575

Fromage de pommes de terre. 1. Octobre. 187

- Histoire de la dernière révolution de Suède, précédée d'une analyse de l'histoire de ce pais, pour développer les vraies causes de cet événement. Par Jacques le Scène Desmaisons.* 1. Septembre. 14
- Histoire de Saint-Kilda, imprimée en 1764, traduite de l'anglois, contenant la description de cette isle remarquable, les mœurs & les coutumes de ses habitans, les antiquités religieuses & païennes qu'on y a trouvées, avec plusieurs autres particularités curieuses & intéressantes; par le R. P. Macaulay.* 15. Septembre. 97
- Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr. l'abbé de Berauld-Bercastel, chanoine de l'église de Noyon. Tomes 13 & 14.* 1. Octobre. 166

- Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, honorée sous le titre de Consolatrice des affligés.*
1. Novembre. Page 322
- Histoire du couvent des Dominicains de Lille en Flandre &c, par le R. P. Charles-Louis Richard.* 15. Novembre. 418
- Histoire de la Maison de Bourbon, par Mr. Desormeaux &c.* 1. Décembre. 477
- Jardins (les) ou l'art d'embellir les paysages, poème. Par Mr. l'abbé de Lille.* 1. Novembre. 333
- Je veux être heureux, entretiens familiers; par M. D***, docteur de Sorbonne, prieur-curé à Meaux.* 1. Octobre. 183
- Institutiones philosophicæ, &c. Institutiones philosophiques à l'usage des séminaires & des colleges. Partie métaphysique.* 1. Novembre. 315
- Ist die Kirche in dem Staate, oder der Staat in der Kirche? überlegte Gedanken, Zweyte und verbesserte Auflage.* 15. Décembre. 569
- La St. Hubert, fête des chasseurs, en vers; par Mr. M***, 15. Décembre.* 570
- L'auteur du dialogue entre l'Empereur, le Pape & le comte de Laugarais, convaincu du crime de lèze-Majesté divine & humaine.* 1. Novembre. 331
- Lettre pastorale de S. A. R. Monseigneur l'Archevêque-Electeur de Trèves, évêque d'Ausbourg, Prince d'Elwangen, à son église d'Ausbourg.* 1. Septembre. 3
- Lettre à l'auteur du Journal, au sujet de l'abbé Clément.* 1. Octobre. 186
- Lettres d'un solitaire sur le théâtre, ou réflexions sur le tableau du spectacle françois.* 15. Octobre. 251
- Lettre à l'auteur du Journal sur la division d'un arc en autant de parties égales que l'on souhaite.* 1. Novembre. 343
- Lettre à l'auteur du Journal au sujet des peintres flamands.* 15. Novembre. 419
- Livre (le) du Chrétien, dans lequel se trouve tout ce que le Chrétien doit savoir & pratiquer par rapport à sa religion.* 15. Octobre. 247

Wang (der) zu seinen finstern Zeiten ꝛc. *L'homme des tems barbares, tel qu'il le faudroit dans les siècles des lumieres. Panegyrique de St. Bernard. Par J. A. Weissenbach.* 15. Septembre. Page 106

Meditationes de præcipuis Jesu Christi in Eucharistiâ qualitativibus, in singulos dies mensis distributæ &c, quibus subnectuntur spiritualia monita pro iis, qui salutem proximi dant operam. 15. Novembre. 413

Mémoire physique & médicinal montrant des rapports évidens entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme & de l'électricité: avec des éclaircissemens sur d'autres objets non moins importans qui y sont relatifs; par Mr. Thouvenel. 1. Octobre. 159

Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages &c des Chinois, par les missionnaires de Peking. Tomes 7 & 8. 15. Octobre. 243

Noch einmal: Was ist der Pabst; ou Second examen de la question qu'est-ce que le Pape? 1. Décembre. 495

Notice pour servir à l'histoire de la vie & des écrits de S. N. H. Linguet, nouvelle édition corrigée & augmentée. 15. Décembre. 551

Nouveaux principes de physique, ornés de planches, & dédiés au Prince royal de Prusse, par Mr. Carra. Tome 3^e 15. Octobre. 237

Nouveau voyage de l'Amérique-septentrionale en l'année 1781, & campagne de l'armée de Mr. le comte de Rochambeau; par Mr. l'abbé Robin. 15. Décembre. 566

Nouvelle recette pour délivrer les greniers & les bleds des calandres, & de tous les insectes qui nuisent aux grains. 15. Novembre. 420

Ob Christus den Fürsten oder ꝛc. Examen de la question: Si Jesus-Christ a confié à ses Apôtres ou aux Puissances de la terre le gouvernement de son Eglise. Par Mr. l'abbé Mertz, Prédicateur de la Cathédrale d'Ausbourg. 15. Novembre. 418

Odes à la philosophie, par Mr. Sorét. 1. Septembre. Page 17

— Suite. 15. Septembre. 101

Ouvres complètes de Mr. le chevalier Hamilton, ministre du Roi d'Angleterre à la cour de Naples, chevalier de l'Ordre du Bain, membre de la société royale de Londres, &c. Commentées par Mr. l'abbé Giraud-Soulavie. 15. Novembre. 393

Paraphrase de la prose Dies iræ, ou sentimens d'un pécheur qui desire travailler sincèrement à sa conversion. 15. Décembre. 572

Plans de fortifications, &c, par Mr. Dupuy. 1. Décembre. 500

Positiones canonicæ circa potestatem sacram & politicam, aliamque juris ecclesiastici materiem. Pragæ typis universitatis Caroli-Ferdinandæ 1731. 1. Octobre. 185

Principes de morale, de politique & de droit public; puisés dans l'histoire de notre monarchie; ou discours sur l'histoire de France, dédiés au Roi; par Mr. Moreau. 1. Décembre. 581

Question à résoudre proposée par l'academie de Berlin. 1. Septembre. 28

Recueil de toutes les prières de l'Écriture sainte, rangées dans le même ordre qu'elles se trouvent dans l'ancien & nouveau Testament; avec des prières pour réciter dans les familles le matin & le soir; aussi composées des propres paroles de l'Écriture sainte, des Peres & de l'office de l'Église. 15. Novembre. 417

Remède contre les dartres. 1. Octobre. 136

Responsum catholicum ad quætionem, quid est summus Pontifex? Quod feriis paschali-bus adversum anonymum & pseudo-catholicum dedit Aloysius Mertz, SS. Theol. doctor, & ecclesiæ cathedralis augustanæ concionator ordinarius. 1. Décembre. 493

Seconde guerre punique, poëme de Silius italicus. 15. Octobre. 264

Serrai (J. Andreæ) de præclaris catechistis,
libri tres. 1. Novembre. Page 328

Tableau de Spa, Manuel indispensable à ceux
qui fréquentent les eaux de ce bourg, & à
tous les hommes qui desirent connoître les
mœurs du siècle. 15. Septembre. 100

Traité du pouvoir des évêques, traduit du por-
tugais d'Antonio Pereira; prêtre de la con-
grégation de l'Oratoire, par le nouvel éditeur
des loix ecclésiastiques de France. 15. Décem-
bre. 555

Trésor de règles très-claires & très-méthodiques
par demandes & par réponses pour composer
correctement en latin après les connoissances
des premiers principes. Par l'abbé B** P. R.
1. Décembre. 435

Vies des Peres, des Martyrs & des autres
principaux Saints, tirées des Actes originaux
& des monumens les plus authentiques; avec
des notes historiques & critiques: ouvrage tra-
duit de l'anglois. 1. Septembre. 25

Voïageur (le) dans les Pais bas autrichiens,
ou lettres sur l'état de ces Pais-bas. Tome
premier. 1. Novembre. 318

Voïageur (le) françois, ou la connoissance
de l'ancien & du nouveau monde, tomes 27
& 28. 15. Décembre. 549